EyeSight®

Technologie d'aide à la conduite

Manuel du propriétaire

Impreza

2024

SUBARU

Avant-propos

Merci d'avoir choisi un véhicule SUBARU équipé du système EyeSight™. Le système EyeSight offre les toutes dernières fonctions d'assistance au conducteur élaborées par SUBARU, telles que le régulateur de vitesse adaptatif, une alerte de démarrage du véhicule devant vous ainsi qu'une alerte de sortie de voie et une alerte de dérive sur la voie; toutes ces fonctions participent aux prises de décisions du conducteur, tout en améliorant son confort et sa commodité. Dans un premier temps, vous devrez vous familiariser avec le maniement et l'utilisation des différentes fonctions du système EyeSight. C'est pourquoi nous vous conseillons vivement de lire attentivement le présent manuel avant de l'utiliser. D'autre part, il est préférable de commencer par prendre le temps d'essayer les fonctions EyeSight afin de vous habituer à leur utilisation.

N'oubliez pas que le conducteur doit à tout moment conserver la maîtrise de son véhicule. Il doit toujours rester vigilant et ne jamais se laisser distraire de la conduite en comptant sur le système EyeSight.
Le système EyeSight ne peut en aucun cas remplacer le conducteur et est susceptible de ne pas fonctionner de manière optimale dans toutes les situations.

Le présent livret est un supplément au Manuel du conducteur de votre véhicule SUBARU et présente une description détaillée du système EyeSight. Pour bien assimiler le fonctionnement de votre véhicule, ce livret doit être consulté conjointement au Manuel du conducteur.

Les informations, caractéristiques et illustrations contenues dans ce livret sont à jour à la date d'impression. SUBARU CORPORATION se réserve le droit de modifier les caractéristiques et la présentation à tout moment sans préavis et sans encourir l'obligation d'effectuer des modifications identiques ou similaires sur les véhicules vendus précédemment.

Veuillez conserver ce livret avec le Manuel du conducteur, et les laisser dans le véhicule en cas de revente. Le nouveau propriétaire en aura besoin.

SUBARU CORPORATION, TOKYO, JAPAN

"SUBARU" et le motif représentant un amas de six étoiles sont des marques déposées de SUBARU CORPORATION.

© Copyright 2023 SUBARU CORPORATION

EyeSight

À propos du système EyeSight 4
Système de freinage avant collision 29
Régulateur de vitesse adaptatif avancé 65
Fonction de prévention de sortie de voie 109
Gestion de l'accélérateur avant collision 119
Alerte de sortie de voie 127
Alerte de dérive sur la voie 132
Alerte de démarrage du véhicule devant vous 136
Régulateur de vitesse classique 138
Liste des sons des alertes/notifications 150
Dysfonctionnement du système EyeSight et arrêt momentané 152
Informations sur le logiciel Open Source 156
Modification des réglages 157
Liste des écrans de messages 165
Dépannage 170

À propos du système EyeSight

EyeSight est un système d'assistance à la conduite dont les fonctions aident le conducteur à prendre des décisions afin de sécuriser ses déplacements, tout en améliorant son confort et en réduisant sa fatigue. En utilisant les images créées par la caméra, EyeSight détecte le véhicule qui précède, les obstacles, les voies de circulation et d'autres éléments. Pour les modèles avec BSD/RCTA, EyeSight utilise également des capteurs radar pour détecter les véhicules proches de l'arrière de votre véhicule.

⚠ DANGER

Les conducteurs sont responsables de la conduite en toute sécurité. Conformez-vous toujours aux règles et réglementations de la circulation indépendamment du fait que votre véhicule soit équipé du système EyeSight. Maintenez toujours une bonne distance de sécurité entre votre véhicule et celui situé devant vous, soyez conscient de votre environnement et des conditions de circulation et prenez toute mesure nécessaire au maintien de cette distance de sécurité.

Ne comptez jamais exclusivement sur le système EyeSight pendant la conduite.

EyeSight est conçu pour faciliter les prises de décision, de manière à réduire les risques d'accident et de dommages matériels tout en soulageant le conducteur.

Lorsqu'une alerte EyeSight intervient, faites attention à ce qui se trouve devant et aux alentours, et prenez toute mesure nécessaire.

Ce système n'est pas conçu pour assister la conduite par visibilité réduite ou dans des conditions météorologiques extrêmes, ni pour compenser un manque d'attention de la part du conducteur sur la route. Il ne peut pas non plus empêcher les collisions dans toutes les conditions de conduite.

En cas d'activation d'une alerte / notification du système de freinage avant collision, de l'aide à l'évitement d'urgence ou d'un autre système, le conducteur doit vérifier la zone autour du véhicule et prendre les mesures appropriées.

Les capacités de reconnaissance et de contrôle du système EyeSight ne sont pas sans limites. Veillez à lire les instructions pour chaque fonction avant d'utiliser le système, et utilisez-les toujours de manière adéquate. Une utilisation incorrecte peut conduire à une réduction des performances de contrôle, ce qui pourrait provoquer un accident.

Reportez-vous aux pages suivantes pour chaque fonction :

- Pour le système de freinage avant collision, reportez-vous à la page 29.
- Pour le régulateur de vitesse adaptatif, reportez-vous à la page 65.
- Pour la fonction de centrage sur la voie, reportez-vous à la page 94.
- Pour la fonction de prévention de sortie de voie, reportez-vous à la page 109.
- Pour la gestion de l'accélérateur avant collision, reportez-vous à la page 119.
- Pour l'alerte de sortie de voie, reportez-vous à la page 127.
- Pour l'alerte de dérive sur la voie, reportez-vous à la page 132.
- Pour l'alerte de démarrage du véhicule devant vous, reportez-vous à la page 136.
- Pour le régulateur de vitesse classique, reportez-vous à la page 138.

Pour les véhicules avec conduite à gauche, le système EyeSight est configuré pour la conduite sur le côté droit de la route. Toutefois, il peut être reconfiguré en modifiant le réglage de personnalisation de la voie de conduite sur le mode de conduite sur le côté gauche.*

⇒ **Page 157**

Si le réglage pour la voie de conduite (côté de conduite de la route) ne correspond pas à la voie actuelle, les performances complètes du système EyeSight peuvent ne pas être disponibles.

***: Les caractéristiques et réglages qui sont affectés par les différences spécifiques entre les véhicules avec conduite à droite et ceux avec conduite à gauche ne peuvent pas être modifiés.**

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Dans les situations présentées ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Lorsque l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision. N'utilisez pas non plus le régulateur de vitesse adaptatif, la fonction de centrage sur la voie, la fonction de prévention de sortie de voie ou le régulateur de vitesse classique.
  - La pression des pneus n'est pas conforme.[*1]
  - La roue de secours de type provisoire est installée.[*1]
  - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.[*1]
  - Des pneus de mauvaise taille sont installés.[*1]
  - Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
  - La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
  - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra est installé sur le véhicule.
  - Des chaînes antidérapantes sont installées.
  - Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
  - Les axes optiques ne sont pas alignés correctement. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
  - Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
  - Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
  - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.[*2]
  - Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou d'autres facteurs.
  - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
  - Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement : témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.[*3]

- Dans les conditions suivantes, le système ne fonctionnera pas convenablement. N'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif, la fonction de centrage sur la voie, la fonction de prévention de sortie de voie et le régulateur de vitesse classique.
  - Les roues sont déséquilibrées (p. ex., la masse d'équilibrage est retirée ou mal alignée).*1
  - L'alignement des roues est hors de la valeur spécifiée.*1
  - Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.
- Dans les conditions suivantes, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. N'utilisez pas la fonction de centrage sur la voie ou la fonction de prévention de sortie de voie.
  - Vous sentez une vibration anormale dans le volant ou celui-ci est plus difficile à manier que d'habitude.
  - Le volant a été remplacé par des pièces autres que des pièces SUBARU d'origine.

*1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

*2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

*3: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

ATTENTION

- Les caractéristiques de la caméra sont semblables à celles de l'œil humain. Par conséquent, les situations rendant la visibilité vers l'avant difficile pour le conducteur ont le même effet sur la caméra. Elles rendent aussi la détection de véhicules, d'obstacles et de voies de circulation par le système difficile.
- Le système EyeSight ne peut détecter que les objets présents dans le champ de vision couvert par la caméra. De plus, après qu'un objet est entré dans le champ de vision couvert par la caméra, il se peut que le système mette un certain temps à le détecter en tant qu'obstacle cible et à avertir le conducteur.

Exemple de la portée du champ de vision de la caméra stéréo

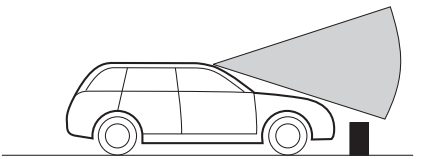

Les objets de petite taille autour du véhicule ne peuvent pas être détectés.

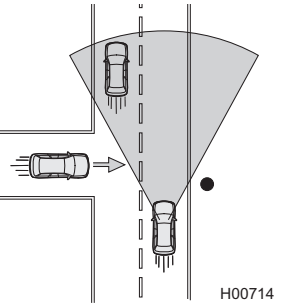

H00714

Exemple de la portée du champ de vision de la caméra mono grand-angle

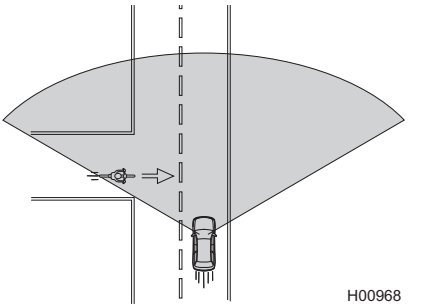

H00968

- Dans les conditions énumérées ci-dessous, il deviendra plus difficile pour le système de détecter le véhicule qui précède, les motos, les cyclistes, les piétons et les obstacles sur la route, ainsi que les marquages de voie. De plus, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané. Toutefois, l'arrêt momentané du système est annulé dès que ces conditions se sont améliorées, après avoir effectué un court trajet.
  - Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense). Le système risque particulièrement de s'arrêter momentanément lorsque le pare-brise est gras, si un revêtement de vitrage a été utilisé ou si les balais d'essuie-glace fonctionnent mal.
  - Une forte lumière vous éblouit de l'avant (soleil ou faisceaux de phares des véhicules roulant en sens inverse, etc.).
  - Le lave-glace de pare-brise est en cours d'utilisation.
  - Des gouttes d'eau (de pluie ou autre) ou de la saleté se trouvant sur le pare-brise ne sont pas suffisamment essuyées.
  - Le champ de vision de la caméra est obstrué par la présence de buée, neige, saleté, givre, poussière, rayures ou taches sur le pare-brise, ou par le reflet de la lumière sur la saleté, etc.
  - Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou d'autres facteurs.
  - La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
  - Le champ de vision couvert par la caméra est obstrué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).
  - Vous passez à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel
  - La partie arrière du véhicule situé devant est basse, de petite taille ou de forme irrégulière (par exemple, remorque à plateau bas, etc.).
  - L'obstacle est une clôture, un mur ou un volet, etc., présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.) ou dépourvu de tout motif.
  - L'obstacle est un mur ou une porte en verre, ou un miroir.
  - Vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
  - Vous conduisez à hauteur d'une bannière ou d'un drapeau, de branches basses ou d'une végétation touffue/élevée
  - Sur les déclivités prononcées
  - Vous vous retrouvez dans l'obscurité et aucun objet n'est détecté.
  - L'environnement autour du véhicule est de couleur uniforme (paysage complètement enneigé, etc.).
  - Une détection précise est rendue impossible par des reflets sur le pare-brise.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Dans les conditions présentées ci-dessous, le système EyeSight risque de s'arrêter momentanément. Son fonctionnement reprend dès que les conditions s'améliorent.
  - L'intérieur ou l'extérieur du pare-brise devant la caméra stéréo est sale ou embué.
  - La température intérieure du véhicule est élevée (ex. : après avoir laissé le véhicule au soleil) ou basse (ex. : après avoir laissé le véhicule dans un environnement extrêmement froid).
  - Immédiatement après le démarrage du moteur
- Dans les conditions répertoriées ci-dessous, il est difficile de détecter les véhicules roulant devant, les motos, les cyclistes, les piétons, les obstacles sur la route, les voies de circulation, etc. De plus, le système EyeSight peut temporairement arrêter de fonctionner. Si le système EyeSight arrête de fonctionner plusieurs fois de manière répétée, contactez un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.
  - Il y a de la saleté ou de la poussière autour des lentilles de la caméra.
  - La caméra a été décalée par un fort impact.
  - Le véhicule n'a pas été conduit depuis longtemps (1 an ou plus, par exemple).
- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, désactivez le système de freinage avant collision et la fonction de prévention de sortie de voie, puis n'utilisez plus le régulateur de vitesse adaptatif, la fonction de centrage sur la voie et le régulateur de vitesse classique. Adressez-vous à un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.
  ⇒ Page 157
- Lorsque le témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule est allumé, le système de freinage avant collision risque de ne pas fonctionner correctement. Si le témoin avertisseur est allumé, désactivez le système de freinage avant collision. N'utilisez pas non plus le régulateur de vitesse adaptatif ni le régulateur de vitesse classique.

REMARQUE

- EyeSight enregistre et stocke les données suivantes lorsque le système de freinage avant collision s'active, lorsque l'alerte "Obstacle Detected (Obstacle détecté)" s'active, et lorsque les coussins de sécurité SRS ont été déployés. Il n'enregistre aucune conversation ou autre donnée audio.
  - Données d'images de la caméra stéréo
  - Données d'images de la caméra mono grand-angle
  - Distance avec le véhicule situé devant
  - Vitesse du véhicule
  - Angle de braquage du volant
  - Mouvement latéral par rapport à la direction de déplacement
  - État de fonctionnement de la pédale d'accélérateur
  - État de fonctionnement de la pédale de frein
  - Position du levier sélecteur
  - Relevé du compteur totalisateur
  - Données relatives à l'ABS, au Contrôle de Dynamique du Véhicule et à la fonction de contrôle de traction
  - Moment de l'événement
- Dans le cadre de la recherche et du développement des véhicules, SUBARU et ses sous-traitants sont susceptibles de récupérer et utiliser les données ainsi enregistrées. SUBARU et ses sous-traitants s'engagent à ne pas divulguer ni communiquer à aucune tierce partie les données récupérées, à l'exception des conditions suivantes.
  - Le/la propriétaire du véhicule a donné son accord.
  - La divulgation/mise à disposition a été ordonnée par un tribunal ou une autre décision de justice.
  - Les données sont communiquées à un institut de recherche en vue d'un traitement statistique ou autre processus similaire, après modification rendant l'identification de l'utilisateur et du véhicule impossible.

Utilisation de la caméra

La caméra stéréo et la caméra mono grand-angle sont situées sur le pare-brise.

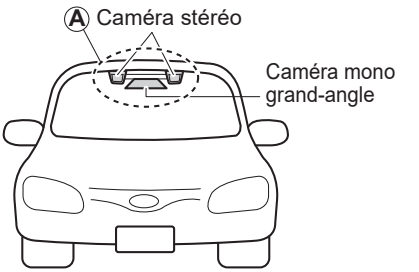

H00716

ATTENTION

- La caméra contrôle et détecte les taches et les bavures sur l'avant de la caméra. Cette détection n'est cependant pas fiable à 100%.
  Dans certaines conditions, il est possible que la fonction ne détecte pas avec précision les taches et les bavures sur l'avant de la caméra. Par ailleurs, il est possible que cette fonction ne détecte pas la présence de neige ou de glace sur le pare-brise, près de la caméra. Dans de telles conditions, veillez à ce que le pare-brise soit toujours propre (zone désignée par la mention Ⓐ). Autrement, le système risque de ne pas fonctionner correctement. Lorsque cette fonction détecte que l'avant de la caméra stéréo présente des taches ou des bavures, aucune fonction EyeSight n'est activée, à l'exception du régulateur de vitesse classique.
- Si la zone autour des objectifs de la caméra est sale, n'essayez pas de nettoyer le pare-brise vous-même. Contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le véhicule.

- Les lentilles de la caméra sont des composants de précision. Respectez toujours les précautions suivantes, en particulier lorsque vous manipulez la zone autour des lentilles de la caméra.
  - Ne touchez jamais les lentilles de la caméra. N'essayez pas non plus de nettoyer les lentilles. Si vous touchez accidentellement les lentilles, veillez à contacter un concessionnaire SUBARU.
  - Lorsque vous nettoyez l'intérieur du pare-brise autour du couvercle de la caméra, ne vaporisez pas le nettoyant directement sur le pare-brise. Vaporisez le nettoyant sur un chiffon, puis essuyez le pare-brise.
  - Ne faites pas subir des chocs violents à la caméra.
  - Ne retirez et ne démontez pas la caméra.
  - Ne modifiez pas la position d'installation de la caméra, et n'apportez aucune modification aux éléments périphériques.
- Si le système de la caméra devient chaud, les ventilateurs de refroidissement peuvent se mettre en marche. Ne bloquez pas les orifices de ventilation dans le couvercle de la caméra. De plus, n'insérez rien dans les orifices de ventilation. Cela pourrait endommager le système de la caméra.
- Ne touchez pas le couvercle de la caméra, car il peut être chaud en raison de la chaleur générée par le système de la caméra.

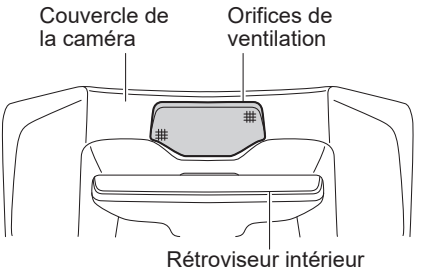

H00577

- Si le couvercle de la caméra est heurté, pressé fortement ou soumis à d'autres impacts, les fonctions de l'EyeSight peuvent ne pas s'exécuter correctement.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- N’installez pas d’accessoires autres que ceux désignés par SUBARU sur les zones interdites (1) et (2), indiquées en gris dans l’illustration ci-dessous, notamment le pare-brise (intérieur et extérieur), le rétroviseur intérieur, le capot de la caméra et le dessus du tableau de bord.
  - Même si certains accessoires sont installés en dehors des zones interdites, un fonctionnement anormal du système EyeSight peut se produire en raison de la réflexion de la lumière ou d’autres objets. Dans cette situation, déplacez les accessoires. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
  - Ne placez pas d’autocollants ou d’accessoires sur le pare-brise (à l’extérieur ou à l’intérieur). Si vous devez le faire (par exemple, si la loi l’impose ou si vous avez un badge de télépéage), évitez la zone interdite (1) grisée indiquée sur l’illustration.
    Dans le cas contraire, cela pourrait affecter le champ de vision de la caméra et entraîner un mauvais fonctionnement du système. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
  - Ne placez aucun objet dans la zone interdite (2) grisée. En cas de présence de reflets sur le pare-brise, la caméra risque de ne pas pouvoir détecter les objets avec précision, ce qui pourrait provoquer un comportement anormal du système EyeSight. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
  - Ne polissez pas le dessus du tableau de bord avec des produits chimiques ou d’autres substances. En cas de présence de reflets sur le pare-brise, la caméra risque de ne pas pouvoir détecter les objets avec précision, ce qui pourrait provoquer un comportement anormal du système EyeSight.

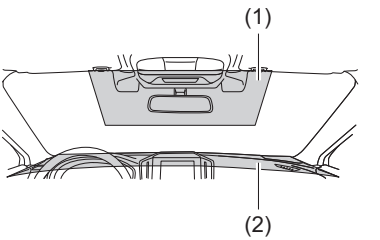

H00920

- N’installez pas de balais d’essuie-glace autres que des balais d’essuie-glace SUBARU d’origine. Cela pourrait gêner le champ de vision couvert par la caméra et empêcher le système EyeSight de fonctionner correctement.

- Remplacez les balais d'essuie-glace endommagés et les caoutchoucs d'essuie-glace usés dès que possible. Des balais d'essuie-glace endommagés ou des caoutchoucs d'essuie-glace usés risqueraient de laisser des traces sur le pare-brise. En cas de présence de gouttes ou de traces sur le pare-brise, la caméra risque de ne pas pouvoir détecter les objets avec précision, et le système EyeSight risque de ne pas fonctionner correctement.
- N'installez pas d'accessoires sur le côté avant comme sur le capot ou sur la calandre. Cela peut avoir une incidence sur la vue de la caméra et empêcher le système de fonctionner correctement.
- Assurez-vous que la cargaison chargée sur le toit ne gêne pas le champ de vision couvert par la caméra. Obstruer le champ de vision de la caméra peut nuire au fonctionnement du système. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.

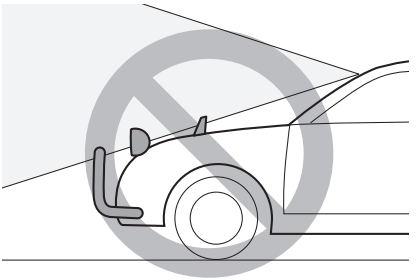

S01098

- Maintenez toujours le pare-brise propre (intérieur et extérieur). Lorsque le pare-brise est embué, ou si de la saleté ou un film gras est présent sur le pare-brise, la caméra risque de ne pas détecter les objets avec précision et le système EyeSight risque de ne pas fonctionner correctement. N'installez jamais de périphérique ou d'accessoire sur l'aérateur central, car tout changement de circulation de l'air peut avoir un impact sur les performances du système EyeSight.
- N'utilisez aucun produit de traitement pour verre ou des substances similaires sur le pare-brise. Vous risqueriez d'empêcher le fonctionnement correct du système.
- N'appliquez pas de revêtements ni de couche de verre supplémentaire sur le pare-brise. Le système risque de ne pas fonctionner correctement.
- Si le pare-brise est rayé ou fissuré, contactez un concessionnaire SUBARU.
- Confiez toute réparation ou tout remplacement du pare-brise à un concessionnaire SUBARU. Refusez tout pare-brise autre qu'un pare-brise SUBARU d'origine. La caméra risque de ne pas pouvoir détecter les objets avec précision et le système EyeSight risque de ne pas fonctionner correctement.

Manipulation des capteurs radar (selon modèles)

Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

Fonctions EyeSight

Le système EyeSight offre les fonctions suivantes.

■ Système de freinage avant collision

Ce système fait appel à une fonction d'alerte de distance de sécurité invitant le conducteur à prendre les mesures nécessaires en cas de risque de collision avec un obstacle devant situé devant vous (un véhicule, un piéton, un cycliste, etc.). Si le conducteur ne réagit pas, le freinage est sollicité automatiquement afin d'aider à empêcher l'accident ou, à défaut, d'aider à en réduire les conséquences.

⇒ Page 29

Aide à l'évitement d'urgence (selon modèles)

Cette fonction avertit le conducteur de toute possibilité de collision avec un véhicule, un piéton ou un cycliste devant le véhicule. Si le conducteur ne prend pas de mesures d'évitement, le système actionne le volant pour tenter d'éviter une collision.

⇒ Page 49

■ Régulateur de vitesse adaptatif avancé

Régulateur de vitesse adaptatif

Cette fonction maintient la vitesse sélectionnée du véhicule et, le cas échéant, surveille la vitesse du véhicule situé devant sur la même voie, jusqu'à la vitesse maximale sélectionnée.

⇒ Page 65

Fonction de centrage sur la voie

Cette fonction aide à supprimer la dérive de votre véhicule en détectant les marquages de voie (p. ex., les lignes blanches) et le véhicule vous précédant sur les autoroutes, voies rapides et autoroutes internationales, et en assistant les manœuvres de direction. La fonction de centrage sur la voie ne fonctionne que lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé.

⇒ Page 94

■ Fonction de prévention de sortie de voie

Lorsque vous conduisez sur des autoroutes, voies rapides et autoroutes internationales, le système reconnaît le marquage des voies. S'il semble probable que le véhicule sorte de la voie, le système assiste la manœuvre dans la direction empêchant la sortie de voie, et empêche ainsi que le véhicule sorte de sa voie.

⇒ Page 109

■ Gestion de l’accélérateur avant collision

Cette fonction réduit le bond en avant accidentel se produisant en cas d’erreur d’utilisation du levier sélecteur ou de pression involontaire ou trop brutale sur la pédale d’accélérateur.
⇒ Page 119

■ Alerte de sortie de voie

Cette fonction avertit le conducteur lorsque le véhicule est sur le point de quitter la route.
⇒ Page 127

■ Alerte de dérive sur la voie

Cette fonction prévient le conducteur lorsqu’elle détecte une dérive provoquée par la fatigue, le manque de concentration sur la route, l’inattention, un fort vent de côté ou d’autres facteurs.
⇒ Page 132

■ Alerte de démarrage du véhicule devant vous

Cette fonction avertit le conducteur lorsque le véhicule à l’arrêt situé devant démarre alors que son véhicule est toujours à l’arrêt.
⇒ Page 136

■ Régulateur de vitesse classique

Lorsque ce mode est actif, le système maintient une vitesse constante. Il ne surveille pas le véhicule situé devant. Cette fonction peut être utilisée même en cas d’arrêt momentané du système EyeSight (⇒ page 154). Pour utiliser cette fonction, passez du régulateur de vitesse adaptatif au régulateur de vitesse classique.
⇒ Page 138

REMARQUE

Le système EyeSight n’est pas opérationnel lorsque le moteur ne tourne pas (à moins que le moteur soit automatiquement arrêté par le système de démarrage et d’arrêt automatique).

Disposition de l’affichage du tableau de bord

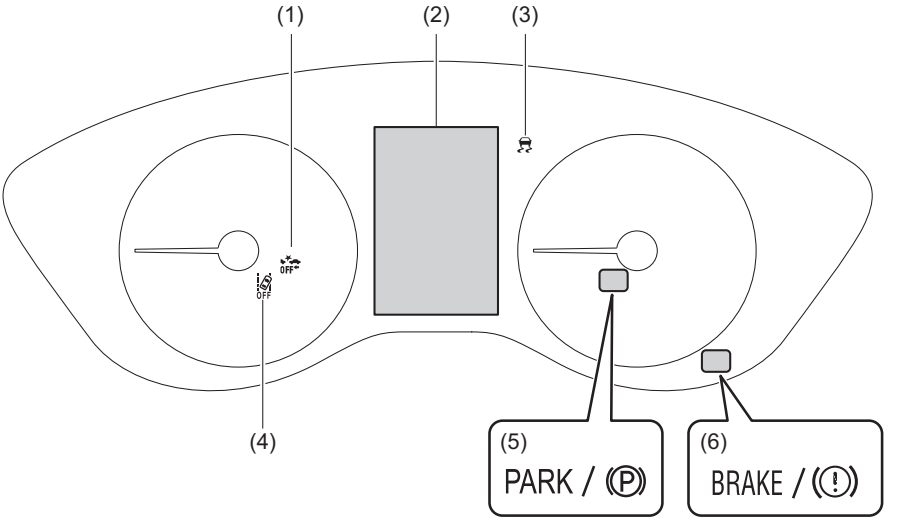

H00439

(1) Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision
(2) Affichage des instruments de bord
(3) Témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule/Témoin indicateur de fonctionnement du Contrôle de Dynamique du Véhicule
(4) Témoin indicateur de désactivation de l’alerte de sortie de voie
(5) Témoin indicateur du frein de stationnement électronique
(6) Témoin avertisseur du système des freins

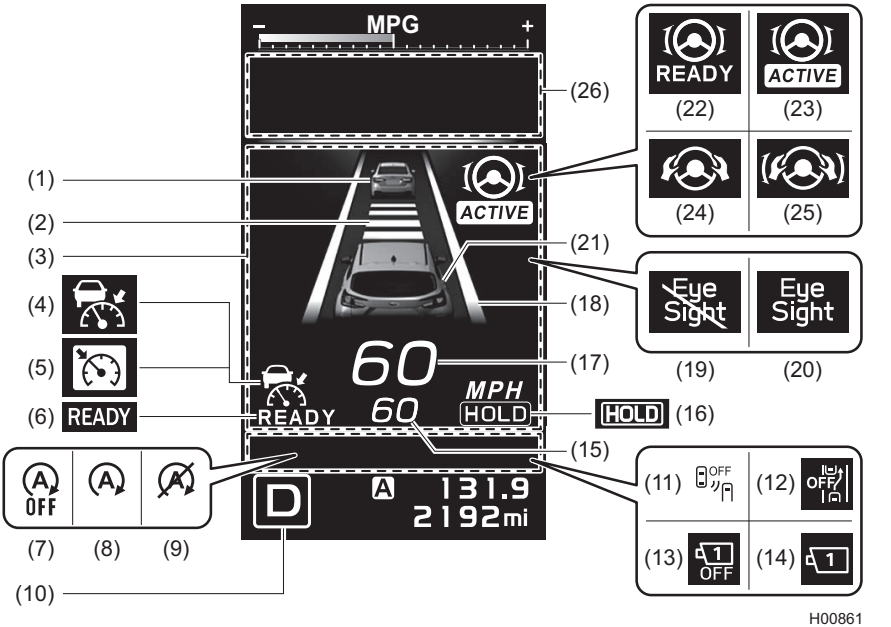

Les unités de l'affichage peuvent être modifiées sur les réglages de l'écran.
Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

(1) Indicateur de véhicule devant vous
(2) Témoin de réglage de distance de sécurité
(3) Zone d'affichage de l'EyeSight
(4) Indicateur de régulateur de vitesse adaptatif
(5) Indicateur de régulateur de vitesse classique
(6) Témoin READY
(7) Indicateur de désactivation du système de démarrage et d'arrêt automatique
(8) Indicateur du système de démarrage et d'arrêt automatique (vert)/Indicateur d'avertissement du système de démarrage et d'arrêt automatique (jaune)
(9) Témoin indicateur d'activité du système de démarrage et d'arrêt automatique non détectée
(10) Indicateur de position du levier sélecteur/du rapport engagé
(11) Indicateur de désactivation BSD/RCTA (selon modèles)
(12) Indicateur de désactivation de l'aide à l'évitement d'urgence (selon modèles)
(13) Indicateur de désactivation de la caméra mono grand-angle
(14) Indicateur d'avertissement de la caméra mono grand-angle
(15) Vitesse sélectionnée du véhicule
(16) Témoin HOLD
(17) Vitesse actuelle du véhicule
(18) Indicateur de voie
(19) Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight (blanc)
(20) Indicateur d'avertissement EyeSight (jaune)
(21) Indicateur de votre véhicule
(22) Indicateur de centrage sur la voie (blanc) (Pour les modèles pour les États-Unis)
(23) Indicateur de centrage sur la voie (vert) (Pour les modèles pour les États-Unis)
(24) Indicateur de centrage sur la voie (blanc) (Pour les modèles pour le Canada)
(25) Indicateur de centrage sur la voie (vert) (Pour les modèles pour le Canada)
(26) Zone de l'écran d'avertissement

	Indicateur de régulateur de vitesse adaptatif • Cet indicateur s'allume lorsque la touche (régulateur de vitesse) est enfoncée. ⇒ Page 74 • Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, cet indicateur passe du blanc au vert. Lorsque le conducteur accélère le véhicule en enfonçant la pédale d'accélérateur pendant le fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif, l'indicateur passe du vert au blanc. ⇒ Page 75
	Indicateur de régulateur de vitesse classique • Cet indicateur s'allume lorsque la touche / (réglage de distance de sécurité) est maintenue enfoncée après avoir appuyé sur la touche (régulateur de vitesse). ⇒ Page 140 • Cet indicateur passe du blanc au vert lorsque le régulateur de vitesse classique est en service. ⇒ Page 141
	Témoin READY READY s'allume lorsque le régulateur de vitesse* peut être activé. ⇒ Pages 74 et 140 *: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique
	Témoin HOLD HOLD s'allume lorsque la fonction d'arrêt total est activée alors que le régulateur de vitesse adaptatif est en service. ⇒ Page 83
	Indicateur de véhicule devant vous Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, ou lorsque la fonction d'arrêt total est activée, cet indicateur s'allume lorsqu'un véhicule situé devant a été détecté. ⇒ Page 76
	Témoin de réglage de distance de sécurité Affiche le réglage de distance de sécurité paramétré via la touche / (réglage de distance de sécurité). ⇒ Page 82

	Vitesse sélectionnée du véhicule • Affiche la vitesse sélectionnée du véhicule. • Cet indicateur passe du blanc au vert lorsque le régulateur de vitesse* est activé. ⇒ Pages 75 et 141 *: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique
	Indicateur de position du levier sélecteur/du rapport engagé Cet indicateur s'allume et indique dans quelle position le levier sélecteur ou le rapport engagé se trouve.
	Indicateur d'avertissement EyeSight (jaune) • Cet indicateur s'allume ou clignote en cas de dysfonctionnement du système EyeSight. • Lorsqu'il est allumé (fixe ou clignotant), aucune des fonctions EyeSight n'est utilisable (y compris le régulateur de vitesse adaptatif, le système de freinage avant collision, etc.). ⇒ Page 152
	Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight (blanc) • Cet indicateur s'allume lorsque le système EyeSight est momentanément à l'arrêt. • Lorsque le contacteur d'allumage est mis sur la position ON, cet indicateur s'allume si vous appuyez sur le commutateur (CRUISE) juste après le démarrage du moteur. Il s'éteint quelques secondes après le démarrage du moteur. • Lorsque cet indicateur est allumé, aucune des fonctions EyeSight ne peut être utilisée, à l'exception du régulateur de vitesse classique. ⇒ Page 154
	Indicateur du système de démarrage et d'arrêt automatique (vert) (également utilisé comme indicateur d'avertissement du système de démarrage et d'arrêt automatique (jaune)) • Cet indicateur s'allume en vert pendant le fonctionnement du système de démarrage et d'arrêt automatique. Il s'éteint après le redémarrage du moteur. • Il s'allume en jaune en cas de dysfonctionnement dans le système de démarrage et d'arrêt automatique. ⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.

	Indicateur de désactivation du système de démarrage et d'arrêt automatique Cet indicateur s'allume lorsque le système de démarrage et d'arrêt automatique est désactivé. Il s'éteint lorsque le système de démarrage et d'arrêt automatique est activé. ⇒ Consultez le Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.
	Témoin indicateur d'activité du système de démarrage et d'arrêt automatique non détectée Lorsqu'un véhicule est arrêté, le témoin indicateur s'allume lorsque les conditions de fonctionnement du système de démarrage et d'arrêt automatique ne sont pas réunies. Le témoin s'éteint lorsque le véhicule commence à rouler. ⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.
	Témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie • Ce témoin indicateur s'allume lorsque l'alerte de sortie de voie et l'alerte de dérive sur la voie sont désactivées. • Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON. Plusieurs secondes après le démarrage du moteur, le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'éteint ou reste allumé selon l'état actuel (ON ou OFF). ⇒ Pages 131 et 135
	Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision • Ce témoin indicateur s'allume lorsque le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision sont désactivés. • Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, puis s'éteint quelques secondes après le démarrage du moteur. ⇒ Pages 62 et 126

	Indicateur de voie • Cet indicateur s'allume en gris lorsque la fonction de prévention de sortie de voie est activée. • Si votre véhicule est sur le point de quitter la voie pendant le fonctionnement de la fonction de centrage sur la voie, la ligne que le véhicule est sur le point de traverser clignote en jaune. • Les lignes de gauche et de droite ou une seule ligne s'allume(nt) en blanc dans les conditions suivantes. - La fonction de prévention de sortie de voie passe en mode d'attente. - La fonction de centrage sur la voie est en marche et détecte les marquages de voie. • Il s'allume en jaune du côté où la fonction de prévention de sortie de voie a été activée. ⇒ Pages 104, 107 et 115
BRAKE /	**Témoin avertisseur du système des freins** Si le témoin avertisseur du système des freins s'allume lorsque le frein de stationnement électronique est relâché pendant la conduite, éteignez le système de freinage avant collision. À ce moment-là, n'utilisez pas le régulateur de vitesse*. Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, garez immédiatement le véhicule dans un lieu sûr. Adressez-vous à un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. ⇒ Consultez le Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails. *: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique
PARK /	**Témoin indicateur du frein de stationnement électronique** Ce témoin indicateur s'allume lorsque le frein de stationnement électronique est serré. ⇒ Consultez le Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.
	Indicateur de votre véhicule Lorsque la pédale de frein est enfoncée ou que la fonction de commande des freins est activée, les témoins des freins sur l'indicateur du véhicule s'allument en rouge.

	Indicateur de centrage sur la voie • Cet indicateur s'allume lorsque la fonction de centrage sur la voie est activée par pression sur la touche (centrage sur la voie) (uniquement lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé). • Cet indicateur s'éteint lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est désactivé. • Lorsque la fonction de centrage sur la voie est en marche, l'indicateur passe du blanc au vert. ⇒ Page 103
	Indicateur de désactivation BSD/RCTA (selon modèles) Cet indicateur s'allume lorsque le système BSD/RCTA est désactivé. ⇒ Consultez le Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.
	Témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule/Témoin indicateur de fonctionnement du Contrôle de Dynamique du Véhicule • Ce témoin avertisseur s'allume lorsque le système de Contrôle de Dynamique du Véhicule présente probablement un dysfonctionnement. • Le témoin indicateur clignote pendant l'activation de la fonction d'antipatinage et pendant l'activation de la fonction de contrôle de traction. ⇒ Consultez le Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.
	Indicateur de désactivation de l'aide à l'évitement d'urgence (selon modèles) • Cet indicateur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, puis s'éteint quelques secondes après le démarrage du moteur. • Il s'allume si le BSD/RCTA ou le système de freinage avant collision ne peut pas être utilisé en raison d'un dysfonctionnement. • Il s'allume lorsque le système BSD/RCTA ou le système de freinage avant collision est désactivé. ⇒ Page 60
	Indicateur de désactivation de la caméra mono grand-angle Cet indicateur s'allume lorsque la caméra mono grand-angle est momentanément à l'arrêt. ⇒ Page 63
	Indicateur d'avertissement de la caméra mono grand-angle Cet indicateur s'allume en cas de dysfonctionnement de la caméra mono grand-angle. ⇒ Page 64

Disposition des touches

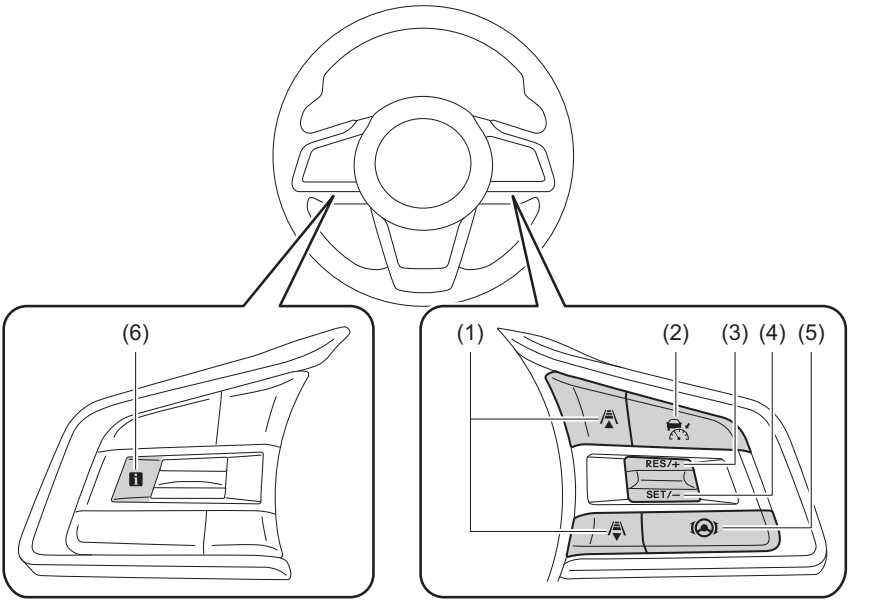

H00914

(1) Touches / (réglage de distance de sécurité)
(2) Touche (régulateur de vitesse)
(3) Touche RES/+
(4) Touche SET/-
(5) Touche (centrage sur la voie)
(6) Touche

■Touche (régulateur de vitesse)

- Appuyez sur cette touche pour activer/désactiver le régulateur de vitesse*.
- Lorsque (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) ou (indicateur de régulateur de vitesse classique) apparaît sur la zone d'affichage EyeSight, cela indique que le régulateur de vitesse principal est activé.
  ⇒ Pages 74 et 139
- Appuyez sur cette touche pour annuler le régulateur de vitesse.
  ⇒ Pages 87 et 145

*: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■Groupe de touches RES/SET

●SET/-

- Appuyez sur cette touche pour mettre le régulateur de vitesse* en service.
- Appuyez sur cette touche pour réduire la vitesse sélectionnée du véhicule (lorsque le régulateur de vitesse* est actuellement en service).

⇒ Pages 75 et 80 (pour le régulateur de vitesse adaptatif)
⇒ Pages 141 et 144 (pour le régulateur de vitesse classique)

*: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

●RES/+

- Appuyez sur cette touche pour mettre le régulateur de vitesse* en service.
- Après l'annulation du régulateur de vitesse*, appuyez sur cette touche pour réactiver la fonction à la vitesse du véhicule précédemment sélectionnée.
- Appuyez sur cette touche pour augmenter la vitesse sélectionnée du véhicule (lorsque le régulateur de vitesse* est actuellement en service).

⇒ Pages 75, 79 et 90 (pour le régulateur de vitesse adaptatif)
⇒ Pages 141, 143 et 148 (pour le régulateur de vitesse classique)

*: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■ Touches / (réglage de distance de sécurité)

- Appuyez sur l'une de ces touches pour sélectionner la distance de sécurité réglée sur 4 modes différents : (uniquement lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé).
  ⇒ Page 82
- Lorsque le régulateur de vitesse principal est activé, il est possible de passer entre le régulateur de vitesse classique en appuyant sur la touche / (réglage de distance de sécurité)*.
  *: Pour passer au régulateur de vitesse classique, appuyez sur la touche et maintenez-la enfoncée pendant environ 2 secondes ou plus.

■ Touche (centrage sur la voie)

Appuyez sur cette touche pour activer/désactiver la fonction de centrage sur la voie (uniquement lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé).
⇒ Page 103

- Lorsque la fonction de centrage sur la voie est en mode d'attente, / (indicateur de centrage sur la voie) (blanc) s'allume.
- Lorsque la fonction de centrage sur la voie est en mode actif, / (indicateur de centrage sur la voie) (vert) s'allume.

■ Touche [i]

Appuyez sur cette touche pour afficher de nouveau le message apparu dans la zone de l'écran d'avertissement.
⇒ Page 165

Affichage d’informations central

■ Modification des réglages

Les réglages EyeSight peuvent être modifiés en utilisant l’affichage d’informations central.
⇒ Page 157

Les systèmes suivants peuvent également être activés / désactivés en utilisant l’affichage d’informations central.

- Contrôle de Dynamique du Véhicule
- Système de démarrage et d’arrêt automatique
- BSD/RCTA (selon modèles)

⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.

■ Écrans d’avertissement

Les écrans d’avertissement suivants seront affichés sur l’affichage d’informations central.

Élément	Écran affiché
Avertissement du système de freinage avant collision (freinage primaire et freinage secondaire) Alerte d’aide à l’évitement d’urgence Avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)”	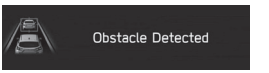 H00918
Avertissement de la fonction de centrage sur la voie (aucune manœuvre du volant)	 S03540
Annulation de la fonction de centrage sur la voie (aucune manœuvre du volant)	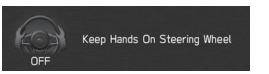 S03541

Système de freinage avant collision

En cas de risque de collision avec un objet identifié situé devant vous (un véhicule, un piéton, un cycliste, etc.), le système EyeSight permet d'éviter ou de minimiser un choc en avertissant le conducteur. Si le conducteur ne réagit toujours pas pour éviter la collision, le freinage peut intervenir automatiquement juste avant la collision afin d'empêcher l'accident ou, à défaut, de réduire ses conséquences. Si le conducteur réagit pour éviter la collision, l'assistance au freinage avant collision se met en marche pour aider le conducteur à empêcher la collision ou à réduire sa gravité.

Ce système peut se révéler efficace pour les collisions fronto-arrière directes. Outre les collisions par l'arrière, ce système peut être efficace pour éviter les collisions avec les piétons et les cyclistes qui traversent. Ce système est également efficace pour éviter les collisions avec les véhicules, les cyclistes et les motos venant en sens inverse ainsi que les piétons lorsque vous tournez. Cette fonction peut être activée lorsque le levier sélecteur est en position "D", "M" (modèles avec mode manuel), "L" (modèles avec la position "L") ou "N".

À propos des objets identifiés pour le système de freinage avant collision

EyeSight reconnaît les objets suivants en tant qu'objets identifiés pour le système de freinage avant collision. (Les objets identifiés diffèrent selon la fonction.)

- Véhicules
- Piétons
- Cyclistes
- Motos arrivant en sens inverse (en tournant à droite ou à gauche)

⚠ DANGER

Fonctionnement du système de freinage avant collision

- N'utilisez jamais le système de freinage avant collision et l'assistance au freinage avant collision pour arrêter votre véhicule ou éviter une collision dans des conditions ordinaires. Ces fonctions ne peuvent pas empêcher les collisions dans toutes les conditions. Il est dangereux de se fier exclusivement au système de freinage avant collision pour assurer le freinage : une collision pourrait en résulter.
- Lorsqu'un avertissement intervient, freinez et/ou prenez toute autre mesure nécessaire en demeurant attentif à l'avant du véhicule et aux alentours.
- Le système de freinage avant collision reconnaît les véhicules, les piétons et les cyclistes comme des objets identifiés. Le système est destiné à éviter ou à réduire la gravité des collisions, mais il se peut que le système ne soit pas en mesure de reconnaître les objets dans certaines conditions*. Par exemple, lorsqu'un véhicule est vu de côté, les véhicules circulant ou approchant en sens inverse, les motos, les petits animaux ou enfants, ou les murs et portes ne seront probablement pas détectés.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Le système de freinage avant collision s'activera lorsqu'il déterminera que la collision est inévitable. Il est conçu de façon à commander un freinage puissant immédiatement avant l'impact. Le résultat de cette action varie selon les conditions*. En conséquence, cette fonction ne se comporte pas toujours de la même façon.
- Lorsque le système de freinage avant collision est activé, son action continue même si la pédale d'accélérateur est partiellement enfoncée. Toutefois, cette action est annulée si la pédale d'accélérateur est enfoncée brusquement ou jusqu'en bout de course.
- Si le conducteur enfonce la pédale de frein ou tourne le volant, le système est susceptible de déterminer qu'il s'agit d'une manœuvre d'évitement, auquel cas la commande de freinage automatique peut ne pas intervenir afin de laisser tout le contrôle du véhicule au conducteur.
- Si la différence de vitesse avec l'objet identifié est supérieure à environ 60 km/h (37 mi/h), les collisions ne peuvent pas être évitées en raison des limites de performance du système EyeSight. Cependant, même si la différence de vitesse est d'environ 60 km/h (37 mi/h) ou moins, si l'objet identifié vous coupe soudainement la route ou se trouve en dehors du champ de vision de la caméra, votre véhicule peut ne pas s'arrêter ou le système peut ne pas s'activer selon diverses conditions* telles que la visibilité ou le caractère glissant de la route. De même, l'assistance au freinage avant collision peut ne pas intervenir en fonction de diverses conditions*.

*: Conditions

- Distance par rapport à l'objet identifié, différence de vitesse, conditions de proximité, déplacement latéral (le décalage)
- Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)
- Conditions de circulation (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
- La visibilité à l'avant est mauvaise (pluie, neige, brouillard ou fumée, etc.).
- L'objet détecté est autre chose qu'un objet identifié.
  - Animal domestique ou autre (chien, chevreuil, etc.)
  - Glissière de sécurité, poteau téléphonique, arbre, clôture ou mur, etc.
- Même si l'objet est identifiable, en fonction de la luminosité de l'environnement, de son mouvement relatif, de son aspect et de la direction vers laquelle il se dirige, il peut arriver que le système ne puisse pas le détecter comme un objet identifié.
- Le système détermine que l'action du conducteur (basée sur l'actionnement de la pédale d'accélérateur, le freinage, l'angle du volant, etc.) constitue une manœuvre d'évitement.

- État d'entretien du véhicule (systèmes des freins, usure des pneus, pression de gonflage des pneus, utilisation de la roue de secours de type provisoire, etc.)
- Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.
- Les freins sont froids en raison de la basse température ambiante ou juste après le démarrage du moteur.
- Les freins sont surchauffés en descente (l'efficacité de freinage est réduite).
- Sous la pluie ou après le nettoyage du véhicule (les freins sont mouillés et l'efficacité de freinage est réduite.)
- Conditions de détection de la caméra
  Dans les cas suivants, cette fonction est particulièrement susceptible de ne pas intervenir ou de se révéler incapable de stopper le véhicule.
  - L'objet identifié se déplace en dehors du champ de vision de la caméra.
  - Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense)
  - La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
  - De nuit ou dans un tunnel, phares éteints
  - De nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
  - À l'approche d'un piéton ou d'un cycliste la nuit
  - Un objet identifié se trouve hors du champ éclairé par les phares.
  - Une forte lumière vous éblouit de l'avant (par exemple, soleil au petit matin, soleil couchant ou faisceaux de phares, etc.).
  - Le champ de vision de la caméra est obstrué par la présence de buée, neige, saleté, givre, poussière, rayures ou taches sur le pare-brise, ou par le reflet de la lumière sur la saleté, etc.
  - Du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l'utilisation du lave-glace.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- La détection est rendue impossible par la présence de gouttes d'eau de pluie ou de lave-glace, ou des balais d'essuie-glace, obstruant le champ de vision de la caméra.
- Le champ de vision couvert par la caméra est obstrué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).
- Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou d'autres facteurs.
- Il fait nuit noire et il n'y a aucun objet dans les environs.
- Les environs sont généralement de la même couleur (par exemple dans un endroit enneigé).
- La partie arrière du véhicule situé devant est basse, de petite taille ou de forme irrégulière (le système peut considérer une autre partie du véhicule comme son arrière et calculer son propre fonctionnement à partir de cette donnée).

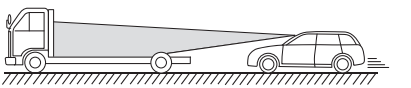

S02133

  - Le véhicule situé devant est un camion-plateau ou une remorque vide ou sans panneaux arrière et/ou latéraux.
  - Véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière
  - Véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
  - Le véhicule est de petite taille, etc.

- Un mur, etc. se trouve devant un véhicule à l'arrêt.
- Un autre objet se trouve près du véhicule.
- Le côté d'un véhicule, etc., vous fait face.
- Dans le cas d'un véhicule roulant en marche arrière ou roulant en sens inverse, etc.
- La taille et la hauteur d'un obstacle sont inférieures aux capacités de détection de la caméra.
  - En présence d'enfants ou d'animaux de petite taille, etc.
  - En présence de piétons assis ou allongés
- L'objet détecté est une clôture ou un mur, etc., présentant un motif uniforme (rayures ou briques, etc.).
- Vous vous trouvez face à un mur ou une porte en verre, ou à un miroir.
- Le véhicule situé devant effectue une brusque embardée, accélère ou ralentit.
- Un objet identifié fait soudainement irruption par le côté ou court soudainement devant vous.

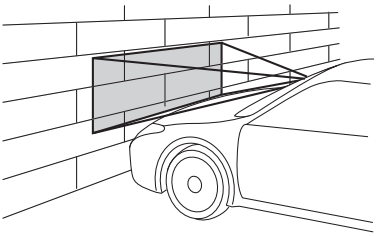
S00653

- Votre véhicule se trouve immédiatement derrière un obstacle après un changement de voies.
- Un objet identifié est proche du pare-chocs de votre véhicule.
- La différence de vitesse est de 5 km/h (4 mi/h) ou moins entre votre véhicule et un obstacle (le freinage intervenant en fonction de la forme et la taille de l'objet, lorsque l'obstacle est très proche, ce dernier peut, dans certains cas, être hors du champ de vision couvert par la caméra.).
- Dans des virages serrés, sur des montées ou descentes prononcées
- Vous conduisez sur une route cahoteuse ou sans revêtement
- La luminosité change, par exemple à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel ou lorsque vous passez sous un pont.

• Ne testez pas le système de freinage avant collision tout seul. Il existe un risque de fonctionnement incorrect qui pourrait provoquer un accident.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Dans les situations présentées ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Lorsque l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision.
  ⇒ Page 61
  - La pression des pneus n'est pas conforme.*1
  - La roue de secours de type provisoire est installée.*1
  - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.*1
  - Des pneus de mauvaise taille sont installés.*1
  - Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
  - La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
  - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra est installé sur le véhicule.
  - Des chaînes antidérapantes sont installées.
  - Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
  - Les axes optiques ne sont pas alignés correctement. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
  - Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
  - Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
  - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.*2
  - Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou d'autres facteurs.
  - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
  - Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement : témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*3

  *1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

  *2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

  *3: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

Activation du système de freinage avant collision lors d'un changement de direction

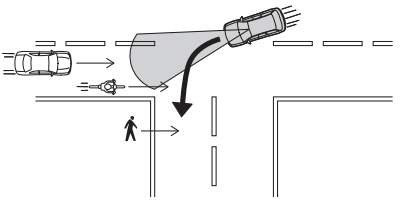

H00969

- Le système de freinage avant collision reconnaît les véhicules, les cyclistes ou les motos qui arrivent en sens inverse ainsi que les piétons comme des objets identifiés lorsque vous tournez. Le système est destiné à éviter ou à réduire la gravité des collisions avec les véhicules venant en sens inverse qui s'approchent dans la voie voisine en sens inverse, mais il se peut que le véhicule ne puisse pas s'arrêter ou que le système ne s'active pas dans certaines conditions*.
- Si votre véhicule se déplace à plus de 25 km/h (16 mi/h) environ lorsque vous tournez, le système ne s'activera pas. De plus, même si votre véhicule roule à environ 25 km/h (16 mi/h) ou moins, si l'obstacle vous coupe soudainement la route ou se trouve en dehors du champ de vision de la caméra, votre véhicule peut ne pas s'arrêter ou le système peut ne pas s'activer en fonction de diverses conditions* telles que la visibilité ou le caractère glissant de la route.

*: Conditions

- Différence de vitesse avec l'objet identifié, distance par rapport à l'objet identifié, l'angle d'approche, les changements dans les actions de l'objet identifiable et la position de l'objet identifiable par rapport au côté de votre véhicule.
- Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)
- Conditions de circulation (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
- La visibilité à l'avant est mauvaise (pluie, neige, brouillard ou fumée, etc.).
- L'obstacle est autre chose qu'un objet identifiable.
  - Un véhicule garé ou un véhicule circulant dans la même direction que votre véhicule
  - Un animal, etc.
  - Glissière de sécurité, poteau téléphonique, arbre, clôture ou mur, etc.
- Même si un objet identifié a été détecté, vous n'avez pas le signal pour aller dans la direction dans laquelle votre véhicule se déplace réellement.
- Même si l'objet est identifiable, il se déplace à proximité d'objets sur le bord de la route.
- Même si l'objet est identifiable, il est arrêté ou circule sur votre voie.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Même si l'objet est identifiable, le système ne peut pas le reconnaître en tant qu'objet identifié parce que, par exemple, l'avant de l'objet identifiable ne peut pas être vu ou est difficile à voir parce qu'il roule de nuit sans ses phares.
- Même si l'obstacle est un véhicule circulant en sens inverse, votre véhicule s'est engagé sur la trajectoire de ce véhicule avant que le système ne puisse le reconnaître comme un objet identifié.
- Même si l'objet est identifiable, votre véhicule se trouve sur la voie voisine.

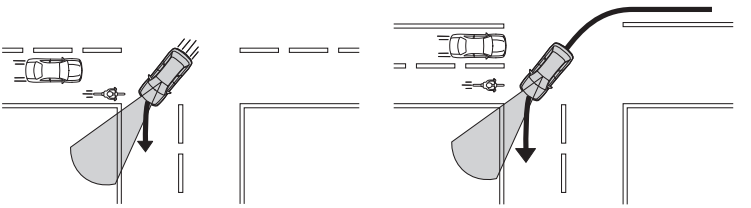

H00970

- Même si l'objet est identifiable, en fonction de la luminosité de l'environnement, de son mouvement relatif, de son aspect et de la direction vers laquelle il se dirige, il peut arriver que le système ne puisse pas le détecter comme un objet identifié.

• Il est notamment très probable que votre véhicule ne puisse pas s'arrêter ou que le système ne s'active pas dans les cas suivants :

- La visibilité est mauvaise en raison de la pluie, de la neige, de la poussière, etc. qui sont projetées par un autre véhicule, ou en raison de la vapeur d'eau, du sable, de la fumée, etc. dans l'air.
- Vous vous approchez d'un piéton, d'un cycliste ou d'une moto la nuit.
- L'objet identifié se trouve en dehors de la zone éclairée par les phares.
- L'avant du véhicule qui arrive en sens inverse est petit, bas ou irrégulier.
- Le véhicule, etc. qui vous fait face se présente par le côté.
- Le véhicule, etc. fait marche arrière.
- Le véhicule qui arrive en sens inverse fait soudainement une embardée, accélère ou décélère.
- L'objet identifié arrive soudainement sur le côté ou court soudainement devant vous.
- L'objet identifié est proche du pare-chocs de votre véhicule.
- Vous tournez brusquement le volant pour vous écarter de ou reprendre votre direction de circulation.
- L'angle de la route traversée est aigu, ou vous abordez une route qui présente une courbe légère, etc.
- Aux abords d'une route sinueuse, avec des virages, avec de multiples bifurcations, etc.

ATTENTION

- Si l'une des situations suivantes se présente, désactivez le système de freinage avant collision. Dans le cas contraire, le système de freinage avant collision pourrait s'activer de façon intempestive.
  ⇒ Page 61
  - Le véhicule est remorqué.
  - Le véhicule est chargé sur un plateau.
  - Utilisation d'un dynamomètre, de rouleaux ou d'un équipement similaire.
  - Un mécanicien lève le véhicule, démarre le moteur et fait tourner les roues librement.
  - Passage à hauteur de bannières accrochées, de drapeaux ou de branches
  - Une végétation touffue/élevée effleure le véhicule.
  - Conduite sur un circuit automobile
  - Dans un poste de lavage

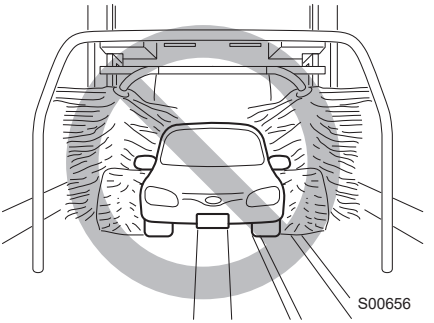
S00656

- Dans les situations suivantes, le système de freinage avant collision peut s'activer. Efforcez-vous donc de conduire prudemment.
  - Vous passez un portail automatique (ouverture et fermeture).
  - Vous roulez à proximité d'un objet identifié.
  - La réflexion ou les marquages sur un mur ou la surface de la route devant votre véhicule sont difficiles à distinguer d'un objet identifié.
  - Vous roulez sur une route dont l'angle de pente change brusquement.

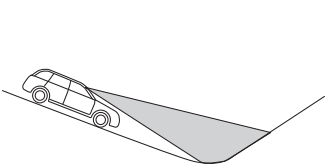

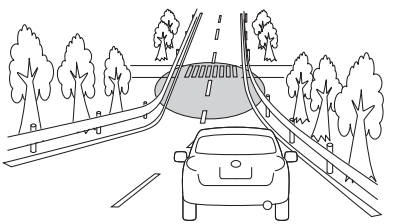
S01264

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
- Vous passez au travers de nuages de vapeur ou de fumée, etc.
- Par mauvais temps, comme par exemple lors de fortes chutes de neige ou de tempêtes de neige
- Une forte lumière se reflète sur la saleté ou la buée à l'intérieur ou à l'extérieur du pare-brise devant la caméra et les rayons de la lumière pénètrent dans la caméra.
- Les gaz d'échappement émis par le véhicule situé devant sont visibles par temps froid, etc.

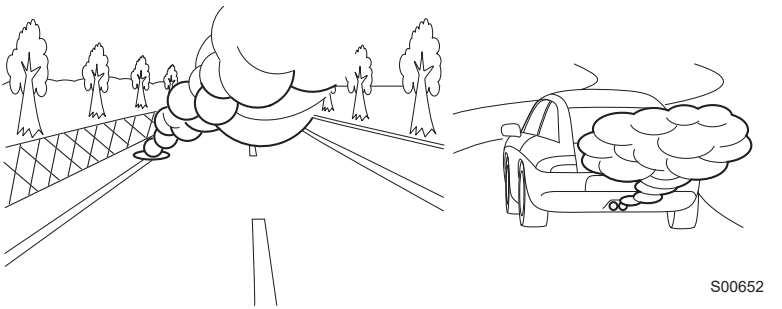

S00652

- Un objet identifié ou un obstacle se trouve dans un virage ou à une intersection.
- Vous passez à proximité d'un objet identifié ou d'un obstacle, etc.
- Vous vous arrêtez très près d'un mur ou d'un véhicule situé devant

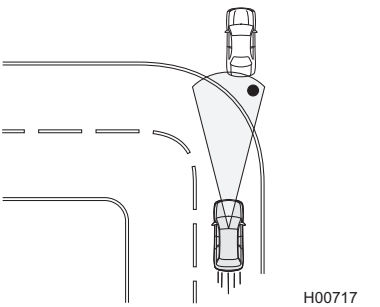

H00717

- Passage au travers d'éclaboussures d'eau venant d'arroseurs routiers ou d'arroseurs de déneigement sur la route

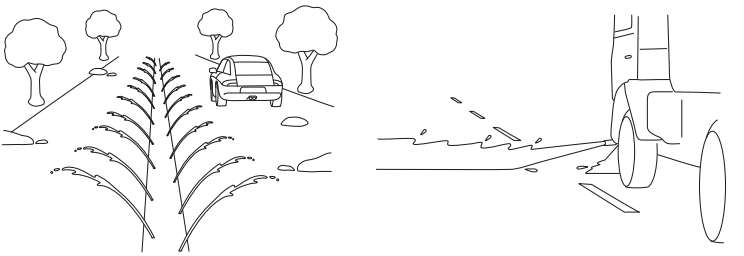

S02636

- Si un chargement ou des accessoires dépassent du bord du pare-chocs avant, la longueur du véhicule augmente et le système risque de ne pas pouvoir empêcher une collision.
- Si vous appuyez sur la pédale de frein pendant le freinage automatique, la pédale peut se déplacer d'elle-même lors d'un freinage automatique. Ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer davantage la pédale de frein pour augmenter la force de freinage. Exercez une force de freinage supérieure à celle nécessaire.
- Le système de freinage avant collision peut s'activer dans les situations suivantes, même si aucun objet identifié ne s'approche.
  - Un objet identifié ralentit ou s'arrête avant une intersection juste avant que vous ne tourniez et ne vous engagiez sur la voie voisine.

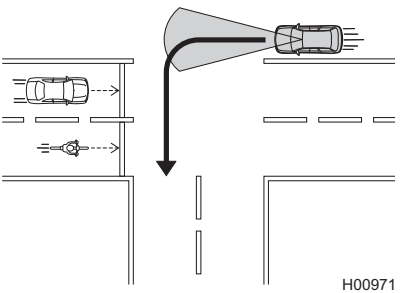

H00971

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Un objet identifié passe juste avant que vous ne tourniez et ne vous engagiez sur la voie voisine.

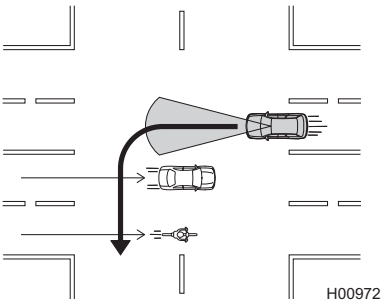

- Juste avant de tourner et de croiser la voie voisine, vous passez à côté d'un objet identifié qui tourne également.

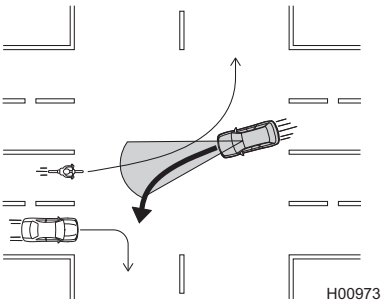

- Vous vous approchez soudainement d'un objet identifié tout en essayant de changer de voie ou d'éviter un obstacle.
- Alors que vous tournez, un piéton passe devant votre véhicule ou bien ralentit ou s'arrête juste avant de traverser.

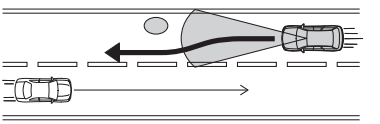

- Un cycliste ou une moto venant en sens inverse s'arrête soudainement ou change de direction devant vous juste avant que vous ne preniez un virage.
- Un objet identifié ralentit ou s'arrête juste avant de traverser devant vous.

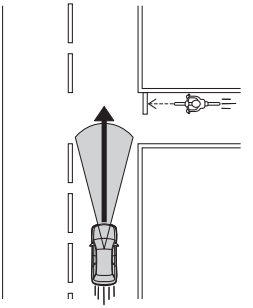
H00492

- Un objet identifié change de direction pour rejoindre votre voie ou s'approcher de vous en sens inverse juste avant de traverser devant vous.

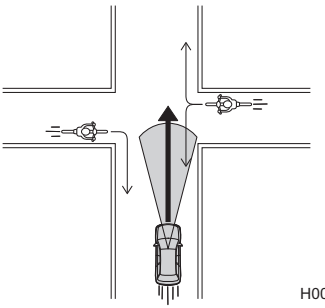
H00493

REMARQUE

Le freinage automatique peut produire des bruits inhabituels. Ces bruits, causés par la commande de freinage, sont normaux.

■ Détection de piétons

Le système EyeSight peut également détecter les piétons. La détection des piétons repose sur leur taille, leur forme et leurs mouvements. Le système détecte un piéton lorsque le contour du piéton est visible.

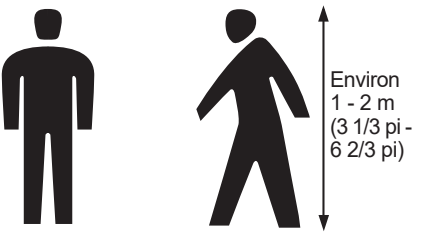

S02796

⚠ DANGER

La fonction de freinage avant collision du système EyeSight identifie également les piétons en tant qu'objets identifiés. Toutefois, dans certains cas, le système peut être incapable de détecter un piéton. Les conditions suivantes sont autant de cas dans lesquels le système est particulièrement susceptible de ne pas détecter un piéton en tant qu'objet identifié.

- La silhouette d'un piéton est partiellement obstruée.
- Des piétons marchent en groupe.
- Un piéton se tient près d'un mur ou d'un autre obstacle.
- Un piéton porte un parapluie.
- Un piéton porte des vêtements d'une couleur se fondant dans l'environnement.
- Un piéton porte des bagages volumineux ou un objet encombrant, ou bien pousse un objet tel qu'un chariot.
- Un piéton se penche, s'accroupit, s'allonge ou fait un mouvement brusque comme se lever.
- Un piéton se tient dans un emplacement sombre.
- Un piéton traverse ou apparaît subitement devant vous par le côté ou par l'avant.

■ Détection des cyclistes

Le système EyeSight peut également détecter les cyclistes. La détection des cyclistes repose sur leur taille, leur forme et leurs mouvements. Le système peut reconnaître un cycliste lorsque la silhouette d'un cycliste et d'un vélo est claire et qu'il détecte un mouvement de type humain.

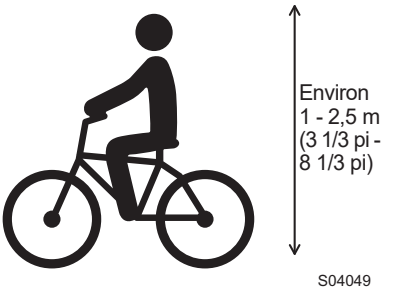

S04049

⚠ DANGER

Dans certaines conditions, le système de freinage avant collision du système EyeSight peut ne pas reconnaître les objets en tant qu'objets identifiés. Les conditions suivantes sont autant de cas dans lesquels le système est particulièrement susceptible de ne pas détecter un cycliste en tant qu'objet identifié.

- La silhouette du cycliste ou de son vélo est obstruée.
- Un cycliste se déplace en groupe avec d'autres piétons ou cyclistes.
- Un cycliste se trouve à côté d'un mur ou d'un autre obstacle.
- Les vêtements et/ou le vélo d'un cycliste sont de couleur similaire à celle de l'environnement.
- Un gros objet est transporté sur le vélo.
- Un cycliste est debout lorsqu'il pédale ou se penche sur le guidon.
- Un cycliste se trouve dans un endroit sombre.
- Un cycliste fait soudainement irruption par le côté ou apparaît soudainement devant vous.
- Un cycliste passe devant vous à grande vitesse.

Fonctionnement du système de freinage avant collision

Lorsqu'un obstacle est présent devant vous durant la conduite, le système agit comme suit afin d'avertir le conducteur et d'activer la commande de freinage et les feux stop.

Alerte de distance de sécurité :
Lorsque le système établit qu'il existe un risque de collision, une alerte émet des bips courts répétés et un écran d'interruption apparaît sur l'affichage des instruments de bord afin d'alerter le conducteur.
Cette alerte cesse dès que le conducteur a ralenti en enfonçant la pédale de frein et a réussi à rétablir une distance de sécurité convenable.
L'alerte de distance de sécurité intervient lorsque le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas activé.

Freinage primaire et alerte :
Lorsque le système établit qu'il existe un risque élevé de collision avec un obstacle situé devant, une alerte émet des bips courts répétés et des écrans d'interruption apparaissent sur l'affichage des instruments de bord et l'affichage d'informations central afin d'alerter le conducteur. La commande de freinage peut s'activer et, dans certaines situations, la puissance délivrée par le moteur peut également être contrôlée. Si le système détermine que la manœuvre d'évitement (freinage, direction, etc.) entreprise par le conducteur a réduit le risque de collision, le freinage est annulé.

Freinage secondaire et alerte :
Si le système détermine ensuite que le risque de collision est extrêmement élevé, l'alerte passe à une tonalité continue et la puissance de la commande de freinage est augmentée. Si, en dépit des manœuvres d'évitement du conducteur, le système considère toujours que la collision est inévitable, le système continue à commander le freinage et la puissance délivrée par le moteur.

Lorsque le véhicule est arrêté par un freinage secondaire, le conducteur doit enfoncer la pédale de frein pour s'assurer que le véhicule reste arrêté.

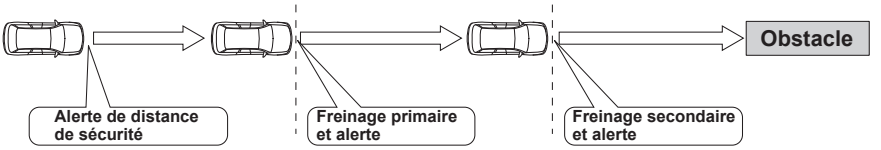

S03875

Système en marche	Force du freinage automatique	Indication sur l'affichage des instruments de bord	Type d'alerte
Alerte de distance de sécurité	Aucune commande de freinage	H00796	Bips courts répétés
Freinage primaire	Modérée		Bips courts répétés
Freinage secondaire	Forte		1 seul bip continu

REMARQUE

- Dans les cas suivants, le frein est relâché après l'arrêt du véhicule via le système de freinage avant collision.
  - Appuyez sur la pédale de frein.
  - Appuyez sur la pédale d'accélérateur (sauf lorsque le levier sélecteur est sur la position "N").
  - Déplacez le levier sélecteur sur la position "P".
  - Le véhicule a été arrêté pendant 2 minutes.
  - Le frein de stationnement électronique était serré.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Après l'arrêt via le freinage secondaire, le frein de stationnement électronique est serré dans les cas suivants.
  (Les détails relatifs à la désactivation du frein de stationnement électronique sont présentés dans le Manuel du conducteur du véhicule.)
  - 2 minutes environ se sont écoulées depuis l'arrêt sans pression sur la pédale de frein.
  - Une portière (autre que le hayon) est ouverte.
  - Le système EyeSight est défaillant. Eye Sight (Indicateur d'avertissement EyeSight : jaune)
    ⇒ Page 152
  - Le système EyeSight est en arrêt momentané. Eye Sight (Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc)
    ⇒ Page 154
- Ni le freinage primaire, ni le freinage secondaire ne fonctionnent dans les cas suivants.
  - La vitesse du véhicule est d'environ 1 km/h (1 mi/h) ou moins (lorsque le levier sélecteur est sur la position "N" et que la vitesse de votre véhicule est d'environ 4 km/h (2 mi/h) ou moins) ou de 160 km/h (100 mi/h) ou plus.
  - La vitesse du véhicule est de 100 km/h (60 mi/h) ou plus et l'obstacle est un piéton, un cycliste ou une moto.
  - Le Contrôle de Dynamique du Véhicule est actif.
- Si le système détecte les feux stop du véhicule situé devant, votre véhicule commence à ralentir plus tôt que s'il ne les détecte pas.
- Le freinage primaire est appliqué plus longtemps dans certains cas. L'une des raisons à cela est la grande différence de vitesse avec un obstacle situé devant. Dans de tels cas, un contrôle de freinage plus fort ou moins fort peut être activé.

■Écran du système de freinage avant collision

Un message s'affiche et reste dans la zone de l'écran d'avertissement de l'affichage des instruments de bord pendant un certain temps après le fonctionnement du système de freinage avant collision.

L'écran affiche le message "Apply Brake To Hold Position (Utiliser frein pour garder position)" pour inciter le conducteur à enfoncer la pédale de frein. À ce moment, l'alerte (bip) retentit. L'écran sera affiché pendant environ 2 minutes jusqu'à ce que le conducteur enfonce la pédale de frein.

S02962

Un message s'affiche et reste dans la zone de l'écran d'avertissement de l'affichage des instruments de bord pour indiquer que le système de freinage avant collision s'est activé.

S03130

Fonctionnement de l’assistance au freinage avant collision

Lorsque le système de freinage avant collision est activé (lorsque le système a établi un risque élevé de collision avec un obstacle situé devant), si le conducteur appuie sur la pédale de frein, le système interprète cette action comme un freinage d’urgence et active automatiquement l’assistance au freinage.

ATTENTION

L’assistance au freinage avant collision n’intervient pas si le conducteur enfonce la pédale de frein alors que l’alerte de distance de sécurité est active. Le ralentissement du véhicule est commandé par la force exercée par le conducteur sur la pédale de frein.

REMARQUE

- La fonction d’assistance au freinage avant collision ne fonctionne pas lorsque la vitesse du véhicule est d’environ 10 km/h (7 mi/h) ou moins ou de 160 km/h (100 mi/h) ou plus.
- Pour de plus amples informations relatives à la fonction d’assistance au freinage, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

Fonctionnement de l’aide à l’évitement d’urgence (selon modèles)

En présence d’un obstacle situé devant le véhicule pendant la conduite, le système de freinage avant collision active le freinage primaire, puis le freinage secondaire du véhicule afin d’éviter une collision. Après l’activation du freinage secondaire, le système détermine si la route sur laquelle vous roulez présente des marquages de voie et s’il y a suffisamment d’espace pour éviter une collision dans votre voie. En même temps, le système vérifie si un véhicule s’approche par l’arrière, en utilisant le système BSD/RCTA pour déterminer si la voie est libre pour activer l’aide à l’évitement d’urgence. Si une collision avec l’obstacle est extrêmement probable malgré l’application du freinage secondaire uniquement, l’aide à l’évitement d’urgence est activé et le système contrôle le volant afin d’éviter la collision tout en restant dans la voie. Une fois la collision évitée avec l’objet, le système garde le contrôle des freins et du volant afin que votre véhicule ne quitte pas sa voie jusqu’à son arrêt complet.

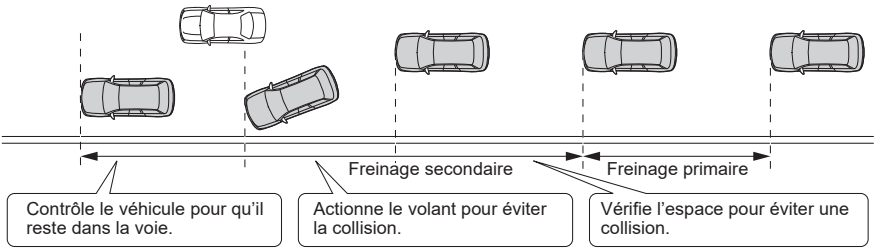

S04095

⚠ DANGER

- L’aide à l’évitement d’urgence reconnaît les véhicules, les piétons et les cyclistes comme des objets identifiés. Le système est destiné à éviter ou à réduire la gravité des collisions, mais si le système ne peut pas reconnaître les objets en raison de certaines conditions*, il peut ne pas s’activer.
- Lorsque l’aide à l’évitement d’urgence s’active, le conducteur doit vérifier la zone autour du véhicule et prendre les mesures appropriées, comme actionner le volant ou appuyer sur les freins.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- L’aide à l’évitement d’urgence est réglée pour s’activer lorsque le système détermine qu’une collision ne peut pas être évitée uniquement avec le système de freinage avant collision et que d’autres conditions, telles que les conditions de conduite et la reconnaissance d’objets, sont remplies ; son efficacité varie en fonction de diverses conditions. Par conséquent, cette fonction ne présente pas toujours les mêmes performances.
- L’aide à l’évitement d’urgence ne s’active pas si le système de freinage avant collision est désactivé. Cette fonction ne s’active pas non plus lorsque le ralentissement généré par le système de freinage avant collision n’est pas suffisant.
- Si le conducteur actionne le volant et que le système détermine que cette opération est une action d’évitement, la manœuvre du volant par le système peut ne pas s’activer.
- L’aide à l’évitement d’urgence ne s’activera pas si le système détermine que le conducteur ne tient pas le volant.
- Cette fonction ne s’active pas si la vitesse de votre véhicule est supérieure à environ 80 km/h (50 mi/h). De plus, même si la vitesse de votre véhicule est d’environ 80 km/h (50 mi/h) ou moins, si un autre véhicule vous coupe soudainement la route, la collision peut ne pas être évitée ou la fonction peut ne pas s’activer selon diverses conditions* telles que la visibilité ou le caractère glissant de la route.

*: Conditions

- Conditions d’utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)
- Conditions de circulation (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
- La visibilité à l’avant est mauvaise (pluie, neige, brouillard ou fumée, etc.).
- Même si l’objet est identifiable, en fonction de la luminosité de l’environnement, de son mouvement relatif, de son aspect et de la direction vers laquelle il se dirige, il peut arriver que le système ne puisse pas le détecter.
- Même si l’objet est identifié, le système établit qu’il peut passer devant vous ou se déplacer latéralement, en fonction de son aspect ou de la direction à laquelle il se dirige.
- Même si l’objet est identifié, il est établi que l’objet se déplace en travers de votre chemin, par exemple en traversant la rue ou en coupant devant vous.
- En cas de collision avec un objet identifié qui se trouve près du centre de la trajectoire devant votre véhicule.

- Le système détermine que l'action du conducteur (basée sur l'actionnement de la pédale d'accélérateur, le freinage, l'angle du volant, etc.) constitue une manœuvre d'évitement.
- État d'entretien du véhicule (systèmes des freins, usure des pneus, pression de gonflage des pneus, utilisation de la roue de secours de type provisoire, etc.)
- Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.
- Les freins sont froids en raison de la basse température ambiante ou juste après le démarrage du moteur.
- Les freins sont surchauffés en descente (l'efficacité de freinage est réduite).
- Sous la pluie ou après le nettoyage du véhicule (les freins sont mouillés et l'efficacité de freinage est réduite.)
- L'obstacle n'est pas reconnu comme un objet identifié.
- Les marquages de voie ne peuvent pas être détectés.
- La manœuvre du volant par le conducteur ne peut pas être détectée.
- Vous conduisez sur une route qui n'est pas droite.
- Vous conduisez sur une route à forte pente.

- Conditions de détection de la caméra stéréo
  Dans les cas suivants, cette fonction est particulièrement susceptible de ne pas intervenir ou de se révéler incapable de stopper le véhicule.
  - Routes avec restrictions de voies ou voies provisoires en raison de travaux de construction, etc.
  - Routes à virages
  - Routes sur lesquelles il reste des marquages de voie anciens.
  - Routes dont la surface est encore couverte de neige, de flaques ou de produit déneigeant.
  - Routes comportant des fissures ou des restes de construction.
  - Routes verglacées, couvertes de neige ou autres surfaces glissantes
    Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
  - Aux abords d'un virage serré vous menant à un échangeur routier ou un embranchement, une station-service, une aire de stationnement, un poste de péage ou toute autre infrastructure
  - Un véhicule, un cycliste ou un piéton s'approche de la zone proche de l'objet.
  - Un véhicule arrivant en sens inverse ou qui va vous dépasser est en approche.
  - L'objet identifié se déplace sur votre trajectoire.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

  - Les limites de votre voie sont difficiles à déterminer avec la caméra stéréo. (Par exemple, il n'y a pas de marquages de voie (lignes blanches, etc.) ou les marquages de voie sont difficiles à voir parce qu'ils sont partiellement effacés, fins ou de couleur similaire à la route.)
  - Un véhicule s'approche par l'avant dans la voie voisine.
  - Il n'y a pas assez d'espace pour éviter une collision dans votre voie.
  - La zone autour de votre pare-chocs arrière est sale, ou bien elle est couverte de givre, de boue, etc.
  - Votre pare-chocs arrière est rayé, cabossé, mal aligné, etc.
  - Vous conduisez sur une route enneigée, ou la route comporte des flaques d'eau ou est mouillée, et votre véhicule ou les véhicules voisins projettent de l'eau, de la neige, etc.
- Ne tentez jamais de tester le fonctionnement de l'aide à l'évitement d'urgence.
  - Votre véhicule peut ne pas s'arrêter, ou le système peut ne pas s'activer, ce qui peut entraîner une collision involontaire.
- Dans les situations présentées ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. En présence de ces conditions, désactivez l'aide à l'évitement d'urgence.

  ⇒ Page 61
  - La pression des pneus n'est pas conforme.*1
  - Des pneus usés de manière irrégulière ou dont le type d'usure est irrégulier sont installés.*1
  - Des pneus de mauvaise taille sont installés.*1
  - Les roues sont déséquilibrées (p. ex., la masse d'équilibrage est retirée ou mal alignée).*1
  - L'alignement des roues est hors de la valeur spécifiée.*1
  - Vous sentez une vibration anormale dans le volant ou celui-ci est plus difficile à manier que d'habitude.
  - Le volant a été remplacé par des pièces autres que des pièces SUBARU d'origine.
  - Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.
  - Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
  - La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).

- Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
- Des chaînes antidérapantes sont installées.
- La roue de secours de type provisoire est installée.
- Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
- Les axes optiques ne sont pas alignés correctement. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
- Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
- Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
- Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.*2
- Le témoin avertisseur de direction assistée est allumé.
- Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou d'autres facteurs.
- Le nombre maximum de passagers est dépassé.
- Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement : témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*3

*1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

*2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

*3: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Dans les conditions suivantes, la caméra stéréo risque d'avoir des difficultés à garantir la détection des marquages de voie, et le système risque de ne pas fonctionner correctement.
  - De nuit ou dans un tunnel, phares éteints
  - Par mauvais temps (par exemple, pluie, neige ou brouillard dense)
  - La surface de la route est humide et brille par réflexion de la lumière.
  - Présence d'autres marquages de circulation dans votre voie (flèches, mots, etc.).
  - La distance entre votre véhicule et celui vous précédant est courte, ce qui rend la détection des marquages de voie difficile.
  - Un véhicule venant d'une voie adjacente ou le véhicule situé devant change de voie.
  - La forme d'un virage routier change soudainement.
  - Des ombres de rambardes ou d'objets similaires chevauchent les marquages de voie.
  - Une forte lumière vous éblouit de l'avant (soleil ou faisceaux de phares des véhicules roulant en sens inverse, etc.).
  - La route est trop étroite ou trop large.
  - La largeur de la voie a changé.

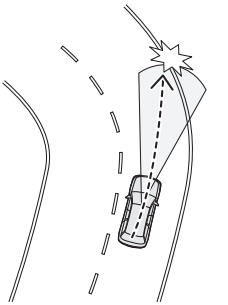

  - La caméra stéréo peut avoir des difficultés à détecter la voie en raison des performances de la caméra.
    - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
    - Les marquages de voie sont peints en jaune.
    - Les marquages de voie sont d'une couleur similaire à celle de la route.
    - Les marquages de voie sont peints en double.
    - Les marquages de voie sont fins.
    - Des lignes qui ne sont pas des marquages de voie sont peintes sur les routes.
    - Les marquages de voie sont en contact avec des murs et des poteaux.

- La forme des marquages de voie change soudainement (entrée/sortie d'un virage, route en forme de manivelle ou route sinueuse, etc.).

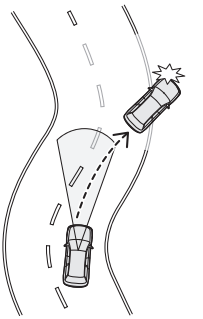

H00464

- Entrée dans des voies menant à des échangeurs routiers, des embranchements, des aires de service ou des aires de stationnement
- Il y a une bordure ou une paroi latérale dans l'accotement.
- La luminosité change, par exemple à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel ou lorsque vous passez sous un pont.
- Du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l'utilisation du lave-glace.

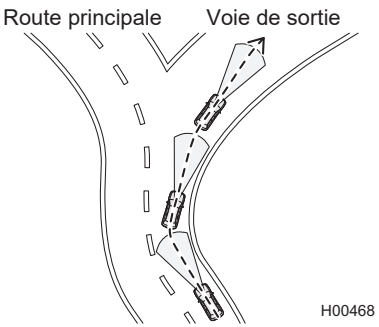

H00468

ATTENTION

- L'aide à l'évitement d'urgence peut s'activer de manière inattendue dans les situations suivantes. Veillez donc à désactiver l'aide à l'évitement d'urgence.
  ⇒ Page 61
  - Le véhicule est remorqué.
  - Le véhicule est chargé sur un plateau.
  - Utilisation d'un dynamomètre, de rouleaux ou d'un équipement similaire.
  - Un mécanicien lève le véhicule, démarre le moteur et fait tourner les roues librement.
  - Passage à hauteur de bannières accrochées, de drapeaux ou de branches
  - Une végétation touffue/élevée effleure le véhicule.
  - Conduite sur un circuit automobile
  - Dans un poste de lavage

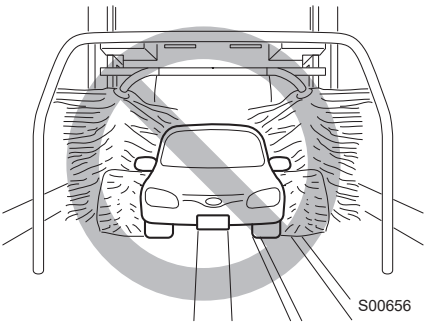

- L'aide à l'évitement d'urgence peut s'activer dans les situations suivantes. Efforcez-vous donc de conduire prudemment.
  - Vous vous approchez d'un objet identifié.
  - La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.

- Vous passez au travers de nuages de vapeur ou de fumée, etc.
- Par mauvais temps, comme par exemple lors de fortes chutes de neige ou de tempêtes de neige
- Les gaz d'échappement émis par le véhicule situé devant sont visibles par temps froid, etc.

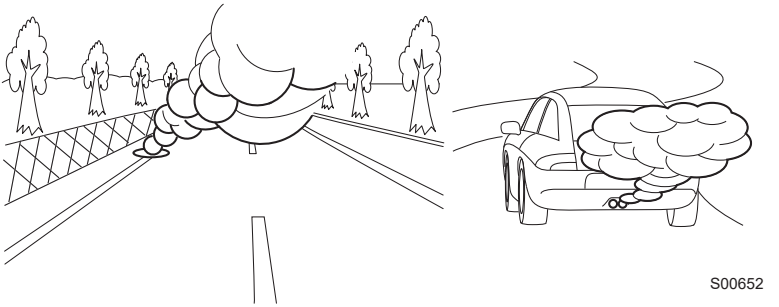

S00652

- Un obstacle se trouve dans un virage ou à une intersection.
- Vous passez à proximité d'un objet, d'un obstacle ou d'une végétation identifiés.
- Le système ne peut pas reconnaître un objet qui apparaît ou coupe soudainement devant votre véhicule par le côté.
- L'obstacle commence à bouger brusquement.

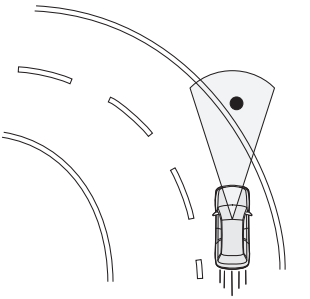

S02669

- Il n'y a pas de marquages pour votre voie, mais une différence de couleur entre votre voie et la voie voisine, l'accotement, etc. pourrait être confondue avec le marquage de voie.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Il y a des saletés, des fissures, des bordures, etc. qui pourraient être confondues avec les marquages de votre voie.
- La route est étroite et les marquages de la voie voisine peuvent être confondus avec les marquages de votre voie.
- Passage au travers d'éclaboussures d'eau venant d'arroseurs routiers ou d'arroseurs de déneigement sur la route

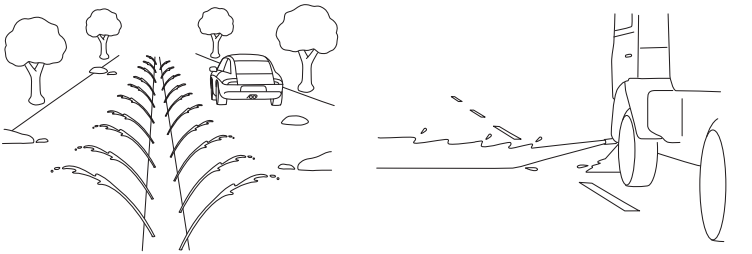

S02636

- Pour annuler l'aide à l'évitement d'urgence, tournez le volant ou appuyez sur la pédale d'accélérateur.
- Si un chargement ou des accessoires dépassent du bord du pare-chocs avant, la longueur du véhicule augmente et le système risque de ne pas pouvoir empêcher une collision.

REMARQUE

L'aide à l'évitement d'urgence ne s'activera pas dans les situations suivantes.

- Le système de freinage avant collision est désactivé.
- Le BSD/RCTA est désactivé.
- L'obstacle est un véhicule arrivant en sens inverse.
- Un objet identifié passe devant votre véhicule.
- Il n'y a pas assez d'espace pour éviter une collision, ou un autre objet a été détecté dans la zone située autour de l'espace prévu pour éviter une collision.
- Des objets s'approchent de l'avant ou de l'arrière de votre véhicule.
- La voie ou les marquages de voie ne peuvent pas être détectés.
- Le système de freinage avant collision est actif en raison des glissières de sécurité ou d'autres structures.
- Le système détermine que le contrôle de la direction ne peut pas éviter une collision.
- Le système EyeSight est défaillant. Eye Sight (Indicateur d'avertissement EyeSight : jaune)
  ⇒ Page 152
- Le système EyeSight est en arrêt momentané. Eye Sight (Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc)
  ⇒ Page 154

Lorsque l'aide à l'évitement d'urgence s'active, un écran d'interruption apparaît pendant un certain temps sur l'affichage des instruments de bord pour vous avertir de l'activation de la fonction.
⇒ Page 47

Dysfonctionnement de l’aide à l’évitement d’urgence et arrêt momentané (selon modèles)

Si l’aide à l’évitement d’urgence s’arrête temporairement, (indicateur de désactivation de l’aide à l’évitement d’urgence) s’allume. Une fois la cause corrigée, le fonctionnement revient à la normale.
Cet indicateur apparaît également dans des environnements extrêmement chauds ou froids, et en cas d’anomalie de la tension de la batterie.

Si (indicateur de désactivation de l’aide à l’évitement d’urgence) reste allumé pendant un long moment, le système EyeSight peut présenter un dysfonctionnement. Contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système dès que possible.

REMARQUE

Vous ne pouvez pas utiliser l’aide à l’évitement d’urgence lorsque le BSD/RCTA est désactivé. Dans ce cas, (indicateur de désactivation de l’aide à l’évitement d’urgence) s’allume.

■ Indicateur de désactivation de l’aide à l’évitement d’urgence

Cet indicateur s’allume lorsque le contacteur d’allumage est placé sur la position ON, puis s’éteint quelques secondes après le démarrage du moteur.
Il s’allume lorsque l’aide à l’évitement d’urgence est désactivée.
⇒ Page 61

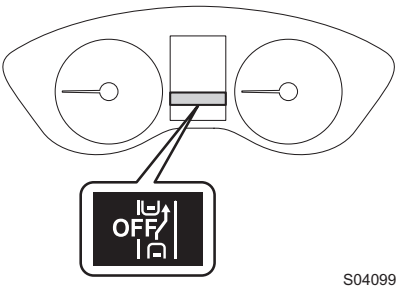

S04099

Activation / désactivation du système de freinage avant collision

Utilisez l'affichage d'informations central pour activer/désactiver le système de freinage avant collision (y compris l'assistance au freinage avant collision et l'aide à l'évitement d'urgence (selon modèles)).
Cette fonction est activée en sélectionnant "Setting ON (Réglage activé)" sur l'écran "Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)" des réglages EyeSight.
Cette fonction est désactivée en sélectionnant "Setting OFF (Réglage désactivé)" sur l'écran "Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)" des réglages EyeSight.
⇒ Page 157

Si le système de freinage avant collision est désactivé, OFF (témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision) s'allume sur le tableau de bord.
Si le système de freinage avant collision est activé, OFF (témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision) s'éteint sur le tableau de bord.

REMARQUE

- L'activation et la désactivation du système de freinage avant collision fonctionnent en tandem avec l'aide à l'évitement d'urgence (selon modèles) et la gestion de l'accélérateur avant collision.
- Même lorsque le système de freinage avant collision est désactivé, si le moteur est éteint puis redémarré, le système de freinage avant collision se réactivera. Par défaut, ce système est activé à chaque redémarrage du moteur.

■ Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision

Ce témoin indicateur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, puis s'éteint quelques secondes après le démarrage du moteur. Il s'allume lorsque le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision sont désactivés.

Il s'allume également dans les conditions suivantes.

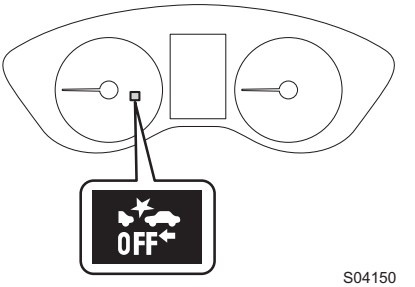

S04150

- Le système EyeSight est défaillant. (Indicateur d'avertissement EyeSight : jaune)
  ⇒ Page 152
- Le système EyeSight est en arrêt momentané. (Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc)
  ⇒ Page 154

REMARQUE

- Si (témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision) s'allume, (indicateur de désactivation de l'aide à l'évitement d'urgence) (selon modèles) s'allume également.
  ⇒ Page 60
- Lorsque (témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision) s'allume, le système de freinage avant collision (y compris la fonction d'assistance au freinage avant collision), l'aide à l'évitement d'urgence (selon modèles) et la gestion de l'accélérateur avant collision ne fonctionnent pas.
- Pour les modèles avec aide à l'évitement d'urgence, vous ne pouvez pas utiliser l'aide à l'évitement d'urgence lorsque le BSD/RCTA est désactivé. Dans ce cas, (indicateur de désactivation de l'aide à l'évitement d'urgence) s'allume.

Indicateur de désactivation de la caméra mono grand-angle

Si la caméra mono grand-angle s'arrête temporairement, (indicateur de désactivation de la caméra mono grand-angle) s'allume. Une fois la cause corrigée, le fonctionnement revient à la normale.
Cet indicateur apparaît également si l'intérieur ou l'extérieur du pare-brise devant la caméra mono grand-angle est sale ou embué, dans les environnements extrêmement chauds ou froids, et en cas d'anomalie de la tension de la batterie.

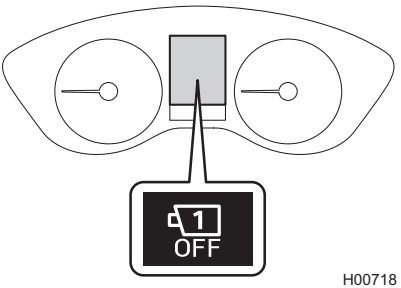

H00718

Si (indicateur de désactivation de la caméra mono grand-angle) reste allumé pendant longtemps, contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système dès que possible.

REMARQUE

- Si (indicateur de désactivation de la caméra mono grand-angle) s'allume lorsque (témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision) n'est pas allumé, le champ de vision du système EyeSight est plus étroit que d'habitude. Dans cette situation, la capacité de détection des obstacles d'EyeSight est réduite, et le système de freinage avant collision peut être incapable d'arrêter le véhicule ou peut ne pas s'activer.
- Si l'extérieur du pare-brise devant la caméra mono grand-angle est sale ou embué, nettoyez-le.
- Si l'intérieur du pare-brise devant la caméra mono grand-angle est embué, le système redémarrera lorsque votre véhicule aura roulé un certain temps, sous réserve que les conditions se soient améliorées. Par ailleurs, le dégivreur pourrait améliorer les conditions.
  ⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.
- Si l'intérieur du pare-brise devant la caméra mono grand-angle est sale ou si la zone autour des lentilles de la caméra est sale ou constamment embuée, contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le véhicule.

Indicateur d’avertissement de la caméra mono grand-angle

Si le système présente un dysfonctionnement, (indicateur d’avertissement de la caméra mono grand-angle) s’allume. Contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système dès que possible.

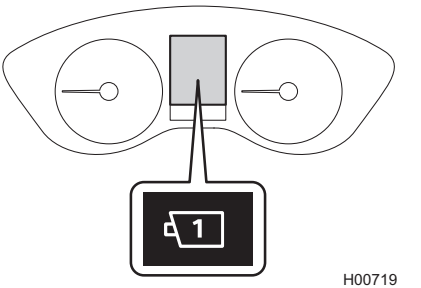

H00719

REMARQUE

- Si (indicateur d’avertissement de la caméra mono grand-angle) s’allume lorsque (témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision) n’est pas allumé, le champ de vision du système EyeSight est plus étroit que d’habitude. Dans cette situation, la capacité de détection des obstacles d’EyeSight est réduite, et le système de freinage avant collision peut être incapable d’arrêter le véhicule ou peut ne pas s’activer.
- Si (indicateur d’avertissement de la caméra mono grand-angle) reste allumé, même après le redémarrage du moteur, la caméra mono grand-angle est défaillante. La conduite classique reste néanmoins possible. Contactez cependant un concessionnaire SUBARU en vue d’un contrôle.

Régulateur de vitesse adaptatif avancé

Le régulateur de vitesse adaptatif avancé est un système d'aide à la conduite conçu pour aider les conducteurs lors de la conduite sur des autoroutes (y compris lors d'embouteillages et lors d'une conduite à vitesse élevée). Le régulateur de vitesse adaptatif (⇒ page 65) et la fonction de centrage sur la voie (⇒ page 94), laquelle fonctionne conjointement avec le régulateur de vitesse adaptatif, sont utilisés pour améliorer la conduite en commandant automatiquement l'accélérateur, les freins et la direction.

Régulateur de vitesse adaptatif

Le régulateur de vitesse adaptatif est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort de conduite sur autoroutes, voies rapides et autoroutes internationales. La caméra stéréo détecte les véhicules à l'avant qui roulent sur la même voie de circulation, et votre véhicule suit le véhicule directement devant (jusqu'à la vitesse maximum de la vitesse sélectionnée du véhicule). Ce faisant, votre véhicule maintient automatiquement une distance de sécurité correspondant à la vitesse du véhicule qui le précède. Lorsque le véhicule devant vous s'immobilise complètement, votre véhicule s'arrête également et le frein de stationnement électronique sera serré automatiquement. Le système peut contrôler le véhicule à une vitesse allant de 0 km/h (0 mi/h) à environ 145 km/h (90 mi/h). Veuillez faire attention à ne pas dépasser les limites de vitesse autorisées.

⚠ DANGER

- Ce système ne constitue pas une fonction de conduite automatique prenant en charge les différentes conditions de circulation.
- Ne vous fiez pas excessivement au régulateur de vitesse adaptatif. Ce système n'est pas conçu pour pallier un manque d'attention du conducteur quant à la situation générale, ni pour compenser une mauvaise visibilité. Il n'est pas conçu pour empêcher les collisions fronto-arrière avec un autre véhicule.
  Efforcez-vous de toujours conduire prudemment sur la route. Conservez toujours une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant, soyez attentif aux alentours et aux conditions de conduite et, le cas échéant, freinez et prenez toutes autres mesures nécessaires.
- Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse adaptatif, réglez toujours la vitesse en fonction des limitations de vitesse, de la circulation, des conditions de la route, et d'autres conditions.
- Chaque jour, avant d'activer le système, procédez à un contrôle afin de vérifier qu'il n'y a pas de dysfonctionnement au niveau des pneus ou des freins.
  ⇒ Reportez-vous au "livret de garantie et d'entretien".

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Dans les situations présentées ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les situations suivantes.
  - La pression des pneus n'est pas conforme.*1
  - La roue de secours de type provisoire est installée.*1
  - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.*1
  - Des pneus de mauvaise taille sont installés.*1
  - Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
  - La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
  - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
  - Des chaînes antidérapantes sont installées.
  - Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
  - Les axes optiques ne sont pas alignés correctement. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
  - Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
  - Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
  - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.*2
  - Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou d'autres facteurs.
  - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
  - Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.
  - Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement : témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*3

  *1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

  *2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

  *3: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

- Le régulateur de vitesse adaptatif est conçu pour être utilisé sur les autoroutes, voies rapides, routes à péage, autoroutes internationales et autres routes à accès limité. Elle n'est pas conçue pour être utilisée en circulation urbaine. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
  - Routes ordinaires (autres que celles mentionnées ci-dessus)
    En fonction de l'environnement de conduite (complexité de la route et autres facteurs), il se peut que le comportement du système ne convienne pas aux conditions de circulation, entraînant ainsi un risque d'accident.
  - Des virages serrés ou des routes sinueuses
  - Routes verglacées, couvertes de neige ou autres surfaces glissantes
    Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
  - Conditions de circulation imposant de fréquentes accélérations et ralentissements, rendant le maintien de la distance de sécurité difficile
    Le comportement du système risque de ne pas convenir aux conditions de circulation.
  - Descentes prononcées
    La vitesse sélectionnée du véhicule pourrait être dépassée.
  - Descente prononcée et longue
    Les freins risquent de surchauffer.
  - Routes et ponts autoroutiers comportant des déclivités prononcées répétées
    Le système risque de perdre la trace du véhicule situé devant ou de détecter la chaussée à la place, rendant une maîtrise correcte du véhicule impossible.
  - Aux abords d'un virage/d'une courbe serré(e) vous menant à un échangeur routier ou un embranchement, une station-service, une aire de stationnement, un poste de péage ou toute autre infrastructure
    La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue à l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige ou de saleté, par les éclaboussures d'eau venant d'arroseurs routiers ou d'arroseurs de déneigement sur la route, ou par le soulèvement de poussière provoqué par le véhicule situé devant ou par ceux roulant en sens inverse.
  Le système peut perdre la trace du véhicule situé devant, ou de l'eau ou d'autres substances peuvent provoquer une fausse détection, rendant ainsi une maîtrise correcte du véhicule impossible.

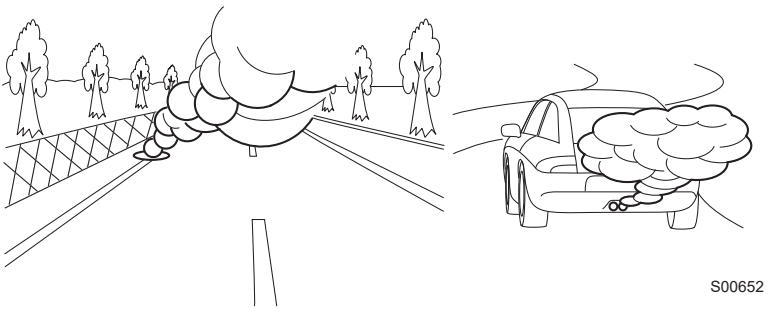

S00652

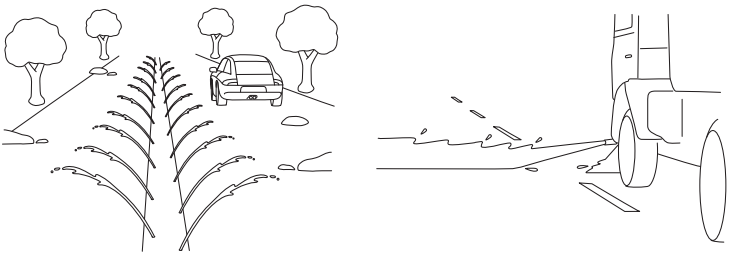

S02636

- Par mauvais temps, comme par exemple lors de fortes chutes de neige ou de tempêtes de neige
- Le champ de vision de la caméra stéréo est obstrué par la présence de buée, neige, saleté, givre, poussière, rayures ou taches sur le pare-brise, ou par le reflet de la lumière sur la saleté, etc.
- Des gouttes d'eau de pluie ou du lave-glace, ou de la saleté n'ont pas été bien essuyées du pare-brise.
  La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible, rendant ainsi une maîtrise correcte du véhicule impossible.
- Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est obstrué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).

- La caméra stéréo risque d'avoir des difficultés à garantir la détection des objets ou conditions suivant(e)s. Freinez et prenez toute autre mesure nécessaire.
  - Véhicules circulant à des vitesses très différentes (véhicules roulant lentement, étant à l'arrêt ou circulant en sens inverse, etc.)
  - Véhicules traversant votre voie de circulation
  - Motos, cyclistes, piétons et animaux, etc.
  - De nuit ou dans un tunnel, phares éteints
  - De nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
  - Une forte lumière vous éblouit de l'avant (soleil ou faisceaux des feux de route, etc.).
  - La partie arrière du véhicule situé devant est basse, de petite taille ou de forme irrégulière (le système peut considérer une autre partie du véhicule comme son arrière et calculer son propre fonctionnement à partir de cette donnée).
    - Le véhicule situé devant est un camion-plateau ou une remorque vide ou sans panneaux arrière et/ou latéraux.
    - Véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière
    - Véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
    - Le véhicule est de petite taille, etc.

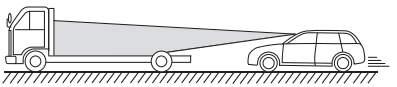

S02133

  - La luminosité change, par exemple à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel ou lorsque vous passez sous un pont.
  - Objets proches du pare-chocs de votre véhicule
- Lorsque vous n'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif, veillez à le désactiver. Si la fonction est laissée active, elle peut se mettre en marche de manière inattendue et ainsi provoquer un accident. De plus, lorsque vous vous garez, assurez-vous de mettre le frein de stationnement électronique et le levier sélecteur sur la position "P".
  ⇒ Page 91
- Avant d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif, pensez à totalement vérifier la sécurité des passagers et à observer la zone autour du véhicule. Ne commandez jamais le régulateur de vitesse depuis l'extérieur du véhicule.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

Détection du véhicule situé devant par la caméra stéréo EyeSight*

- Dans les conditions de circulation ou de votre véhicule ci-dessous, la détection du véhicule situé devant risque d'être impossible. Les véhicules des voies de circulation adjacentes ou les objets présents sur le bord de la route sont susceptibles d'être indûment détectés. Dans de telles conditions, abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif. Si le régulateur de vitesse est en service, freinez et prenez toutes les autres mesures nécessaires.
  - Le suivi commence depuis une faible distance, par exemple lorsque le véhicule situé devant traverse votre voie de circulation.

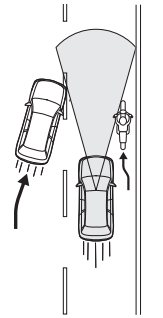
S01975

  - Sur des routes sinueuses, en début ou fin de virage et sur des routes à virages successifs (Dans ces conditions, le système a du mal à détecter les véhicules car ils sont en dehors de la zone de détection.)
  - Sur des rampes d'accès ou de sortie des voies rapides, autoroutes ou autres routes à accès limité (le régulateur de vitesse adaptatif EyeSight n'est pas conçu pour être utilisé sur ce genre d'infrastructure routière.)

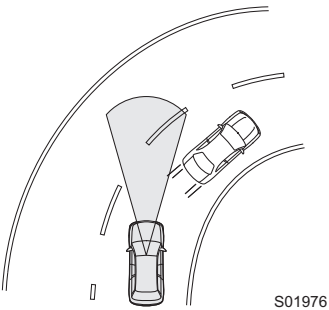
S01976

  - En centre-ville ou en banlieue (le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas conçu pour être utilisé sur ce genre d'infrastructure routière. Utilisez le régulateur de vitesse adaptatif uniquement sur les autoroutes à accès limité.)

- Le véhicule situé devant n'est pas directement devant le vôtre et est axialement décalé.

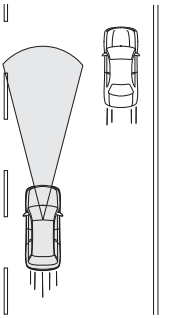

S01977

- Un obstacle se trouve sur le bord de la route.
- Il y a une grande différence de vitesse par rapport au véhicule situé devant.
- Un véhicule traverse votre voie de circulation, devant vous.
- La distance entre les véhicules est très courte.
- Votre véhicule dérive à l'intérieur de la voie.
- Sur une route cahoteuse ou sans revêtement

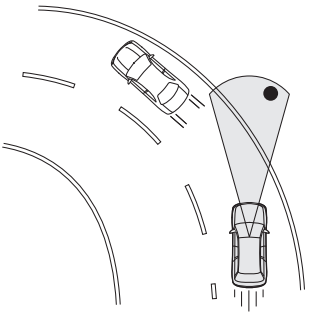

S01978

- Sur une route aux voies extrêmement étroites, comme lors de restrictions de trafic ou dans des zones de construction
- La conduite classique est devenue instable suite à un accident ou un dysfonctionnement.
- Une charge très lourde se trouve dans la zone de chargement ou sur la banquette arrière de votre véhicule.

• Les capacités d'évaluation d'une situation par le régulateur de vitesse adaptatif ne sont pas sans limites. Il est possible que le véhicule ne ralentisse pas à temps dans les situations suivantes. Appuyez sur la pédale de frein pour ralentir le véhicule si nécessaire.
  - La différence de vitesse avec le véhicule situé devant est excessive ou le véhicule situé devant ralentit de façon intempestive.
  - Le véhicule ralentit devant vous de façon inattendue ou freine soudainement.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l'alerte/la notification interviennent fréquemment.
- Même lorsque la distance de sécurité est courte, l'avertissement "Obstacle Detected (Obstacle détecté)" risque de ne pas s'activer dans les situations suivantes.
  - La différence de vitesse avec le véhicule situé devant est faible. Les deux véhicules roulent presque à la même vitesse.
  - Le véhicule situé devant est plus rapide que le vôtre. La distance de sécurité augmente progressivement.
  - Un autre véhicule traverse votre voie de circulation très près du vôtre.
  - Le véhicule situé devant ralentit brusquement.
  - De nombreuses déclivités se succèdent.

  ⇒ Page 92

*: L'état de détection du véhicule devant vous à l'aide de la caméra stéréo peut être confirmé par l'état d'allumage de l'indicateur de véhicule devant vous.
⇒ Page 76

ATTENTION

- Après son activation, le régulateur de vitesse adaptatif assure un contrôle continu en fonction du mouvement du véhicule situé devant. La fonction d'arrêt total s'active lorsque votre véhicule s'arrête à la suite du véhicule situé devant. Toutefois, le système risque de ne pas arrêter votre véhicule si la caméra stéréo EyeSight a perdu la trace du véhicule situé devant. Freinez de manière à maintenir une bonne distance de sécurité, si nécessaire. Soyez conscient que le système EyeSight a du mal à détecter les objets ou véhicules se déplaçant à une vitesse relative par rapport à celle de votre véhicule. Par conséquent, pensez à solliciter la pédale de frein si le système EyeSight perd la détection au moment où vous approchez d'une file de véhicules à l'arrêt.
- Depuis le mode d'arrêt total, le véhicule ne peut pas redémarrer sans intervention du conducteur.
- Si les conditions déterminant l'annulation automatique du régulateur de vitesse (⇒ page 88) sont réunies pendant un arrêt total, le régulateur de vitesse adaptatif est annulé. Pour des raisons de sécurité, le frein de stationnement électronique est activé automatiquement.
- Dans les conditions suivantes, le freinage risque d'être insuffisant. Enfoncez la pédale de frein et ralentissez si nécessaire.
  - Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)
  - Conditions de circulation (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
  - État d'entretien du véhicule (systèmes des freins, usure des pneus, pression de gonflage, utilisation de la roue de secours de type provisoire, etc.)
  - Les freins sont froids. (Par exemple, juste après le démarrage du moteur ou par temps froid.)
  - Pendant une courte période durant la conduite, entre le démarrage et le moment auquel le moteur atteint sa température de fonctionnement
  - Les freins sont surchauffés en descente (l'efficacité de freinage peut diminuer).
  - Vous conduisez sous la pluie ou après le nettoyage du véhicule (les freins peuvent être mouillés et l'efficacité de freinage diminuer.)

■Utilisation du régulateur de vitesse adaptatif

●Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif

(1) Mise du régulateur de vitesse adaptatif en mode d'attente

Appuyez sur la touche (régulateur de vitesse). À ce moment, (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) (blanc), l'indicateur de votre véhicule ainsi que le témoin de réglage de distance de sécurité apparaissent sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord.

L'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule affiche la mention "- - MPH (- - - km/h)".

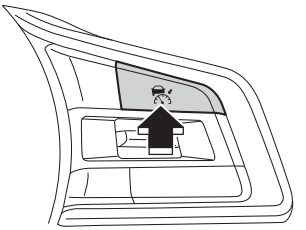

H00530

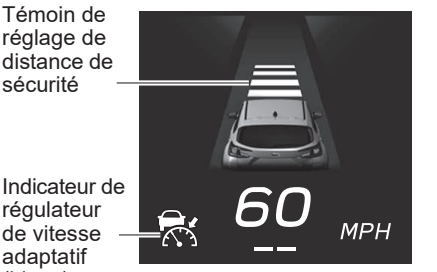

H00862

Réglage du mode d'activation :

Le régulateur de vitesse adaptatif peut être activé lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies et que READY (témoin READY) est apparu sur la zone d'affichage EyeSight.

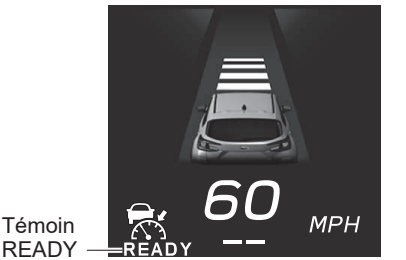

H00863

- Toutes les portières (sauf le hayon) sont fermées.
- La ceinture de sécurité du conducteur est attachée.
- Le frein de stationnement électronique n'est pas serré. Le témoin indicateur du frein de stationnement électronique est éteint.
- Le levier sélecteur est sur la position "D" ou "M" (modèles avec mode manuel).
- La pédale de frein n'est pas enfoncée pendant la conduite ou celle-ci est fortement enfoncée pendant un arrêt.
- Le système EyeSight n'est pas en arrêt momentané. (indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc) est éteint.

⇒ Page 154

- La route n’est pas très en pente.
- Le volant n’a pas été tourné de manière significative vers la droite ou la gauche.
- La vitesse du véhicule est comprise entre 0 km/h (0 mi/h) et environ 145 km/h (90 mi/h).
- Le moteur ne tourne pas à un régime élevé.
- Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la Fonction de contrôle de traction n’est pas actif.

(2) Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif

Appuyez sur le côté “SET/-” ou “RES/+” du groupe RES/SET.

Le régulateur de vitesse adaptatif est activé et le contrôle commence, en utilisant la vitesse du véhicule au moment de la pression sur la touche comme vitesse sélectionnée du véhicule.

Si aucun véhicule n’est détecté devant, le véhicule roule à la vitesse constante sélectionnée du véhicule.

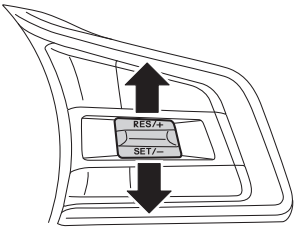

H00894

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, READY (témoin READY) s’éteint, la vitesse sélectionnée du véhicule est affichée, et (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du blanc au vert.

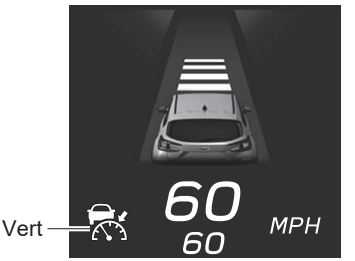

H00864

DANGER

Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse adaptatif, réglez toujours la vitesse en fonction des limitations de vitesse, de la circulation, des conditions de la route, et d’autres conditions.

REMARQUE

- La vitesse sélectionnée du véhicule peut être réglée entre 30 km/h (20 mi/h) et 145 km/h (90 mi/h).
- Si le véhicule roule à environ 30 km/h (20 mi/h) ou moins lorsque la vitesse du véhicule est sélectionnée, cette valeur est paramétrée sur 30 km/h (20 mi/h).
- Lorsque vous conduisez dans un virage, le véhicule risque de ne pas accélérer, voire de ralentir même si la vitesse sélectionnée du véhicule est supérieure à la vitesse actuelle du véhicule.
- Si (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) ne s'allume pas, même lorsque la touche (régulateur de vitesse) est enfoncée, le régulateur de vitesse adaptatif ne fonctionnera pas.
- Si (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) ne s'allume pas même lorsque la touche (régulateur de vitesse) est enfoncée et que ce phénomène est fréquent, il est possible que le système soit défaillant. Adressez-vous à un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.

Lorsque le système détecte un véhicule situé devant, l'indicateur de véhicule devant vous s'allume.
Le système surveille le véhicule situé devant et maintient la distance de sécurité sélectionnée. La vitesse de croisière correspond alors à la vitesse sélectionnée du véhicule et ne la dépassera pas. Si le système ne détecte plus de véhicule situé devant, l'indicateur de véhicule devant vous s'éteint.

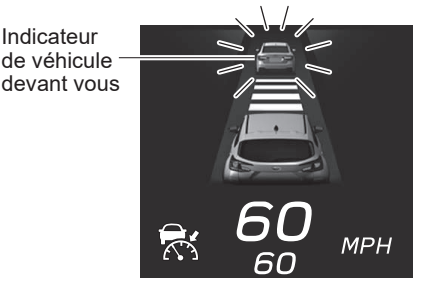

H00865

REMARQUE

La modification des réglages permet d'activer la notification sonore (son de détection du véhicule devant vous) accompagnant la détection et la fin de détection du véhicule situé devant lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé.
⇒ Page 157

Fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif

- Lorsqu'aucun véhicule n'est détecté devant le vôtre
  Le véhicule roule à la vitesse sélectionnée du véhicule de manière constante, soit entre 30 km/h (20 mi/h) et 145 km/h (90 mi/h).

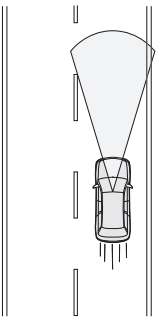

S01979

- Lorsqu'un véhicule est détecté devant le vôtre
  Le véhicule suit le véhicule situé devant vous et maintient la distance de sécurité paramétrée (quatre réglages possibles), ceci jusqu'à la vitesse sélectionnée du véhicule, comprise entre 30 km/h (20 mi/h) et 145 km/h (90 mi/h).

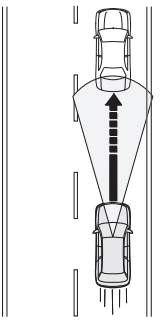

S01980

- Si votre véhicule ne détecte plus le véhicule situé devant
  Le véhicule accélère progressivement pour revenir à la vitesse sélectionnée du véhicule, et roulera à cette vitesse constante.
  Si un véhicule est détecté devant le vôtre pendant l'accélération à la vitesse sélectionnée du véhicule, la surveillance de véhicule reprend.

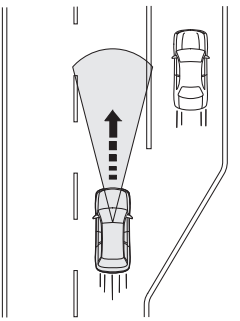

S01981

ATTENTION

Si vous appuyez sur la pédale de frein pendant le freinage automatique, la pédale peut se déplacer d'elle-même lors d'un freinage automatique. Ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer davantage la pédale de frein pour augmenter la force de freinage. Exercez une force de freinage supérieure à celle nécessaire.

REMARQUE

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif commande un freinage, les feux stop du véhicule s'allument.
- En descente, le régulateur de vitesse adaptatif est susceptible de commander automatiquement le freinage afin de maintenir la vitesse sélectionnée du véhicule, ceci même s'il n'y a aucun véhicule devant.
- Le freinage automatique peut produire des bruits. Ces bruits sont normaux ; ils sont causés par la commande de freinage.
- Pour une rapide accélération momentanée, appuyez sur la pédale d'accélérateur. Après l'accélération, le véhicule revient progressivement à la vitesse sélectionnée du véhicule, indiquée sur l'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule.
- Si le système ne détecte plus le véhicule situé devant alors que votre véhicule est encore contrôlé par le freinage automatique, le frein est automatiquement relâché progressivement. Appuyez sur la pédale d'accélérateur si nécessaire.
- Si un objet éloigné est reconnu comme un possible véhicule situé devant vous, l'accélération est réduite de manière anticipée.
- La fonction de suivi du véhicule situé devant dispose des caractéristiques suivantes :
  - Si le système détecte que le véhicule devant vous a changé de voie, l'accélération jusqu'à la vitesse sélectionnée du véhicule commence plus tôt.
  - Si le fonctionnement des feux stop du véhicule devant est détecté, le ralentissement s'effectue plus tôt que dans le cas inverse.
  - Si le véhicule se déplace vers la voie rapide à une vitesse supérieure à 60 km/h (37 mi/h), le système commence l'accélération jusqu'à la vitesse sélectionnée du véhicule plus rapidement car celle-ci est liée au clignotant de direction.
  - Si vous actionnez le levier de clignotant de direction à une vitesse d'environ 10 km/h (6 mi/h) ou plus, selon les conditions environnantes, un véhicule dans la voie située du côté que vous avez indiqué avec le clignotant de direction peut être reconnu comme le véhicule de tête, et votre véhicule maintient la distance de sécurité en fonction de la vitesse de ce véhicule.
  - Si le réglage de la personnalisation de la voie de conduite est différent de la direction de conduite réelle, le véhicule peut commencer à accélérer plus vite que d'habitude lorsque le conducteur signale un changement de voie pour se déplacer de la voie de dépassement à la voie de conduite.
    ⇒ Page 157

●Augmentation de la vitesse sélectionnée du véhicule

▼Utilisation du groupe RES/SET

- Enfoncez brièvement le côté “RES/+”.
  Chaque fois que vous poussez la commande, la vitesse sélectionnée du véhicule est augmentée par incréments de 1 km/h (1 mi/h).
- Appuyez continuellement sur le côté “RES/+”.
  Une pression maintenue sur la touche augmente la vitesse sélectionnée du véhicule par incréments de 5 km/h (5 mi/h).

Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse sélectionnée du véhicule change sur l’affichage des instruments de bord.

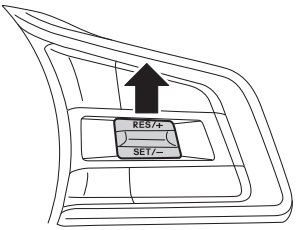

H00895

▼Utilisation de la pédale d’accélérateur

1. Appuyez sur la pédale d’accélérateur pour augmenter la vitesse du véhicule.
2. Une fois la vitesse de votre choix atteinte, appuyez sur le côté “SET/-” du groupe RES/SET.
   La vitesse au moment de la pression sur la touche sera définie comme la nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule, et apparaîtra sur la zone d’affichage EyeSight.

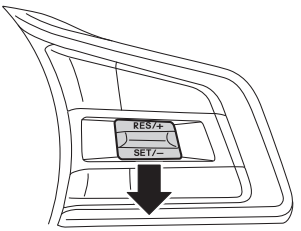

H00896

ATTENTION

- Lorsque le véhicule suit le véhicule devant vous, la vitesse actuelle du véhicule est régulée en fonction du véhicule devant vous. Ainsi, si vous appuyez sur la touche “RES/+” du groupe RES/SET et que vous réglez une vitesse supérieure à celle du véhicule devant, il n’y aura pas d’accélération et la priorité ira au maintien de la distance de sécurité. Cependant, comme la vitesse sélectionnée du véhicule a été modifiée, l’accélération jusqu’à cette nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule intervient dès qu’aucun véhicule n’est plus détecté à l’avant (par exemple, après un changement de voie de circulation sans véhicule situé devant). Modifiez la vitesse sélectionnée du véhicule tout en consultant rapidement la valeur présentée dans l’affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule sur l’affichage EyeSight.
- Lorsque vous maintenez la pédale d’accélérateur enfoncée pendant que le régulateur de vitesse adaptatif est activé, ce dernier ne commande plus de freinage automatique ni d’alertes. Cependant, en cas de risque élevé de collision avec un obstacle situé devant le véhicule, l’alerte et le le système de freinage avant collision peuvent s’activer.

●Diminution de la vitesse sélectionnée du véhicule

▼Utilisation du groupe RES/SET

- Enfoncez brièvement le côté “SET/-”.
  Chaque fois que vous poussez la commande, cela diminue la vitesse sélectionnée du véhicule par décréments de 1 km/h (1 mi/h).
- Appuyez continuellement sur le côté “SET/-”.
  Une pression maintenue sur la touche diminue la vitesse sélectionnée du véhicule par décréments de 5 km/h (5 mi/h).

Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse sélectionnée du véhicule change sur l’affichage des instruments de bord.

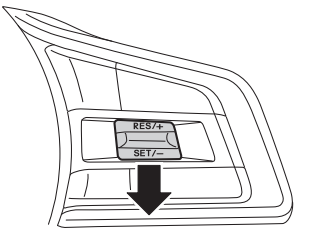

H00897

▼Utilisation de la pédale de frein

1. Appuyez sur la pédale de frein pour diminuer la vitesse du véhicule.
   Le régulateur de vitesse adaptatif sera annulé et (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passera du vert au blanc.
2. Une fois la vitesse de votre choix atteinte, appuyez sur le côté “SET/-” du groupe RES/SET.
   La vitesse au moment de la pression sur la touche sera définie comme la nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule, et apparaîtra sur la zone d’affichage EyeSight.

●Accélération momentanée

Appuyez sur la pédale d'accélérateur pour accélérer momentanément.
Lorsque la pédale d'accélérateur est relâchée, le véhicule revient à la vitesse sélectionnée du véhicule.
Lorsque le conducteur accélère le véhicule en enfonçant la pédale d'accélérateur pendant le fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif, (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) devient blanc. Lorsque l'accélération est terminée, (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) repasse au vert.

●Ralentissement momentané

Pour ralentir temporairement, appuyez sur la pédale de frein. Le régulateur de vitesse adaptatif est annulé lorsque vous appuyez sur la pédale de frein. (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc tant que la vitesse sélectionnée du véhicule reste indiquée sur la zone d'affichage EyeSight.
Relâchez la pédale de frein et appuyez sur le groupe RES/SET vers le côté "RES/+" pour réinitialiser la vitesse sélectionnée du véhicule.

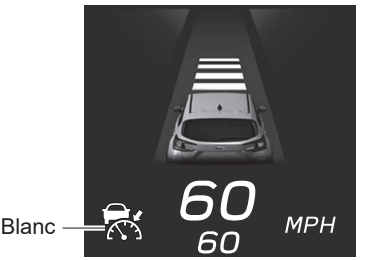

H00866

ATTENTION

Lorsque vous suivez un autre véhicule en utilisant le régulateur de vitesse adaptatif, votre véhicule accélère ou ralentit en fonction de la vitesse du véhicule devant vous.
Cependant, il incombe toujours au conducteur de maintenir une conduite prudente, sans se fier excessivement au système.
Si vous devez accélérer (par exemple, pour changer de voie) ou ralentir (par exemple, parce que le véhicule devant vous ralentit soudainement ou qu'un autre véhicule traverse votre voie), appuyez sur la pédale d'accélérateur ou sur la pédale de frein en fonction des conditions environnantes.

●Modification de la distance de sécurité en accord avec le véhicule situé devant

Le réglage de la distance de sécurité en accord avec le véhicule situé devant peut être configuré sur 4 niveaux différents.

: lorsque la touche (du côté ▲) est enfoncée, la distance de sécurité sera plus longue.

: lorsque la touche (du côté ▼) est enfoncée, la distance de sécurité sera plus courte.

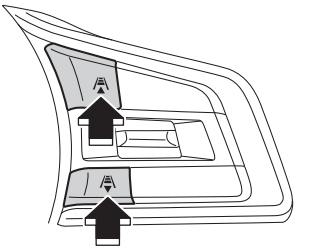

H00535

REMARQUE

- La distance de sécurité change conformément à la vitesse du véhicule. Plus le véhicule se déplace vite, plus la distance de sécurité sera longue.

Guide indicatif des distances de sécurité

Indicateur de distance de sécurité	Lorsque la vitesse de votre véhicule est de 40 km/h (25 mi/h)	Lorsque la vitesse de votre véhicule est de 100 km/h (60 mi/h)
	Environ 30 m (100 pi)	Environ 60 m (200 pi)
	Environ 25 m (80 pi)	Environ 50 m (160 pi)
	Environ 20 m (65 pi)	Environ 40 m (130 pi)
	Environ 15 m (50 pi)	Environ 30 m (100 pi)

- La distance de sécurité sélectionnée précédemment sera restaurée lorsque vous activerez à nouveau le régulateur de vitesse adaptatif en appuyant sur la touche (régulateur de vitesse).

●Fonction d’arrêt total

Si le véhicule situé devant s’arrête alors que le régulateur de vitesse adaptatif est en service, le vôtre s’arrête également et demeure à l’arrêt.

Une fois que votre véhicule s’est arrêté complètement à la suite du véhicule situé devant, le régulateur de vitesse adaptatif est mis en pause et la fonction d’arrêt total est activée. Lorsque (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc, HOLD (témoin HOLD) et READY (témoin READY) s’affichent.

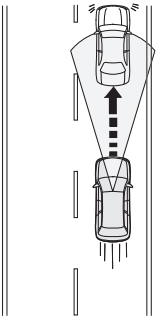

S01982

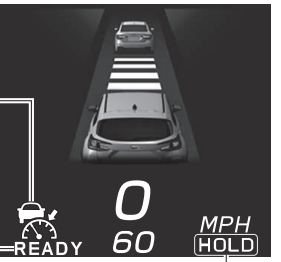

H00867

Qu’il y ait un véhicule à l’avant ou non, si la pédale de frein est fortement enfoncée pendant que le véhicule est arrêté, READY (témoin READY) s’allume. Actionner la touche RES/+ ou SET/- à ce moment active la fonction d’arrêt total.

Lorsque vous démarrez la fonction d’arrêt total, HOLD (témoin HOLD) s’allume et READY (témoin READY) s’éteint. READY (témoin READY) s’allume à nouveau lorsque vous relâchez la pédale de frein.

ATTENTION

Il faut environ 3 secondes depuis l’arrêt du véhicule jusqu’à l’activation de la fonction d’arrêt total. Comme il est possible que le véhicule puisse commencer à se déplacer avant que la fonction d’arrêt total ne s’active, faites attention aux alentours et enfoncez la pédale de frein si nécessaire.

REMARQUE

- La fonction d'arrêt total peut ne pas démarrer en cas de pression faible sur la pédale de frein. Dans ce cas, READY (témoin READY) ne s'allume pas.
- Lorsque les conditions de fonctionnement du système de démarrage et d'arrêt automatique sont réunies et que le véhicule est arrêté, le moteur est arrêté automatiquement par le système de démarrage et d'arrêt automatique sans pression sur la pédale de frein. Le témoin indicateur reste allumé pendant l'arrêt temporaire par le système de démarrage et d'arrêt automatique.

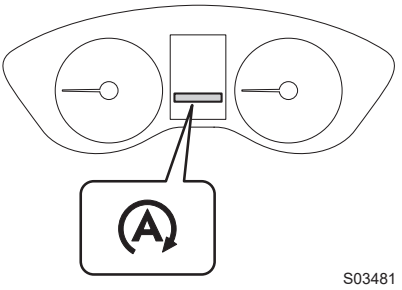

S03481

⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.

▼Réactivation du régulateur de vitesse adaptatif depuis le mode d'arrêt total

Mise en service via le groupe de touches RES/SET

Même lorsque le véhicule devant reste à l'arrêt, le régulateur de vitesse adaptatif peut être activé en actionnant la touche RES/+ ou SET/-. HOLD (témoin HOLD) et READY (témoin READY) s'éteignent, et (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du blanc au vert.

- Appuyez sur la touche SET/-. La vitesse est automatiquement réglée sur 30 km/h (20 mi/h).
- Appuyez sur la touche RES/+. La vitesse du véhicule réglée avant l'activation de la fonction d'arrêt total est réactivée.

⇒ Page 90

REMARQUE

- Lorsque le véhicule situé devant accélère au moment où le régulateur de vitesse adaptatif est réactivé depuis le mode d'arrêt total, votre véhicule accélère également et poursuit la surveillance du véhicule situé devant, à la distance de sécurité sélectionnée précédemment. Toutefois, si le véhicule situé devant ne démarre pas ou marque une pause, le mode d'arrêt total est rétabli automatiquement au bout d'environ 3 secondes.
- Lorsque le moteur est automatiquement arrêté par la fonction d'arrêt total* et que le régulateur de vitesse adaptatif est activé, le moteur redémarre automatiquement et l'indicateur de démarrage et d'arrêt automatique s'éteint lorsque le véhicule situé devant commence à se déplacer.

  *: Le système de démarrage et d'arrêt automatique s'active à la suite de l'activation de la fonction d'arrêt total.

Mise en service via la pédale d'accélérateur

Depuis le mode d'arrêt total, une pression sur la pédale d'accélérateur désactive ce mode. Le régulateur de vitesse adaptatif est alors réactivé. Si aucun véhicule devant vous n'est détecté, le vôtre essaiera de rouler à la vitesse sélectionnée précédemment du véhicule. Si un véhicule devant est détecté, le régulateur de vitesse adaptatif maintient la distance de sécurité précédente.

DANGER

Lorsque la fonction d'arrêt total est annulée, le véhicule démarre. Assurez-vous de la sécurité des environs avant d'annuler la fonction d'arrêt total.

REMARQUE

- Une légère pression sur la pédale d'accélérateur peut ne pas suffire à désactiver la fonction d'arrêt total, auquel cas le régulateur de vitesse adaptatif ne sera pas réactivé.
- Lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée pendant que le moteur est arrêté automatiquement par la fonction d'arrêt total*, le moteur redémarre automatiquement et l'indicateur de démarrage et d'arrêt automatique s'éteint.
  *: Le système de démarrage et d'arrêt automatique s'active à la suite de l'activation de la fonction d'arrêt total.

▼Annulation de la fonction d'arrêt total

Si l'une des opérations suivantes est effectuée pendant que la fonction d'arrêt total immobilise le véhicule (⇒ page 83), cette fonction sera annulée, en même temps que le régulateur de vitesse adaptatif.

- La pédale de frein est enfoncée.
- Touche (régulateur de vitesse) enfoncée.
- Le frein de stationnement électronique est activé par actionnement manuel de la commande correspondante.

DANGER

- Lorsque la fonction d'arrêt total est annulée en appuyant sur la touche (régulateur de vitesse), le véhicule se met lentement en mouvement. Enfoncez la pédale de frein si nécessaire.
- Ne sortez pas du véhicule pendant que la fonction d'arrêt total est en marche.
- La fonction d'arrêt total ne peut pas se substituer au frein de stationnement électronique. Pour garer le véhicule, arrêtez-vous toujours à l'aide de la pédale de frein puis activez le frein de stationnement électronique.
- Lorsque vous sortez du véhicule, utilisez le frein de stationnement électronique, mettez le levier sélecteur en position "P" et tournez le contacteur d'allumage en position OFF.

ATTENTION

Dans les cas ci-dessous, la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse est annulée :

- Mode d'arrêt total actif depuis au moins 10 minutes. Une notification émet 5 bips intermittents, un bip court puis un bip long.
- Toute situation donnant lieu à une désactivation automatique. Une notification émet un bip court puis un long.

⇒ Page 88

Après l'annulation de la fonction d'arrêt total, le frein de stationnement électronique est automatiquement serré et le témoin indicateur du frein de stationnement électronique s'allume. Cependant, le frein de stationnement électronique ne fonctionnera pas si une situation donnant lieu à son annulation (système d'interverrouillage avec la pédale d'accélérateur, pression sur la touche de frein de stationnement électronique, etc.) intervient. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

Si la pédale d'accélérateur n'est sollicitée que légèrement alors que la fonction d'arrêt total est activée, la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse peut être annulée et le frein de stationnement électronique est susceptible de ne pas fonctionner.

▼Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif pendant le fonctionnement du frein de stationnement électronique

Si le frein de stationnement électronique est serré avant la programmation du régulateur de vitesse adaptatif, relâchez-le en appuyant sur la pédale d'accélérateur ou conformément à une autre méthode spécifiée. Pour de plus amples détails relatifs à la désactivation du frein de stationnement électronique, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

●Annulation du régulateur de vitesse adaptatif

▼Annulation commandée par le conducteur

Toutes les méthodes suivantes permettent d'annuler le régulateur de vitesse adaptatif.

- Appuyez sur la pédale de frein.
  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc tant que la vitesse sélectionnée du véhicule reste indiquée sur la zone d'affichage EyeSight.

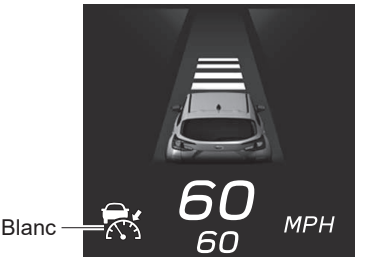

H00868

- Appuyez sur la touche (régulateur de vitesse).
  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc tant que la vitesse sélectionnée du véhicule reste indiquée sur la zone d'affichage EyeSight.

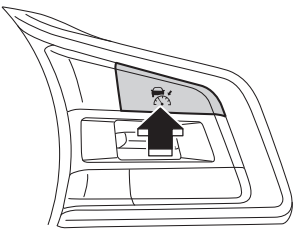

H00536

▼Annulation automatique par le système

Dans les cas suivants, une notification émet un bip court et un bip long et le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé. (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc. De plus, le message d'annulation du régulateur de vitesse adaptatif s'affiche sur l'écran. Si la fonction d'arrêt total est active (⇒ page 83), le frein de stationnement électronique s'enclenche automatiquement. Lorsque le moteur est automatiquement arrêté par le système de démarrage et d'arrêt automatique, il redémarre et le frein de stationnement électronique se met en marche automatiquement.

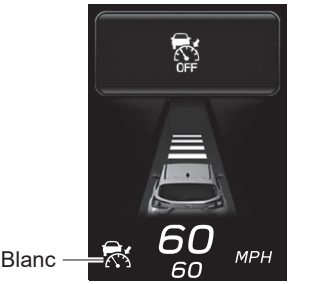

H00869

- La déclivité est très prononcée.
- Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la Fonction de contrôle de traction est activé(e).
- Le véhicule roule à plus de 160 km/h (100 mi/h) environ avec le régulateur de vitesse activé.
- Le volant est tourné de manière significative vers la droite ou vers la gauche.
- Le levier sélecteur est placé sur une position autre que "D" ou "M" (modèles avec mode manuel).
  - Le régulateur de vitesse adaptatif peut être réactivé après le retour du levier sélecteur sur la position "D" ou "M".
- Une portière (autre que le hayon) est ouverte.
- La ceinture de sécurité du conducteur est détachée.
- Le frein de stationnement électronique est serré manuellement.
- La pédale d'accélérateur a été enfoncée en continu pendant une longue période.
- Le régime du moteur a augmenté à un régime élevé.
- Le système EyeSight est défaillant. EyeSight (Indicateur d'avertissement EyeSight : jaune)
  ⇒ Page 152
- Le système EyeSight est en arrêt momentané. EyeSight (Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc)
  ⇒ Page 154
- Le freinage secondaire avant collision est activé.

DANGER

N'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif sur des routes glissantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.

ATTENTION

- Lorsque vous mettez le levier sélecteur sur la position "N", le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé. Ne placez pas le levier sur la position "N", sauf en cas d'urgence. Autrement, le frein moteur risque de ne pas fonctionner, ce qui pourrait provoquer un accident.
- Si le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé par le système immédiatement après l'arrêt du véhicule (environ une seconde plus tard), le frein de stationnement électronique ne fonctionnera pas.
  ⇒ Page 83

REMARQUE

- Lorsque le système EyeSight est défaillant, EyeSight (indicateur d'avertissement EyeSight : jaune) apparaît dans l'affichage des instruments de bord. Dans ce cas, arrêtez-vous dans un endroit sûr, coupez le moteur et redémarrez-le. Si l'indicateur reste allumé après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse adaptatif ne peut pas être utilisé. Cela ne gênera pas la conduite ordinaire. Toutefois, adressez-vous à un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.
  ⇒ Page 152
- Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané, EyeSight (indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc) apparaît sur l'affichage des instruments de bord.
  ⇒ Page 154
- Après l'annulation automatique du régulateur de vitesse adaptatif, effectuez à nouveau l'opération de réglage du régulateur de vitesse adaptatif après que la cause ayant provoqué l'annulation a été corrigée. Si la fonction de régulateur de vitesse adaptatif demeure inutilisable même après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight peut être défaillant. Cela ne gênera pas la conduite ordinaire. Toutefois, adressez-vous à un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.

●Rétablissement de la vitesse sélectionnée précédemment du véhicule

La vitesse sélectionnée précédemment du véhicule est sauvegardée dans la mémoire. Pour rétablir cette vitesse sélectionnée, appuyez sur la touche “RES/+” du groupe RES/SET.

(indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du blanc au vert.

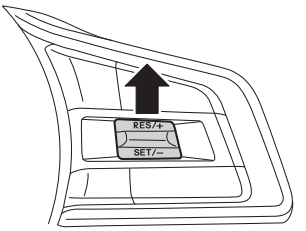

H00898

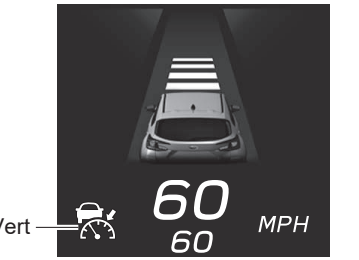

H00870

REMARQUE

- La vitesse du véhicule enregistrée en mémoire est effacée dans les cas suivants :
  - Le régulateur de vitesse est désactivé par une pression sur la touche (régulateur de vitesse).
  - Le mode de régulateur de vitesse a été basculé du régulateur de vitesse adaptatif au régulateur de vitesse classique.
- S’il n’y a pas de vitesse du véhicule enregistrée en mémoire (vitesse précédente du véhicule), la vitesse actuelle du véhicule est réglée lorsque la touche “RES/+” du groupe RES/SET est enfoncée.

⇒ Page 75

●Désactivation du régulateur de vitesse adaptatif

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas actif, appuyez sur la touche (régulateur de vitesse).

(indicateur de régulateur de vitesse adaptatif), l'indicateur de votre véhicule ainsi que le témoin de réglage de distance de sécurité s'éteignent sur la zone d'affichage EyeSight.

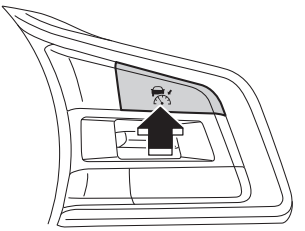

H00538

■Autres fonctions

●Avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)”

L’avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” est activé pendant que le régulateur de vitesse adaptatif surveille le véhicule devant. Cette fonction avertit le conducteur lorsque le système établit que le niveau actuel de ralentissement du contrôle de freinage automatique est insuffisant.

- Lorsque le système détermine que la vitesse du véhicule doit être réduite manuellement par le conducteur, une alerte fera retentir plusieurs bips courts et un écran d’interruption s’affichera.
- Lorsque cette fonction intervient, appuyez sur la pédale de frein de manière à ralentir et à maintenir une distance de sécurité optimale.

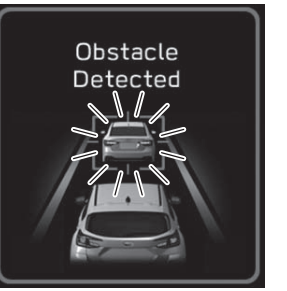

H00810

⚠ DANGER

- Abstenez-vous d’utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l’alerte/la notification interviennent fréquemment.
- L’avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” ne s’active pas dans les situations suivantes.
  - La pédale d’accélérateur est enfoncée.
  - La pédale de frein est enfoncée.
- Même lorsque la distance de sécurité est courte, l’avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” risque de ne pas s’activer dans les situations suivantes.
  - La différence de vitesse avec le véhicule situé devant est faible. Les deux véhicules roulent presque à la même vitesse.
  - Le véhicule situé devant est plus rapide que le vôtre. La distance de sécurité augmente progressivement.
  - Un autre véhicule traverse votre voie de circulation très près du vôtre.
  - Le véhicule situé devant ralentit brusquement.
  - De nombreuses déclivités se succèdent.
- L’avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” risque de ne pas s’activer à temps dans le cas d’un véhicule arrêté en bout de file d’attente à un péage, à un feu tricolore, à une intersection ou dans un embouteillage, de même qu’avec un véhicule beaucoup plus lent que le vôtre. Pour détecter un obstacle potentiel et réagir, le système EyeSight a besoin d’une différence de vitesse.

REMARQUE

Les véhicules situés devant sur la même voie de circulation sont détectés par la caméra stéréo jusqu'à une distance d'environ 130 m (426 pi) vers l'avant. Toutefois, la distance de détection peut être réduite selon la circulation, les conditions de conduite, et les conditions dans lesquelles se trouve le véhicule situé devant.

Fonction de centrage sur la voie

La caméra stéréo détecte les marquages de voie (y compris les plots de marquage de Botts) ainsi que le véhicule vous précédant, et le système assiste le fonctionnement de la direction en fonctionnant conjointement avec la direction assistée électrique pour vous aider à maintenir votre véhicule dans sa voie lors de la conduite sur les autoroutes, voies rapides et autoroutes internationales.

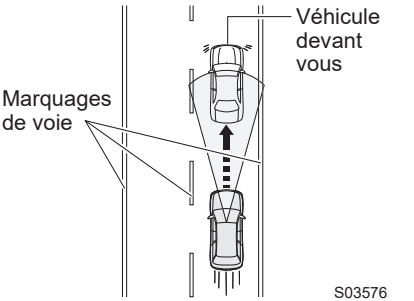

Cette fonction peut être utilisée lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service.
⇒ Page 74
Lorsque vous conduisez à des vitesses allant de 0 km/h (0 mi/h) à environ 145 km/h (90 mi/h), le système détecte les marquages de voie et/ou le véhicule devant vous, et assiste le conducteur à la direction afin d'aider à maintenir le véhicule près du centre de la voie et à suivre le véhicule devant vous.

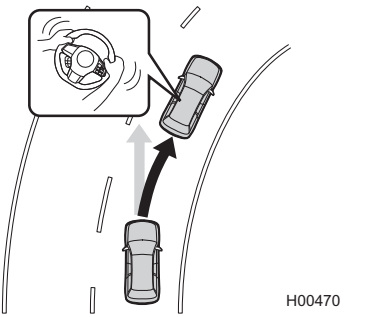

⚠ DANGER

La fonction de centrage sur la voie n'est pas un système de conduite automatique.
Ne surestimez pas les capacités de la fonction de centrage sur la voie. Ce système n'est pas conçu pour assister une conduite inattentive ou pour permettre une conduite sans tenir le volant. Assurez-vous de tenir le volant de direction en conduisant. Pour conduire en toute sécurité, vérifiez la distance vous séparant du véhicule situé devant ou de celui roulant en parallèle de votre véhicule, les conditions environnantes et le milieu environnant pendant la conduite.

Si vous estimez que le niveau de contrôle et que le timing du système sont différents de votre propre style de conduite, le système peut ne pas garantir une conduite en toute sécurité. N'utilisez pas la fonction de centrage sur la voie.
La fonction de centrage sur la voie ne fonctionne pas toujours dans toutes les situations. Si vous comptez uniquement sur la fonction de centrage sur la voie pour rester dans une voie, cela peut provoquer un accident tel qu'une collision avec un obstacle à côté de votre voie, ou avec un véhicule roulant dans une voie adjacente.

- Vérifiez lors d'une inspection quotidienne qu'il n'y a aucun problème au niveau des pneus et des freins avant d'utiliser le système.
  ⇒ Reportez-vous au "livret de garantie et d'entretien".
- Dans les conditions suivantes, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. N'utilisez pas la fonction de centrage sur la voie.
  - La pression d'air des pneus n'est pas conforme aux caractéristiques techniques.[*1]
  - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.[*1]
  - Des pneus de mauvaise taille sont installés.[*1]
  - Les roues sont déséquilibrées (p. ex., la masse d'équilibrage est retirée ou mal alignée).[*1]
  - L'alignement des roues est hors de la valeur spécifiée.[*1]
  - Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
  - La suspension a été modifiée (y compris les pièces SUBARU d'origine).
  - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
  - Des chaînes antidérapantes sont installées.
  - Vous sentez une vibration anormale dans le volant ou celui-ci est plus difficile à manier que d'habitude.
  - Le volant a été remplacé par des pièces autres que des pièces SUBARU d'origine.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Les phares sont sales ou recouverts de neige, de glace ou de saleté. (Les objets sont insuffisamment éclairés et difficiles à détecter.)
- Les phares ne sont pas alignés correctement. (Les objets sont insuffisamment éclairés et difficiles à détecter.)
- Les phares, phares antibrouillard et d'autres feux ont été modifiés.
- Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
- Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.*2
- Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou d'autres facteurs.
- Le nombre maximum de passagers est dépassé.
- Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.
- Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement. Par exemple, un témoin indicateur ou avertisseur d'affichage des instruments de bord ne s'allume ou ne s'éteint pas correctement, un bip ne retentit pas, ou les indications sur l'affichage des instruments de bord sont différentes de la normale.*3

*1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule.
Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

*2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

*3: Pour de plus amples détails relatifs aux fonctions et aux opérations des instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

- La fonction de centrage sur la voie est conçue pour être utilisée sur les autoroutes, voies rapides, routes à péage, autoroutes internationales et autres routes à accès limité. Elle n'est pas conçue pour être utilisée en circulation urbaine. Abstenez-vous d'utiliser la fonction de centrage sur la voie dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
  - Routes ordinaires (autres que celles mentionnées ci-dessus)
    En fonction de l'environnement de conduite (complexité de la route et autres facteurs), il se peut que le comportement du système ne convienne pas aux conditions de circulation, entraînant ainsi un risque d'accident.
  - Routes à virages serrés
  - Routes avec restrictions de voies ou voies provisoires en raison de travaux de construction, etc.
  - Routes sur lesquelles il reste des marquages de voie anciens.
  - Évitement de véhicules stationnés
  - Routes dont la surface est encore couverte de neige, de flaques ou de produit déneigeant.

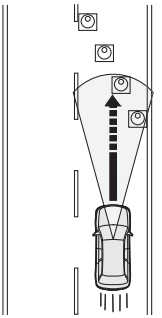
H00463

  - Routes comportant des fissures ou des restes de construction.
  - Routes verglacées, couvertes de neige ou autres surfaces glissantes
    Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
  - Aux abords d'un virage serré vous menant à un échangeur routier ou un embranchement, une station-service, une aire de stationnement, un poste de péage ou toute autre infrastructure
  - La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
  - Le champ de vision de la caméra stéréo est obstrué par la présence de buée, neige, saleté, givre, poussière, rayures ou taches sur le pare-brise, ou par le reflet de la lumière sur la saleté, etc.
  - La pluie ou la saleté n'a pas été bien essuyée du pare-brise. La caméra stéréo risque de ne pas détecter les voies.
  - Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est obstrué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Dans les conditions suivantes, la caméra stéréo risque d'avoir des difficultés à garantir la détection des marquages de voie, et le système risque de ne pas fonctionner correctement.
  - De nuit ou dans un tunnel, phares éteints
  - Par mauvais temps (par exemple, pluie, neige ou brouillard dense)
  - La surface de la route est humide et brille par réflexion de la lumière.
  - Présence d'autres marquages de circulation dans votre voie (flèches, mots, etc.).
  - La distance entre votre véhicule et celui vous précédant est courte, ce qui rend la détection des marquages de voie difficile.
  - Un véhicule venant d'une voie adjacente ou le véhicule situé devant change de voie.
  - La forme d'un virage routier change soudainement.
  - Des ombres de rambardes ou d'objets similaires chevauchent les marquages de voie.
  - Une forte lumière vous éblouit de l'avant (soleil ou faisceaux de phares des véhicules roulant en sens inverse, etc.).
  - La route est trop étroite ou trop large.
  - La largeur de la voie a changé.

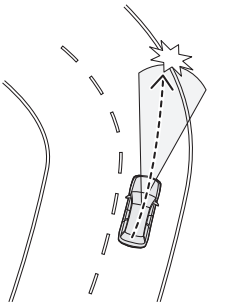
H00465

  - La caméra stéréo peut avoir des difficultés à détecter la voie en raison des performances de la caméra.
    - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
    - Les marquages de voie sont peints en jaune.
    - Les marquages de voie sont d'une couleur similaire à celle de la route.
    - Les marquages de voie sont peints en double.
    - Les marquages de voie sont fins.
    - Des lignes qui ne sont pas des marquages de voie sont peintes sur les routes.
    - Les marquages de voie sont en contact avec des murs et des poteaux.

- La forme des marquages de voie change soudainement (entrée/sortie d'un virage, route en forme de manivelle ou route sinueuse, etc.).

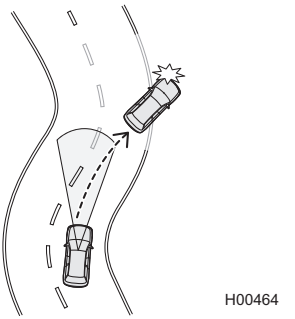

- Entrée dans des voies menant à des échangeurs routiers, des embranchements, des aires de service ou des aires de stationnement
- Il y a une bordure ou une paroi latérale dans l'accotement.
- La luminosité change, par exemple à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel ou lorsque vous passez sous un pont.
- Du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l'utilisation du lave-glace.

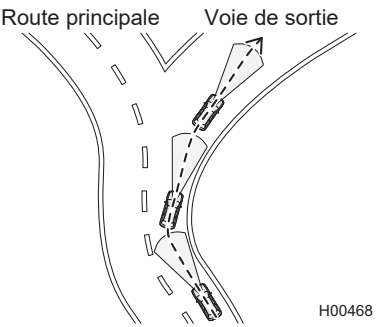

- Dans les conditions suivantes, les caméras stéréo peuvent avoir des difficultés à détecter le véhicule devant vous, et la fonction de centrage sur la voie peut ne pas fonctionner comme prévu.
  De plus, selon le comportement du véhicule devant vous et les conditions de circulation environnantes, il peut y avoir un risque d'accident inattendu (par exemple, collision avec un véhicule dans la voie voisine ou avec une glissière de sécurité).

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Le véhicule devant vous change de voie, tourne à gauche ou à droite, ou effectue une action similaire.
- Le véhicule devant vous dérive.

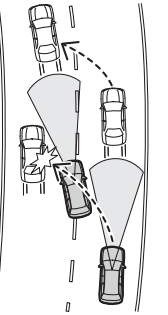

H00466

- Le véhicule devant vous ne roule pas sur le centre de la voie, et ses roues roulent sur les marquages d'une des voies ou les ont traversés, ou celles-ci roulent à l'extrémité de la voie.

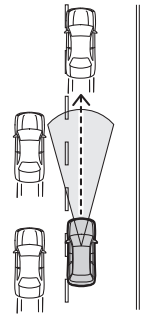

H00467

- Le comportement du véhicule situé devant change brusquement (par exemple, à l'entrée ou à la sortie d'un virage, ou sur une route avec des courbes et des virages continuels).

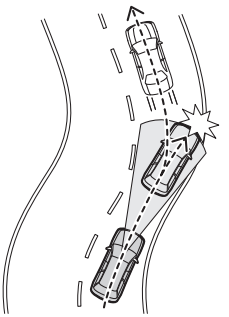

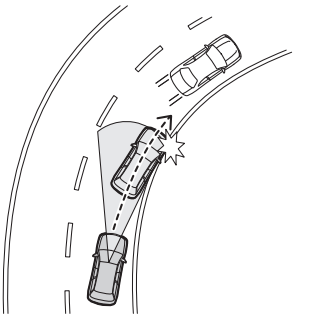

H00469

- Le véhicule devant vous se déplace pour éviter un véhicule à l'arrêt sur l'accotement de la route ou un obstacle se trouvant sur celle-ci.
- Votre véhicule dépasse un véhicule dans votre voie ou proche du marquage de voie (moto ou autre véhicule similaire).
- Une moto ou autre véhicule similaire roule près du véhicule devant vous, ou le dépasse.
- Un autre véhicule passe entre votre véhicule et celui devant vous.
- Le véhicule devant vous actionne un clignotant de direction, les feux de détresse ou un éclairage similaire.
- De nuit ou dans un tunnel, phares éteints
- Vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints

• La fonction de centrage sur la voie peut être incapable de continuer son fonctionnement lorsque le véhicule situé devant a une forme singulière, ou en raison du milieu environnant.
- La partie arrière du véhicule situé devant est basse, de petite taille ou de forme irrégulière (le système peut considérer une autre partie du véhicule comme son arrière et calculer son propre fonctionnement à partir de cette donnée).
  • Le véhicule situé devant est un camion-plateau ou une remorque vide ou sans panneaux arrière et/ou latéraux.
  • Véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière
  • Véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
  • Le véhicule est de petite taille, etc.
- Le véhicule devant vous est un véhicule compact, une moto ou tout autre véhicule étroit.
- Il y a une grande différence de vitesse par rapport au véhicule situé devant. (Le véhicule devant vous s'éloigne.)
- Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense)
- La partie arrière du véhicule devant vous reflète la lumière du soleil, celle de phares ou toute autre lumière.
- Une forte lumière vous éblouit de l'avant (par exemple, soleil au petit matin, soleil couchant ou faisceaux de phares, etc.).
- La luminosité change, par exemple à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel ou lorsque vous passez sous un pont.
- Du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l'utilisation du lave-glace.

ATTENTION

- Les performances de la fonction de centrage sur la voie peuvent ne pas être optimales dans les conditions suivantes. En outre, la fonction de centrage sur la voie peut ne pas fonctionner ou son fonctionnement peut être annulé.
  - Immédiatement après un changement radical du poids de votre véhicule
  - Immédiatement après le remplacement d'un pneu ou le réglage de la pression des pneus
  - Immédiatement après le réglage, la réparation ou le remplacement de la caméra ou des composants associés
  - Immédiatement après la réparation ou le remplacement de la suspension ou du système de direction
  - Un pneu hiver ou un pneu autre qu'un pneu SUBARU d'origine est utilisé.
  - Le véhicule subit un vent de travers.
  - Le niveau de pente change brusquement (montée ou descente).
  - L'angle de sens de traversée de la route est large, ou change brusquement.
  - Surface de la route inégale, sinueuse ou présence de jonction sur la route
  - L'accélération/le ralentissement est fort(e).
  - Immédiatement après le démarrage du moteur lorsque la température extérieure est basse.
  - La température extérieure est élevée.
- Lorsque vous n'utilisez pas la fonction de centrage sur la voie, veillez à la désactiver. Si la fonction est laissée active, elle peut se mettre en marche de manière inattendue et ainsi provoquer un accident.
  ⇒ Page 107
- Si vous activez la touche (centrage sur la voie), la puissance d'actionnement de la direction assistée électrique risque de changer.

■ Comment utiliser la fonction de centrage sur la voie

Appuyez sur la touche (centrage sur la voie) lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé.

⇒ Page 74

La fonction de centrage sur la voie est activée et / (indicateur de centrage sur la voie) (blanc) s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord.

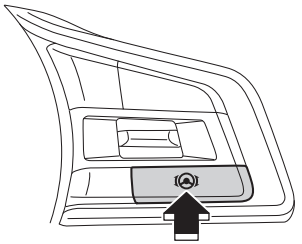

H00539

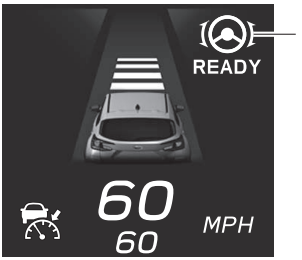

Indicateur de centrage sur la voie (blanc)

H00871

La fonction de centrage sur la voie commence à fonctionner lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies.

- Le régulateur de vitesse adaptatif est activé.
- La vitesse du véhicule est comprise entre 0 km/h (0 mi/h) et environ 145 km/h (90 mi/h).
- Le système détecte les marquages de voie ou le véhicule devant vous.
- Le conducteur manœuvre le volant.
- Sur une route droite ou sur un virage léger
- Sur une route dont la voie a une largeur comprise entre 3 m (10 pi) et 4,5 m (15 pi)
- Conduite près du centre de la voie

Pendant que cette fonction est en marche, / (indicateur de centrage sur la voie) sur l'affichage des instruments de bord passe du blanc au vert. À ce moment, si des marquages de voie ont été détectés, l'indicateur de voie s'allume en blanc.

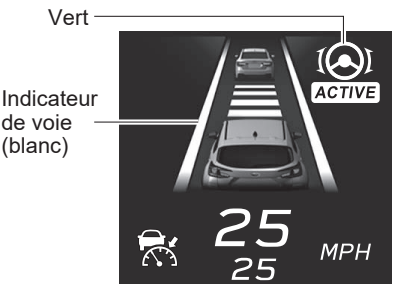

H00872

DANGER

Lorsque la fonction de centrage sur la voie fonctionne et que les marquages de voie ne sont pas détectés, la manœuvre de direction se produit automatiquement pour effectuer un suivi du véhicule devant vous lorsque ce dernier change de voie ou effectue une action similaire. Soyez toujours conscient des véhicules et des obstacles autour de vous, et manœuvrez le volant si nécessaire. Se fier à la fonction de centrage sur la voie pour la commande de direction peut être à l'origine d'un accident, et provoquer ainsi des blessures graves ou mortelles.

ATTENTION

Si vous tenez fermement le volant, le système peut déterminer que vous actionnez le volant et peut réduire le niveau d'assistance.

REMARQUE

- Selon l'état de détection de la voie, l'indicateur de voie peut s'allumer (en blanc) d'un côté (gauche ou droit) uniquement.
- L'indicateur de voie ne s'allume pas si la fonction ne détecte pas les marquages de voie et le véhicule est contrôlé en suivant le véhicule devant vous.
- L'état on/off de la fonction de centrage sur la voie est rétabli lorsque vous redémarrez le moteur.

●Annulation de la fonction de centrage sur la voie

▼Annulation commandée par le conducteur

Toutes les opérations suivantes permettent d'annuler temporairement la fonction de centrage sur la voie.

Pendant l'annulation temporaire de cette fonction, / (indicateur de centrage sur la voie) s'allume en blanc sur la zone d'affichage EyeSight et l'indicateur de voie s'éteint.

- Pression sur la pédale de frein
- Pression sur la touche (régulateur de vitesse) pour annuler le régulateur de vitesse adaptatif
- Actionnement du levier de clignotants de direction

▼Annulation automatique par le système

Dans les conditions suivantes, une notification émet un bip court et un bip long et la fonction de centrage sur la voie est temporairement annulée.

Pendant l'annulation temporaire de la fonction, / (indicateur de centrage sur la voie) s'allume en blanc sur la zone d'affichage EyeSight et l'indicateur de voie s'éteint. De plus, le message d'annulation de la fonction de centrage sur la voie s'affiche sur l'affichage des instruments de bord.

- Le système ne détecte pas les marquages de voie et le véhicule devant vous.
- Le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé.

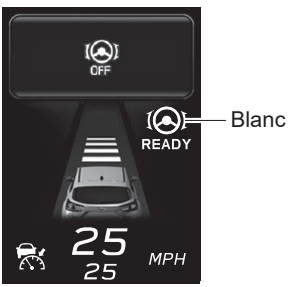

H00873

- Le système juge que le conducteur a manœuvré le volant pour quitter la voie.
- Le volant est manœuvré de manière agressive.
- Entrée dans un virage serré
- Dans un virage serré
- En raison du fonctionnement d'un autre système
- Le système ne détecte pas de manœuvre du volant par le conducteur pendant un certain temps.
  - Lorsque le système ne détecte aucune manœuvre du volant, l'écran d'interruption apparaît sur l'affichage des instruments de bord. Si cette condition persiste, une alerte retentit et des écrans d'avertissement s'affichent par étapes.
    Si le système ne détecte toujours aucune manœuvre du volant, la fonction de centrage sur la voie est temporairement annulée. L'alerte continue de retentir et l'écran d'avertissement reste affiché sur l'affichage des instruments de bord jusqu'à ce que le système détecte une manœuvre du volant.

H00874

- Le système EyeSight est défaillant. (Indicateur d'avertissement EyeSight : jaune)
  ⇒ Page 152
- Le système EyeSight est en arrêt momentané. (Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc)
  ⇒ Page 154

REMARQUE

Dans les cas suivants, la fonction de centrage sur la voie peut être temporairement annulée car le système ne peut pas détecter la manœuvre du volant par le conducteur.

- Le conducteur conduit en plaçant légèrement ses mains sur le volant.
- La manœuvre du volant par le conducteur est insuffisante.

●Désactivation de la fonction de centrage sur la voie

Appuyez sur la touche (centrage sur la voie).

/ (indicateur de centrage sur la voie) et l'indicateur de voie s'éteignent sur la zone d'affichage EyeSight.

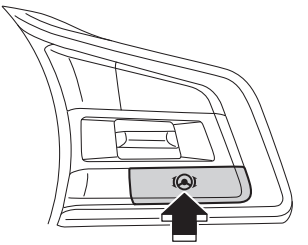

H00540

●Lorsque la fonction de centrage sur la voie est active et que le véhicule est susceptible de quitter la voie

Lorsque la fonction de centrage sur la voie est active et que le véhicule est susceptible de quitter la voie, une alerte retentit et un écran d'interruption est affiché sur l'affichage des instruments de bord. De plus, l'indicateur de la voie que le véhicule est sur le point de traverser clignote en jaune.

Lorsque cet avertissement s'active, manœuvrez le volant pour que le véhicule ne quitte pas la voie.

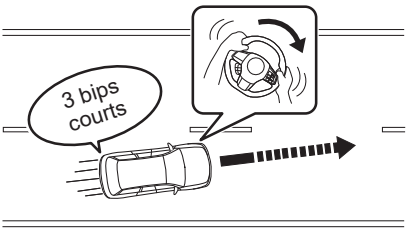

S03876

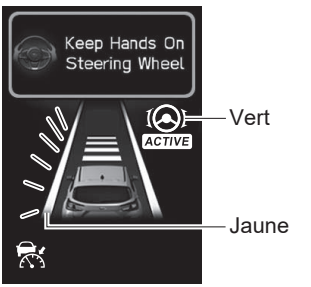

H00875

*: L'indicateur de voie sur le côté que le véhicule est susceptible de quitter clignote en jaune.

Si la fonction de centrage sur la voie est annulée alors que cet avertissement est activé, l'écran d'interruption changera. À ce moment-là, / (indicateur de centrage sur la voie) passe du vert au blanc.

H00876

DANGER

Lorsque la fonction de centrage sur la voie est en marche, et que les marquages de voie ne sont pas détectés, cet avertissement et l'alerte de sortie de voie (⇒ page 127) ne fonctionnent pas. Faites attention aux alentours et manœuvrez le volant si nécessaire. Se fier uniquement à cette alerte pour déterminer une sortie de voie peut être à l'origine d'un accident inattendu.

REMARQUE

Cette fonction intervient lorsque l'alerte de sortie de voie est désactivée.
⇒ Page 131

Fonction de prévention de sortie de voie

Le système détecte les marquages de voie, afin d'aider à empêcher toute sortie de voie. Si vous conduisez sur des autoroutes, voies rapides ou autoroutes internationales à des vitesses supérieures à environ 60 km/h (37 mi/h), et que le véhicule est sur le point de sortir de la voie, le système assiste le fonctionnement de la direction en tournant le volant dans le sens qui vous aidera à éviter de sortir de la voie.

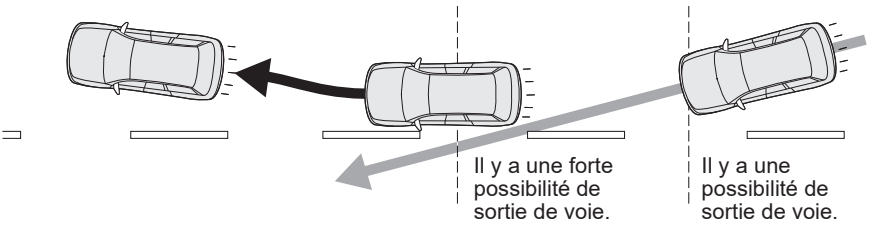

S04040

⚠ DANGER

La fonction de prévention de sortie de voie n'est pas un système de conduite automatique.

Ne surestimez pas les capacités de la fonction de prévention de sortie de voie. Ce système n'est pas conçu pour assister une conduite inattentive ou pour permettre une conduite sans tenir le volant. Assurez-vous de tenir le volant de direction en conduisant. Pour conduire en toute sécurité, vérifiez la distance vous séparant du véhicule situé devant ou de celui roulant en parallèle de votre véhicule, les conditions environnantes et le milieu environnant pendant la conduite.

Si vous estimez que le niveau de contrôle et que le timing du système sont différents de votre propre style de conduite, le système peut ne pas garantir une conduite en toute sécurité. N'utilisez pas la fonction de prévention de sortie de voie.

La fonction de prévention de sortie de voie ne fonctionne pas toujours dans toutes les situations. Si vous comptez uniquement sur la fonction de prévention de sortie de voie pour rester dans une voie, cela peut provoquer un accident tel qu'une collision avec un obstacle à côté de votre voie, ou avec un véhicule roulant dans une voie adjacente.

- Vérifiez lors d'une inspection quotidienne qu'il n'y a aucun problème au niveau des pneus et des freins avant d'utiliser le système.
  ⇒ Reportez-vous au "livret de garantie et d'entretien".

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Dans les conditions suivantes, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. N'utilisez pas la fonction de prévention de sortie de voie.
  - La pression d'air des pneus n'est pas conforme aux caractéristiques techniques.*1
  - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.*1
  - Des pneus de mauvaise taille sont installés.*1
  - Les roues sont déséquilibrées (p. ex., la masse d'équilibrage est retirée ou mal alignée).*1
  - L'alignement des roues est hors de la valeur spécifiée.*1
  - Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
  - La suspension a été modifiée (y compris les pièces SUBARU d'origine).
  - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
  - Des chaînes antidérapantes sont installées.
  - Vous sentez une vibration anormale dans le volant ou celui-ci est plus difficile à manier que d'habitude.
  - Le volant a été remplacé par des pièces autres que des pièces SUBARU d'origine.
  - Les phares sont sales ou recouverts de neige, de glace ou de saleté. (Les objets sont insuffisamment éclairés et difficiles à détecter.)
  - Les phares ne sont pas alignés correctement. (Les objets sont insuffisamment éclairés et difficiles à détecter.)
  - Les phares, phares antibrouillard et d'autres feux ont été modifiés.
  - Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
  - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.*2
  - Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou d'autres facteurs.
  - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
  - Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.
  - Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement. Par exemple, un témoin indicateur ou avertisseur d'affichage des instruments de bord ne s'allume ou ne s'éteint pas correctement, un bip ne retentit pas, ou les indications sur l'affichage des instruments de bord sont différentes de la normale.*3

  *1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule.
  Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

  *2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

  *3: Pour de plus amples détails relatifs aux fonctions et aux opérations des instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

- La fonction de prévention de sortie de voie est conçue pour être utilisée sur les autoroutes, voies rapides, routes à péage, autoroutes internationales et autres routes à accès limité. Elle n'est pas conçue pour être utilisée en circulation urbaine. Abstenez-vous d'utiliser la fonction de prévention de sortie de voie dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
  - Routes ordinaires (autres que celles mentionnées ci-dessus)
    En fonction de l'environnement de conduite (complexité de la route et autres facteurs), il se peut que le comportement du système ne convienne pas aux conditions de circulation, entraînant ainsi un risque d'accident.
  - Routes à virages serrés
  - Routes avec restrictions de voies ou voies provisoires en raison de travaux de construction, etc.
  - Routes sur lesquelles il reste des marquages de voie anciens.
  - Évitement de véhicules stationnés
  - Routes dont la surface est encore couverte de neige, de flaques ou de produit déneigeant.

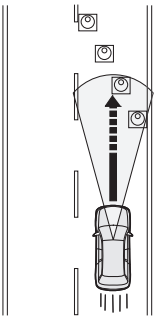
H00463

  - Routes comportant des fissures ou des restes de construction.
  - Routes verglacées, couvertes de neige ou autres surfaces glissantes
    Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
  - Aux abords d'un virage serré vous menant à un échangeur routier ou un embranchement, une station-service, une aire de stationnement, un poste de péage ou toute autre infrastructure
  - La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
  - Le champ de vision de la caméra stéréo est obstrué par la présence de buée, neige, saleté, givre, poussière, rayures ou taches sur le pare-brise, ou par le reflet de la lumière sur la saleté, etc.
  - La pluie ou la saleté n'a pas été bien essuyée du pare-brise. La caméra stéréo risque de ne pas détecter les voies.
  - Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est obstrué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Dans les conditions suivantes, la caméra stéréo risque d'avoir des difficultés à garantir la détection des marquages de voie, et le système risque de ne pas fonctionner correctement.
  - De nuit ou dans un tunnel, phares éteints
  - Par mauvais temps (par exemple, pluie, neige ou brouillard dense)
  - La surface de la route est humide et brille par réflexion de la lumière.
  - Présence d'autres marquages de circulation dans votre voie (flèches, mots, etc.).
  - La distance entre votre véhicule et celui vous précédant est courte, ce qui rend la détection des marquages de voie difficile.
  - Un véhicule venant d'une voie adjacente ou le véhicule situé devant change de voie.
  - La forme d'un virage routier change soudainement.
  - Des ombres de rambardes ou d'objets similaires chevauchent les marquages de voie.
  - Une forte lumière vous éblouit de l'avant (soleil ou faisceaux de phares des véhicules roulant en sens inverse, etc.).
  - La route est trop étroite ou trop large.
  - La largeur de la voie a changé.

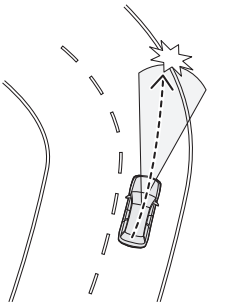
H00465

  - La caméra stéréo peut avoir des difficultés à détecter la voie en raison des performances de la caméra.
    - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
    - Les marquages de voie sont peints en jaune.
    - Les marquages de voie sont d'une couleur similaire à celle de la route.
    - Les marquages de voie sont peints en double.
    - Les marquages de voie sont fins.
    - Des lignes qui ne sont pas des marquages de voie sont peintes sur les routes.
    - Les marquages de voie sont en contact avec des murs et des poteaux.

- La forme des marquages de voie change soudainement (entrée/sortie d'un virage, route en forme de manivelle ou route sinueuse, etc.).

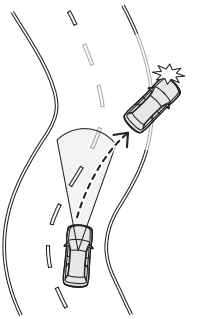

H00464

- Entrée dans des voies menant à des échangeurs routiers, des embranchements, des aires de service ou des aires de stationnement
- Il y a une bordure ou une paroi latérale dans l'accotement.
- La luminosité change, par exemple à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel ou lorsque vous passez sous un pont.
- Du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l'utilisation du lave-glace.

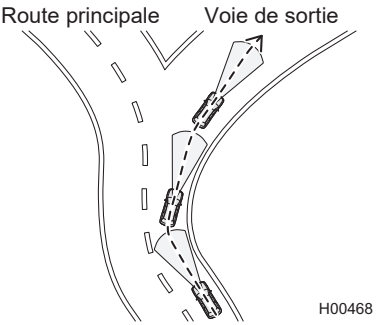

H00468

ATTENTION

- Les performances de la fonction de prévention de sortie de voie peuvent ne pas être optimales dans les conditions suivantes. En outre, la fonction de prévention de sortie de voie peut ne pas fonctionner ou son fonctionnement peut être annulé.
  - Immédiatement après un changement radical du poids de votre véhicule
  - Immédiatement après le remplacement d'un pneu ou le réglage de la pression des pneus
  - Immédiatement après le réglage, la réparation ou le remplacement de la caméra ou des composants associés
  - Immédiatement après la réparation ou le remplacement de la suspension ou du système de direction
  - Un pneu hiver ou un pneu autre qu'un pneu SUBARU d'origine est utilisé.
  - Le véhicule subit un vent de travers.
  - Le niveau de pente change brusquement (montée ou descente).
  - L'angle de sens de traversée de la route est large, ou change brusquement.
  - Surface de la route inégale, sinueuse ou présence de jonction sur la route
  - L'accélération/le ralentissement est fort(e).
  - Immédiatement après le démarrage du moteur lorsque la température extérieure est basse.
  - La température extérieure est élevée.
- Lorsque vous n'utilisez pas la fonction de prévention de sortie de voie, assurez-vous de la désactiver. Si la fonction est laissée active, elle peut se mettre en marche de manière inattendue et ainsi provoquer un accident.
  ⇒ Page 118
- Si vous activez la fonction de prévention de sortie de voie, la puissance d'actionnement de la direction assistée électrique risque de changer.

Comment utiliser la fonction de prévention de sortie de voie

Utilisez l'affichage d'informations central pour activer la fonction de prévention de sortie de voie.

Cette fonction est activée en sélectionnant "All Functions (Toutes les fonctions)" ou "Lane Departure Prevention Function Only (Fonction de prévention de sortie de voie seulement)" sur l'écran "Lane Departure (Sortie de voie)" des réglages EyeSight.

⇒ Page 157

Lorsque la fonction de prévention de sortie de voie est activée, l'indicateur de voie (gris) et l'indicateur de votre véhicule sont affichés dans la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord.

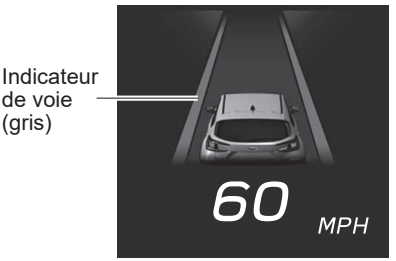

H00877

La fonction de prévention de sortie de voie passe en état de veille, et l'indicateur de voie (blanc) s'allume lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies.

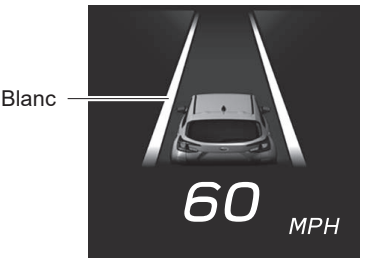

H00878

- La vitesse du véhicule est comprise entre 60 km/h (37 mi/h) et 145 km/h (90 mi/h) environ.
- Le système détecte les marquages de voie.
- La fonction de centrage sur la voie ne fonctionne pas.
- Le conducteur manœuvre le volant.
- Sur une route dont la voie a une largeur comprise entre 3 m (10 pi) et 4,5 m (15 pi)
- Sur une route droite ou sur un virage léger
- Conduite près du centre de la voie

Lorsque le véhicule est sur le point de quitter la voie, la fonction de prévention de sortie de voie commence à fonctionner et l'indicateur de voie passe du blanc au jaune du côté où la fonction de prévention de sortie de voie s'est activée.

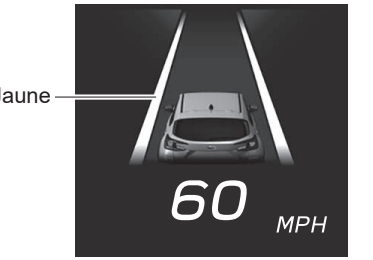

H00879

REMARQUE

- Si vous ne faites que poser légèrement vos mains sur le volant pendant un certain temps ou si vous ne le manœuvrez pas, la fonction s'annulera temporairement. De plus, le message d'annulation de la fonction de prévention de sortie de voie s'affiche sur l'écran.
- La fonction de prévention de sortie de voie fonctionne lorsque le système détermine que le véhicule va sortir de la voie si vous continuez à conduire de la même manière. Par conséquent, il se met en marche plus tôt que l'alerte de sortie de voie (⇒ page 127). Cela peut dépendre du milieu environnant et de l'état de la route.
- L'indicateur de voie peut ne s'allumer que du côté gauche ou droit lorsqu'il est en mode de veille et en cours de fonctionnement.
- L'état on/off de la fonction de prévention de sortie de voie est rétabli lorsque vous redémarrez le moteur.
- Si / (indicateur de centrage sur la voie) (blanc) est allumé alors que le régulateur de vitesse adaptatif est activé, la fonction de prévention de sortie de voie ne sera pas activée.

■Annulation de la fonction de prévention de sortie de voie

●Annulation commandée par le conducteur

Toutes les opérations suivantes permettent d'annuler temporairement la fonction de prévention de sortie de voie.

Pendant l'annulation temporaire de cette fonction, l'indicateur de voie passe au gris.

- Pression forte sur la pédale de frein
- Actionnement du levier de clignotants de direction
- Le système détermine que le conducteur manœuvre le volant pour effectuer un changement de voie.
- Activation de la commande des feux de détresse

●Annulation automatique par le système

Dans les conditions suivantes, la fonction de prévention de sortie de voie est temporairement annulée.

Pendant que cette fonction est temporairement annulée, l'indicateur de voie passe au gris.

- Le système ne détecte pas les marquages de voie.
- La vitesse du véhicule est inférieure à environ 60 km/h (37 mi/h) ou supérieure à environ 160 km/h (100 mi/h).
- Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la Fonction de contrôle de traction est activé(e).
- La portière du conducteur, du passager avant ou le hayon est ouvert(e).
- La ceinture de sécurité du conducteur est détachée.
- Le frein de stationnement électronique est serré.
- Le levier sélecteur est placé sur une position autre que "D", "M" (modèles avec mode manuel) ou "L" (modèles avec la position "L").
  - La fonction de prévention de sortie de voie peut être réactivée après le retour du levier sélecteur sur la position "D", "M" ou "L".
- Entrée dans un virage serré
- Dans un virage serré
- En raison de l'état de la route
- En raison du fonctionnement d'un autre système
- Le système EyeSight est défaillant. EyeSight (Indicateur d'avertissement EyeSight : jaune)
  ⇒ Page 152
- Le système EyeSight est en arrêt momentané. EyeSight (Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc)
  ⇒ Page 154

- Le système ne détecte pas de manœuvre du volant par le conducteur pendant un certain temps.
  - Lorsque le système ne détecte aucune manœuvre du volant, l'écran d'interruption apparaît sur l'affichage des instruments de bord. L'écran d'interruption reste affiché jusqu'à ce que le système détecte une manœuvre du volant.

H00880

Si le système ne détecte toujours pas de manœuvre du volant, la fonction de prévention de sortie de voie est temporairement annulée. Le système avertit le conducteur au moyen d'un écran d'interruption sur l'affichage des instruments de bord et d'un son de notification (1 bip court et 1 bip long).

H00881

■ Désactivation de la fonction de prévention de sortie de voie

Utilisez l'affichage d'informations central pour désactiver la fonction de prévention de sortie de voie.

Cette fonction est désactivée en sélectionnant "Warning Buzzer Only (Signal sonore d'avertissement seulement)" ou "OFF (DÉSACTIVÉ)" sur l'écran "Lane Departure (Sortie de voie)" des réglages EyeSight.

⇒ Page 157

L'indicateur de voie et l'indicateur de votre véhicule sont éteints sur la zone d'affichage EyeSight.

Gestion de l’accélérateur avant collision

Lorsqu’un obstacle est détecté devant le véhicule, et que celui-ci est à l’arrêt ou roule lentement, si le système détermine que la pédale d’accélérateur a été sollicitée plus que nécessaire (erreur de conduite), il réduit notablement la puissance délivrée par le moteur pour faire ralentir le véhicule à une vitesse inférieure à la normale, afin d’accorder au conducteur davantage de temps pour freiner ou manœuvrer.

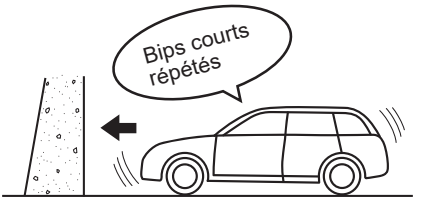

H00440

Pendant le fonctionnement du système, une alerte fera retentir plusieurs bips courts et un écran d’interruption sera affiché.
Cette fonction s’active uniquement lorsque le levier sélecteur est sur la position “D”, “M” (modèles avec mode manuel) ou “L” (modèles avec la position “L”).

H00839

DANGER

Ne vous fiez pas excessivement à la gestion de l’accélérateur avant collision. La gestion de l’accélérateur avant collision ne permet pas d’éviter les collisions dans tous les cas. Avant de démarrer le véhicule et de rouler, pensez toujours à vérifier la position du levier sélecteur ainsi que les positions respectives des pédales, et observez la zone environnante. Si vous ne comptez que sur la gestion de l’accélérateur avant collision, un accident risque de se produire.

- La gestion de l’accélérateur avant collision n’est pas conçue pour tenir le véhicule à l’arrêt.
- La gestion de l’accélérateur avant collision ne réduit pas l’accélération dans toutes les situations. Elle n’est pas non plus conçue pour empêcher les collisions.
- La gestion de l’accélérateur avant collision intervient lorsqu’un obstacle est détecté à l’avant. Cette fonction ne diminue cependant pas l’accélération si aucun obstacle n’est détecté (à l’approche d’une falaise, etc.).

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Ne sollicitez pas trop la pédale d’accélérateur lorsqu’il y a des obstacles à proximité. Il est dangereux de se fier exclusivement à la gestion de l’accélérateur avant collision pour commander l’accélération : un accident pourrait en résulter.
- Si votre véhicule est prisonnier sur un passage à niveau et que vous tentez de sortir en enfonçant la barrière, la caméra stéréo peut considérer la barrière comme un obstacle et provoquer l’activation du système de gestion de l’accélérateur avant collision. Dans une telle situation, restez calme, continuez d’enfoncer la pédale d’accélérateur ou désactivez le système de gestion de l’accélérateur avant collision.
  ⇒ Page 125
- Selon les conditions suivantes, la gestion de l’accélérateur avant collision est susceptible de ne pas s’activer :
  - Éloignement de l’obstacle, différence de vitesse et décalage horizontal
  - État de détection de la caméra stéréo

    La fonction risque particulièrement de ne pas s’activer dans les cas suivants :
    - Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense)
    - La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d’eau en suspension dans l’air, ou la vue vers l’avant du véhicule est gênée par les projections d’eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
    - En zone sombre (parking intérieur, etc.)
    - Un obstacle se trouve hors du champ éclairé par les phares.
    - Une forte lumière vous éblouit de l’avant (par exemple, soleil à l’aube ou au crépuscule, ou faisceaux de phares, etc.).
    - Le champ de vision de la caméra stéréo est obstrué par la présence de buée, neige, saleté, givre, poussière, rayures ou taches sur le pare-brise, ou par le reflet de la lumière sur la saleté, etc.
    - Du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l’utilisation du lave-glace.
    - Les obstacles ne peuvent pas être correctement reconnus en raison de la présence de gouttelettes d’eau (de pluie ou du lave-glace) sur le pare-brise, ou de l’obstruction du champ de vision couvert par la caméra stéréo par les balais d’essuie-glace.
    - Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est obstrué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).
    - En présence d’obstacles bas (mur bas, barrière de protection, véhicule bas, etc.)
    - Un obstacle est plus petit que la limite inférieure de détection de la caméra stéréo.
      - En présence d’enfants ou d’animaux de petite taille
      - En présence de piétons assis ou allongés

- La partie arrière la plus proche de votre véhicule est trop petite ou trop proche (remorque, véhicule en approche, etc.). Le système risque de ne pas reconnaître la partie de ce véhicule qui est la plus proche du vôtre.

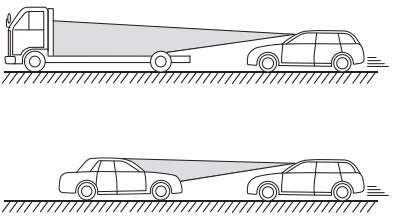

S02134

- Vous vous trouvez face à une clôture ou un mur, etc., présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.) ou dépourvu de tout motif.
- Vous vous trouvez face à un mur ou une porte en verre, ou à un miroir.
- Un obstacle (un autre véhicule, une moto, un cycliste, un piéton, un animal ou un enfant, etc.) traverse la voie par le côté ou surgit soudainement.

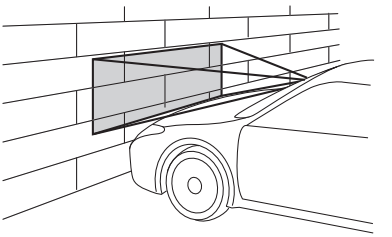

S00653

- Votre véhicule se trouve immédiatement derrière un obstacle après un changement de voies.
- Dans des virages serrés, sur des montées ou descentes prononcées
- Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou d'autres facteurs.
- La luminosité change, par exemple à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel ou lorsque vous passez sous un pont.
- Les feux arrière du véhicule devant vous ne sont pas allumés de nuit ou dans un tunnel.
- Il fait nuit noire et il n'y a aucun objet dans les environs.
- Les environs sont généralement de la même couleur (par exemple dans un endroit enneigé).

- Le système interprète une sollicitation de la direction par le conducteur comme une manœuvre d'évitement.

• Pour votre sécurité, veuillez ne pas tester la gestion de l'accélérateur avant collision seule. Il existe un risque de fonctionnement incorrect qui pourrait provoquer un accident.

ATTENTION

- Si l’une des situations suivantes se présente, désactivez la gestion de l’accélérateur avant collision. Dans le cas contraire, la gestion de l’accélérateur avant collision pourrait s’activer de façon intempestive.
  ⇒ Page 125
  - Le véhicule est remorqué.
  - Le véhicule est chargé sur un plateau.
  - Utilisation d’un dynamomètre, de rouleaux ou d’un équipement similaire.
  - Le véhicule est levé, le moteur démarré et les roues mises librement en rotation.
  - Conduite sur un circuit automobile
  - Passage à hauteur de bannières accrochées, de drapeaux ou de branches
  - Une végétation touffue/élevée effleure le véhicule.
- Dans les situations suivantes, la gestion de l’accélérateur avant collision peut s’activer. Efforcez-vous donc de conduire prudemment.
  - Votre véhicule est proche du véhicule situé devant.
  - Vous passez un portail automatique
  - La réflexion ou les marquages sur un mur ou la surface de la route devant votre véhicule sont difficiles à distinguer d’un objet identifié.
  - Votre véhicule se trouve sur une route dont l’angle de pente change brusquement.

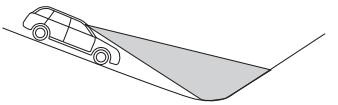

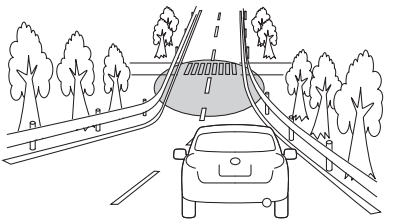

S01264

- Vous passez au-travers de nuages de vapeur ou de fumée
- Les gaz d’échappement émis par le véhicule situé devant sont visibles par temps froid, etc.

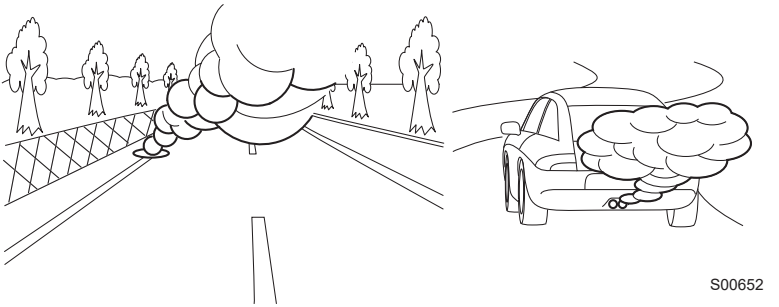

S00652

- Passage au travers d’éclaboussures d’eau venant d’arroseurs routiers ou d’arroseurs de déneigement sur la route

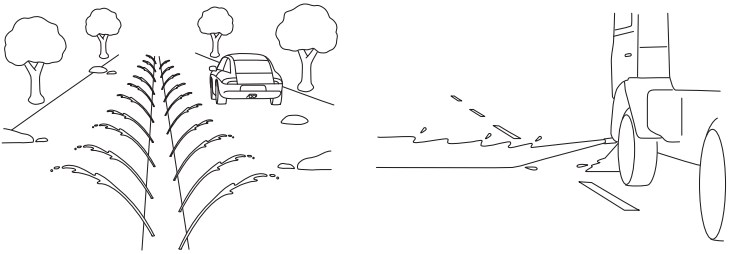

S02636

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Par mauvais temps, comme par exemple lors de fortes chutes de neige ou de tempêtes de neige
- Un obstacle se trouve dans un virage ou à une intersection.
- Vous passez à proximité du côté d’un véhicule, d’un obstacle ou d’une végétation.
- Vous vous arrêtez très près d’un mur ou d’un véhicule situé devant

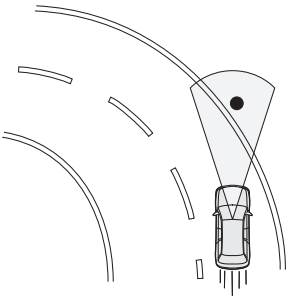

S02669

REMARQUE

- Lorsque la pédale d’accélérateur est enfoncée pendant environ 3 secondes, la gestion de l’accélérateur avant collision est progressivement annulée.
- Si le système de freinage avant collision est désactivé, la gestion de l’accélérateur avant collision est également désactivée.
  ⇒ Page 61

Activation/Désactivation de la gestion de l’accélérateur avant collision

Utilisez l’affichage d’informations central pour activer / désactiver la gestion de l’accélérateur avant collision.
Cette fonction est activée en sélectionnant “Setting ON (Réglage activé)” sur l’écran “Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)” des réglages EyeSight.
Cette fonction est désactivée en sélectionnant “Setting OFF (Réglage désactivé)” sur l’écran “Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)” des réglages EyeSight.
⇒ Page 157

Si la gestion de l’accélérateur avant collision est désactivée, (témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision) s’allume sur le tableau de bord.
Si la gestion de l’accélérateur avant collision est activée, (témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision) s’éteint sur le tableau de bord.

REMARQUE

- L’activation et la désactivation de la gestion de l’accélérateur avant collision fonctionnent en tandem avec le système de freinage avant collision et l’aide à l’évitement d’urgence (selon modèles).
- Même lorsque la gestion de l’accélérateur avant collision est désactivée, si le moteur est éteint puis redémarré, la gestion de l’accélérateur avant collision sera activée. Par défaut, ce système est activé à chaque redémarrage du moteur.

■ Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision

Ce témoin indicateur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, puis s'éteint quelques secondes après le démarrage du moteur. Il s'allume lorsque le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision sont désactivés.

Il s'allume également dans les conditions suivantes.

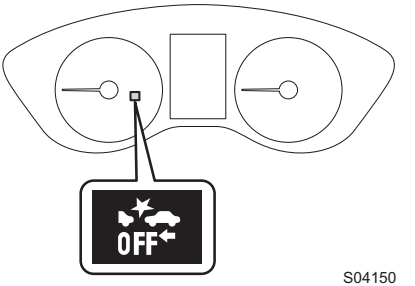

S04150

- Le système EyeSight est défaillant. (Indicateur d'avertissement EyeSight : jaune)
  ⇒ Page 152
- Le système EyeSight est en arrêt momentané. (Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc)
  ⇒ Page 154

REMARQUE

- Si (témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision) s'allume, (indicateur de désactivation de l'aide à l'évitement d'urgence) (selon modèles) s'allume également.
  ⇒ Page 60
- Lorsque (témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision) s'allume, le système de freinage avant collision (y compris la fonction d'assistance au freinage avant collision), l'aide à l'évitement d'urgence (selon modèles) et la gestion de l'accélérateur avant collision ne fonctionnent pas.

Alerte de sortie de voie

Lorsque la vitesse du véhicule est d'environ 50 km/h (30 mi/h) ou plus, cette fonction avertit le conducteur si le système établit que le véhicule est sur le point de quitter la voie de circulation. Lorsque l'alerte de sortie de voie s'active, une alerte émet trois bips courts et un écran d'interruption s'affiche.

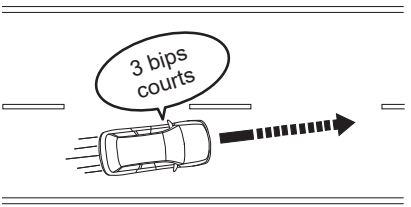

S03878

H00840

*: L'illustration représente un véhicule sur le point de traverser la ligne de gauche.

DANGER

- L'alerte de sortie de voie ne fonctionne pas dans toutes les situations. Elle ne ramène pas non plus automatiquement le véhicule sur sa voie d'origine. Si le conducteur se fie exclusivement à l'alerte de sortie de voie pour maintenir le véhicule sur sa voie, il risque de la quitter et de provoquer un accident.
  L'alerte de sortie de voie s'active lorsqu'elle détecte les marquages de voie. Cette fonction n'est cependant pas capable de détecter le bord de la route (talus, caniveau, etc.) et d'avertir le conducteur.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Dans les conditions suivantes, la caméra stéréo risque d'avoir des difficultés à garantir la détection des marquages de voie, et le système risque de ne pas fonctionner correctement.
  - De nuit ou dans un tunnel, phares éteints
  - Par mauvais temps (par exemple, pluie, neige ou brouillard dense)
  - La surface de la route est humide et brille par réflexion de la lumière.
  - Présence d'autres marquages de circulation dans votre voie (flèches, mots, etc.).
  - La distance entre votre véhicule et celui vous précédant est courte, ce qui rend la détection des marquages de voie difficile.
  - Un véhicule venant d'une voie adjacente ou le véhicule situé devant change de voie.
  - La forme d'un virage routier change soudainement.
  - Des ombres de rambardes ou d'objets similaires chevauchent les marquages de voie.
  - Une forte lumière vous éblouit de l'avant (soleil ou faisceaux de phares des véhicules roulant en sens inverse, etc.).
  - La route est trop étroite ou trop large.
  - La largeur de la voie a changé.

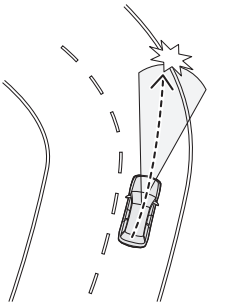
H00465

  - La caméra stéréo peut avoir des difficultés à détecter la voie en raison des performances de la caméra.
    - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
    - Les marquages de voie sont peints en jaune.
    - Les marquages de voie sont d'une couleur similaire à celle de la route.
    - Les marquages de voie sont peints en double.
    - Les marquages de voie sont fins.
    - Des lignes qui ne sont pas des marquages de voie sont peintes sur les routes.
    - Les marquages de voie sont en contact avec des murs et des poteaux.

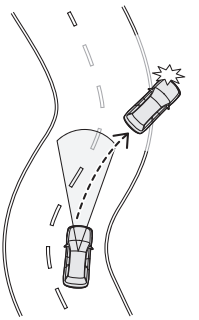
H00464

- La forme des marquages de voie change soudainement (entrée/sortie d'un virage, route en forme de manivelle ou route sinueuse, etc.).
- Il y a une bordure ou une paroi latérale dans l'accotement.
- La luminosité change, par exemple à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel ou lorsque vous passez sous un pont.
- Du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l'utilisation du lave-glace.
- Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou d'autres facteurs.
- Routes dont la surface est encore couverte de neige, de flaques ou de produit déneigeant.
- La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
- Le champ de vision de la caméra stéréo est obstrué par la présence de buée, neige, saleté, givre, poussière, rayures ou taches sur le pare-brise, ou par le reflet de la lumière sur la saleté, etc.
- La pluie ou la saleté n'a pas été bien essuyée du pare-brise. La caméra stéréo risque de ne pas détecter les voies ou le véhicule arrivant en sens inverse.
- Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est obstrué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).

ATTENTION

Dans les situations suivantes, l'alerte de sortie de voie risque de ne pas s'activer :

- La vitesse du véhicule est d'environ 50 km/h (30 mi/h) ou moins.
- Braquage significatif du volant vers la gauche ou la droite.
- Le niveau de pente change brusquement (montée ou descente).
- Dans un virage serré
- La pédale de frein est enfoncée ou immédiatement après.
- Pendant le fonctionnement du clignotant de direction.
- Durant environ 3 secondes après le retour du levier de clignotants de direction sur sa position de repos
- Le véhicule ne s'est pas recentré dans sa voie après l'activation de l'alerte de sortie de voie.

REMARQUE

- Dans les situations suivantes, la détection de voie de circulation peut être erronée, déclenchant une alerte de sortie de voie intempestive.
  - Empreintes de pneus sur route mouillée ou enneigée.
  - Limites visibles entre neige et asphalte, traces de réparation de la chaussée, etc.
  - Ombres projetées par les glissières de sécurité.
  - Les marquages de voie sont peints en double.
  - Certains marquages de voie sont des résidus de travaux routiers ou de la route précédente.
- L'alerte de sortie de voie détermine quand activer l'avertissement à partir de divers facteurs, tels que la vitesse à laquelle le véhicule s'approche des marquages de voie. Par conséquent, la position à laquelle l'avertissement est activé peut varier.
- Lorsque OFF (témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie) est allumé, l'alerte de sortie de voie est inactive.
  ⇒ Page 131

Activation/désactivation de l'alerte de sortie de voie

Utilisez l'affichage d'informations central pour activer / désactiver l'alerte de sortie de voie.
Cette fonction est activée en sélectionnant "All Functions (Toutes les fonctions)" ou "Warning Buzzer Only (Signal sonore d'avertissement seulement)" sur l'écran "Lane Departure (Sortie de voie)" des réglages EyeSight.
Cette fonction est désactivée en sélectionnant "Lane Departure Prevention Function Only (Fonction de prévention de sortie de voie seulement)" ou "OFF (DÉSACTIVÉ)" sur l'écran "Lane Departure (Sortie de voie)" des réglages EyeSight.
⇒ Page 157

Si l'alerte de sortie de voie est désactivée, (témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie) s'allume sur le tableau de bord.
Si l'alerte de sortie de voie est activée, (témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie) s'éteint sur le tableau de bord.

REMARQUE

- L'activation et la désactivation de l'alerte de sortie de voie fonctionnent en tandem avec l'alerte de dérive sur la voie.
- L'état on/off de l'alerte de sortie de voie est rétabli lorsque vous redémarrez le moteur.

■ Témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie

Ce témoin indicateur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, puis quelques secondes après le démarrage du moteur, il s'éteint ou reste allumé selon l'état actuel (ON ou OFF). Il s'allume lorsque l'alerte de sortie de voie et l'alerte de dérive sur la voie sont désactivées.
Il s'allume également dans les conditions suivantes.

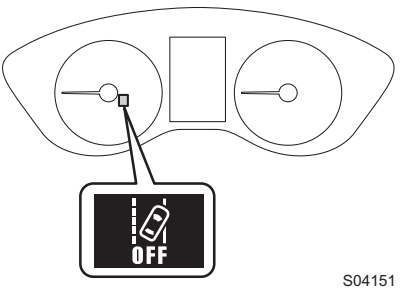

S04151

- Le système EyeSight est défaillant. (Indicateur d'avertissement EyeSight : jaune)
  ⇒ Page 152
- Le système EyeSight est en arrêt momentané. (Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc)
  ⇒ Page 154

Alerte de dérive sur la voie

Cette fonction détecte le louvoiement ou la dérive sur la voie et avertit le conducteur. Lorsque l'alerte de dérive sur la voie intervient, une alerte émet 3 bips courts et un écran d'interruption s'affiche.

Cette fonction s'active lorsque la vitesse du véhicule dépasse environ 60 km/h (37 mi/h) et se désactive lorsque la vitesse du véhicule chute à environ moins de 40 km/h (25 mi/h). La fonction se réactive lorsque la vitesse du véhicule augmente et dépasse 60 km/h (37 mi/h) environ.

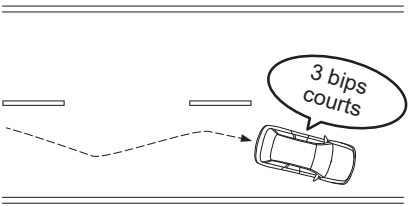

S03879

H00841

*: Les lignes sur la droite et sur la gauche clignotent en alternance.

DANGER

- L'alerte de dérive sur la voie ne fonctionne pas dans toutes les situations. Elle ne corrige pas non plus le louvoiement automatiquement. Il est dangereux de se fier exclusivement à l'alerte de dérive sur la voie pour empêcher le louvoiement : un accident pourrait en résulter.
- Dans les conditions suivantes, la caméra stéréo risque d'avoir des difficultés à garantir la détection des marquages de voie, et le système risque de ne pas fonctionner correctement.
  - De nuit ou dans un tunnel, phares éteints
  - Par mauvais temps (par exemple, pluie, neige ou brouillard dense)
  - La surface de la route est humide et brille par réflexion de la lumière.
  - Présence d'autres marquages de circulation dans votre voie (flèches, mots, etc.).
  - La distance entre votre véhicule et celui vous précédant est courte, ce qui rend la détection des marquages de voie difficile.
  - Un véhicule venant d'une voie adjacente ou le véhicule situé devant change de voie.

- La forme d'un virage routier change soudainement.
- Des ombres de rambardes ou d'objets similaires chevauchent les marquages de voie.
- Une forte lumière vous éblouit de l'avant (soleil ou faisceaux de phares des véhicules roulant en sens inverse, etc.).
- La route est trop étroite ou trop large.
- La largeur de la voie a changé.

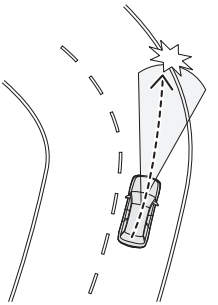
H00465

- La caméra stéréo peut avoir des difficultés à détecter la voie en raison des performances de la caméra.
  - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
  - Les marquages de voie sont peints en jaune.
  - Les marquages de voie sont d'une couleur similaire à celle de la route.
  - Les marquages de voie sont peints en double.
  - Les marquages de voie sont fins.
  - Des lignes qui ne sont pas des marquages de voie sont peintes sur les routes.
  - Les marquages de voie sont en contact avec des murs et des poteaux.
- La forme des marquages de voie change soudainement (entrée/sortie d'un virage, route en forme de manivelle ou route sinueuse, etc.).
- Il y a une bordure ou une paroi latérale dans l'accotement.
- La luminosité change, par exemple à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel ou lorsque vous passez sous un pont.
- Du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l'utilisation du lave-glace.

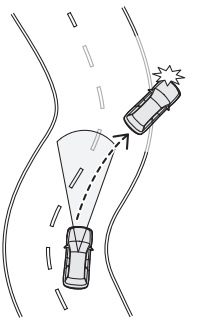
H00464

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou d'autres facteurs.
- Routes dont la surface est encore couverte de neige, de flaques ou de produit déneigeant.
- La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
- Le champ de vision de la caméra stéréo est obstrué par la présence de buée, neige, saleté, givre, poussière, rayures ou taches sur le pare-brise, ou par le reflet de la lumière sur la saleté, etc.
- La pluie ou la saleté n'a pas été bien essuyée du pare-brise. La caméra stéréo risque de ne pas détecter les voies ou le véhicule arrivant en sens inverse.
- Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est obstrué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).

ATTENTION

Dans les conditions suivantes, l'alerte de dérive sur la voie peut ne pas fonctionner.

- Sur une route sinueuse
- Le niveau de pente change brusquement (montée ou descente).
- La vitesse du véhicule change de manière significative.
- Juste après un changement de voie

REMARQUE

- La détection de dérive repose sur plusieurs minutes de données de conduite antérieures. La dérive ne sera pas détectée immédiatement après que le véhicule commence à louvoyer. De plus, l'alerte risque de continuer un certain temps même après la fin de la dérive.
- L'alerte de dérive sur la voie n'est qu'une fonction servant à avertir le conducteur. Lorsque le conducteur est fatigué, qu'il n'est pas concentré sur la route ou qu'il ne fait pas suffisamment attention à la conduite, il doit faire en sorte de prendre des pauses aussi souvent que nécessaire.
- Dans les conditions suivantes, l'alerte de dérive sur la voie ne fonctionne pas.
  - La fonction de centrage sur la voie fonctionne.
    ⇒ Page 94
  - (témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie) est allumé.
    ⇒ Page 131

Activation/désactivation de l'alerte de dérive sur la voie

Utilisez l'affichage d'informations central pour activer / désactiver l'alerte de dérive sur la voie.
Cette fonction est activée en sélectionnant "All Functions (Toutes les fonctions)" ou "Warning Buzzer Only (Signal sonore d'avertissement seulement)" sur l'écran "Lane Departure (Sortie de voie)" des réglages EyeSight.
Cette fonction est désactivée en sélectionnant "Lane Departure Prevention Function Only (Fonction de prévention de sortie de voie seulement)" ou "OFF (DÉSACTIVÉ)" sur l'écran "Lane Departure (Sortie de voie)" des réglages EyeSight.
⇒ Page 157

Si l'alerte de dérive sur la voie est désactivée, (témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie) s'allume sur le tableau de bord.
Si l'alerte de dérive sur la voie est activée, (témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie) s'éteint sur le tableau de bord.

REMARQUE

- L'activation et la désactivation de l'alerte de dérive sur la voie fonctionnent en tandem avec l'alerte de sortie de voie.
- L'état on/off de l'alerte de dérive sur la voie est rétabli lorsque vous redémarrez le moteur.

■ Témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie

Ce témoin indicateur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, puis quelques secondes après le démarrage du moteur, il s'éteint ou reste allumé selon l'état actuel (ON ou OFF). Il s'allume lorsque l'alerte de sortie de voie et l'alerte de dérive sur la voie sont désactivées.
Il s'allume également dans les conditions suivantes.

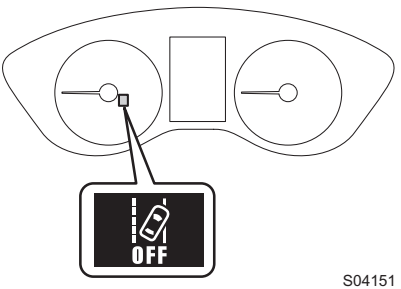

S04151

- Le système EyeSight est défaillant. (Indicateur d'avertissement EyeSight : jaune)
  ⇒ Page 152
- Le système EyeSight est en arrêt momentané. (Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc)
  ⇒ Page 154

Alerte de démarrage du véhicule devant vous

Lorsque le véhicule arrêté devant vous commence à se déplacer, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous avertit le conducteur au moyen d'un écran d'interruption sur l'affichage des instruments de bord et d'un son de notification. Si vous êtes arrêté derrière un autre véhicule pendant plus de quelques secondes (avec une distance de sécurité d'environ 12 m (39 pi)), le système continue de détecter le véhicule situé devant et cette alarme s'active si ce dernier démarre et parcourt environ 4 m (13 pi) ou plus alors que le vôtre est toujours immobile.

Cette fonction s'active uniquement lorsque le levier sélecteur est sur la position "D", "M" (modèles avec mode manuel), "L" (modèles avec la position "L") ou "N".

Lorsque l'alerte de démarrage du véhicule devant vous s'active, une notification émet un bip à deux tonalités et un écran d'interruption s'affiche.

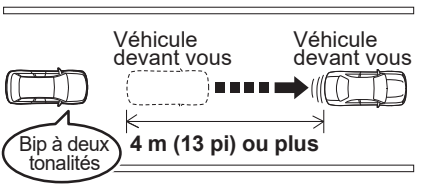

H00462

H00842

DANGER

Même après l'émission d'alertes sonores et l'affichage d'un écran d'interruption, assurez-vous de vérifier soigneusement la zone autour du véhicule avant de démarrer. Se fier uniquement à l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être source d'accident.

REMARQUE

- Le réglage de l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activé ou désactivé.
  ⇒ Page 157
- Dans les conditions suivantes, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut s'activer, même lorsque le véhicule situé devant est toujours à l'arrêt, ou peut ne pas s'activer, même après que ce dernier ait commencé à avancer :
  - Une moto ou un objet similaire passe entre votre véhicule et le véhicule arrêté devant vous.
  - Les conditions météorologiques ou de circulation risquent d'affecter la détection du véhicule situé devant.
  - La caméra stéréo EyeSight a perdu la trace du véhicule situé devant.
- L'alerte de démarrage du véhicule devant vous ne s'active pas dans les conditions suivantes.
  - Le système EyeSight est défaillant. Eye Sight (Indicateur d'avertissement EyeSight : jaune)
    ⇒ Page 152
  - Le système EyeSight est en arrêt momentané. Eye Sight (Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc)
    ⇒ Page 154

Régulateur de vitesse classique

Le régulateur de vitesse classique est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort sur autoroutes, voies rapides, et autoroutes internationales. Il permet de rouler à une vitesse constante dont la valeur est définie par le conducteur. Veuillez faire attention à ne pas dépasser les limites de vitesse autorisées.

⚠ DANGER

- Contrairement au comportement avec le régulateur de vitesse adaptatif, le système n'assure pas de surveillance pour maintenir une distance de sécurité lorsque le régulateur de vitesse classique est en service.
  Soyez vigilant et, le cas échéant, appuyez sur la pédale de frein afin de ralentir et de maintenir une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant.
- N'utilisez pas le régulateur de vitesse classique dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
  - Routes à circulation dense ou avec des virages serrés
    Il peut être difficile de conserver une vitesse appropriée dans de telles conditions de conduite.
  - Chaussées glissantes (verglas, neige, etc.)
    Les roues peuvent patiner, et ainsi causer une perte de contrôle du véhicule.
  - Descentes prononcées
    La vitesse sélectionnée du véhicule pourrait être dépassée.
  - Descente prononcée et longue
    Les freins risquent de surchauffer.
- Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse classique, réglez toujours la vitesse en fonction des limitations de vitesse, de la circulation, des conditions de la route, et d'autres conditions.

⚠ ATTENTION

Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse, assurez-vous de vérifier la zone d'affichage EyeSight afin de confirmer le mode de régulateur de vitesse sélectionné : régulateur de vitesse adaptatif ou régulateur de vitesse classique.

- Si le régulateur de vitesse adaptatif est sélectionné, (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) s'allume.
- Si le régulateur de vitesse classique est sélectionné, (indicateur de régulateur de vitesse classique) s'allume.

REMARQUE

- Lorsque le régulateur de vitesse principal est désactivé et que la touche (régulateur de vitesse) est pressée, le régulateur de vitesse adaptatif est activé.
- Lorsque le régulateur de vitesse principal est activé, il est possible de passer entre le régulateur de vitesse classique en appuyant sur la touche / (réglage de distance de sécurité)*.
  *: Pour passer au régulateur de vitesse classique, appuyez sur la touche et maintenez-la enfoncée pendant environ 2 secondes ou plus.
- Le régulateur de vitesse classique peut être utilisé, même lorsque le système EyeSight est temporairement désactivé.

Utilisation du régulateur de vitesse classique

■ Mise en service du régulateur de vitesse classique

(1) Mise du régulateur de vitesse adaptatif en mode d'attente
Appuyez sur la touche (régulateur de vitesse). À ce moment, (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) (blanc), l'indicateur de votre véhicule ainsi que le témoin de réglage de distance de sécurité apparaissent sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord. L'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule affiche la mention "- - MPH (- - - km/h)".
Lorsque la touche (régulateur de vitesse) est enfoncée, le système passe toujours en mode de régulateur de vitesse adaptatif.

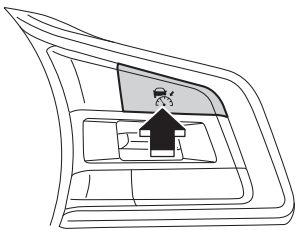

H00541

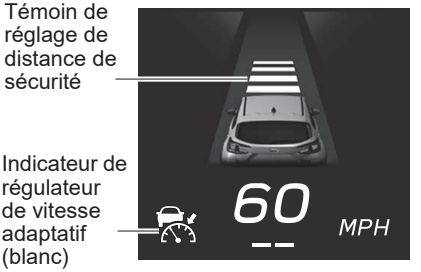

H00882

(2) Passage au régulateur de vitesse classique.
Pour passer du mode de régulateur de vitesse adaptatif au mode de régulateur de vitesse classique, appuyez sur la touche / (réglage de distance de sécurité) pendant environ 2 secondes ou plus. Une notification émet un bip court.
À ce moment, le témoin de réglage de distance de sécurité sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord s'éteint et (indicateur de régulateur de vitesse classique) (blanc) s'affiche.

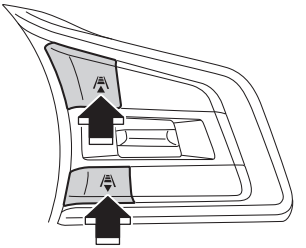

H00542

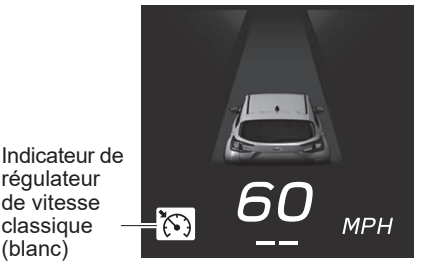

H00883

Réglage du mode d'activation :
Le régulateur de vitesse classique peut être activé lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies et que READY (témoin READY) est affiché sur la zone d'affichage EyeSight.

- Toutes les portières (sauf le hayon) sont fermées.
- La ceinture de sécurité du conducteur est attachée.
- Le frein de stationnement électronique n'est pas serré. Le témoin indicateur du frein de stationnement électronique est éteint.
- Le levier sélecteur est sur la position "D" ou "M" (modèles avec mode manuel).
- La pédale de frein n'est pas enfoncée.
- La route n'est pas très en pente.
- Le volant n'a pas été tourné de manière significative vers la droite ou la gauche.

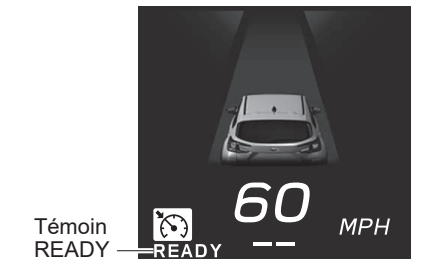

H00884

- La vitesse du véhicule est comprise entre 30 km/h (20 mi/h) et 145 km/h (90 mi/h) environ.
- Le moteur ne tourne pas à un régime élevé.
- Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la Fonction de contrôle de traction n'est pas actif.

(3) Pour atteindre la vitesse de votre choix, actionnez la pédale d'accélérateur.

(4) Lorsque le véhicule atteint la vitesse souhaitée, appuyez sur le côté "SET/-" ou "RES/+" du groupe RES/SET.
La vitesse à laquelle le véhicule roule au moment où la touche est enfoncée devient la vitesse sélectionnée du véhicule, et la conduite à vitesse constante est lancée.

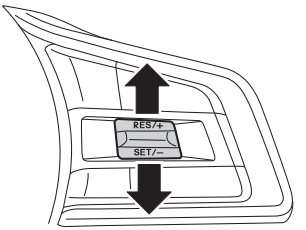

H00907

Lorsque le régulateur de vitesse classique est activé, READY (témoin READY) s'éteint, la vitesse sélectionnée du véhicule est affichée, et (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du blanc au vert.

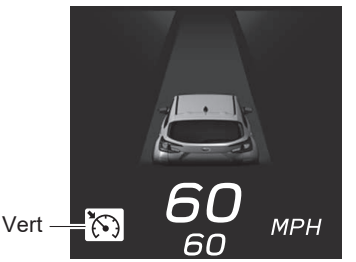

H00885

DANGER

- L'avertissement "Obstacle Detected (Obstacle détecté)" ne s'active pas tant que le régulateur de vitesse classique est en marche.
- Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse classique, réglez toujours la vitesse en fonction des limitations de vitesse, de la circulation, des conditions de la route, et d'autres conditions.

ATTENTION

En mode de régulateur de vitesse classique, il n'y a aucune commande d'accélération et de freinage par surveillance du véhicule situé devant. Utilisez les pédales d'accélérateur et de frein si nécessaire.

REMARQUE

- En descente, le freinage automatique peut intervenir afin de maintenir la vitesse sélectionnée du véhicule.
- Lorsque vous conduisez dans un virage, le véhicule risque de ne pas accélérer, voire de ralentir même si la vitesse sélectionnée du véhicule est supérieure à la vitesse actuelle du véhicule.
- Pour revenir au régulateur de vitesse adaptatif, annulez le régulateur de vitesse classique et appuyez brièvement sur la touche / (réglage de distance de sécurité). Un avertisseur sonore retentit (1 bip court) lorsque vous passez au régulateur de vitesse adaptatif.

■Augmentation de la vitesse sélectionnée du véhicule

●Utilisation du groupe RES/SET

- Enfoncez brièvement le côté “RES/+”.
  Chaque fois que vous poussez la commande, la vitesse sélectionnée du véhicule est augmentée par incréments de 1 km/h (1 mi/h).
- Appuyez continuellement sur le côté “RES/+”.
  Une pression maintenue sur la touche augmente la vitesse sélectionnée du véhicule par incréments de 5 km/h (5 mi/h).

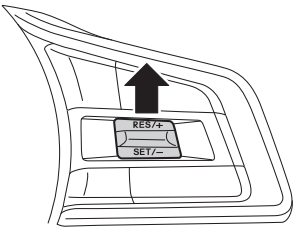

H00908

Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse sélectionnée du véhicule change sur l’affichage des instruments de bord.

●Utilisation de la pédale d’accélérateur

1. Appuyez sur la pédale d’accélérateur pour augmenter la vitesse du véhicule.
2. Une fois la vitesse de votre choix atteinte, appuyez sur le côté “SET/-” du groupe RES/SET.
   La vitesse au moment de la pression sur la touche sera définie comme la nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule, et apparaîtra sur la zone d’affichage EyeSight.

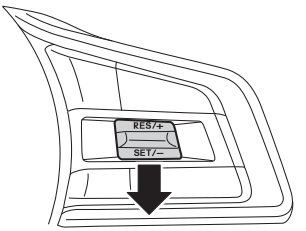

H00909

■Diminution de la vitesse sélectionnée du véhicule

●Utilisation du groupe RES/SET

- Enfoncez brièvement le côté “SET/-”.
  Chaque fois que vous poussez la commande, cela diminue la vitesse sélectionnée du véhicule par décréments de 1 km/h (1 mi/h).
- Appuyez continuellement sur le côté “SET/-”.
  Une pression maintenue sur la touche diminue la vitesse sélectionnée du véhicule par décréments de 5 km/h (5 mi/h).

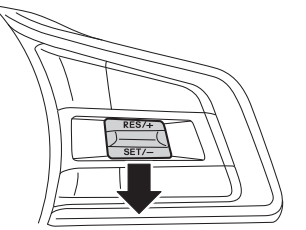

H00910

Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse sélectionnée du véhicule change sur l’affichage des instruments de bord.

●Utilisation de la pédale de frein

1. Appuyez sur la pédale de frein pour diminuer la vitesse du véhicule.
   Le régulateur de vitesse classique sera annulé et (indicateur de régulateur de vitesse classique) passera du vert au blanc.
2. Une fois la vitesse de votre choix atteinte, appuyez sur le côté “SET/-” du groupe RES/SET.
   La vitesse au moment de la pression sur la touche sera définie comme la nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule, et apparaîtra sur la zone d’affichage EyeSight.

■Accélération momentanée

Appuyez sur la pédale d’accélérateur pour accélérer momentanément.
Lorsque la pédale d’accélérateur est relâchée, le véhicule revient à la vitesse sélectionnée du véhicule.

■Ralentissement momentané

Pour ralentir temporairement, appuyez sur la pédale de frein. Le régulateur de vitesse classique est annulé lorsque la pédale de frein est enfoncée. Tant que la vitesse sélectionnée du véhicule reste indiquée sur la zone d'affichage EyeSight, (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du vert au blanc. Relâchez la pédale de frein et appuyez sur le groupe RES/SET vers le côté "RES/+" pour réinitialiser la vitesse sélectionnée du véhicule.

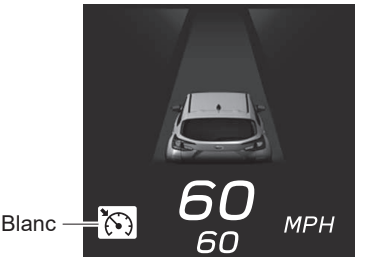

H00886

■Annulation du régulateur de vitesse classique

●Annulation commandée par le conducteur

Toutes les méthodes suivantes permettent d'annuler le régulateur de vitesse classique.

- Appuyez sur la pédale de frein.
  (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du vert au blanc tant que la vitesse sélectionnée du véhicule reste indiquée dans la zone d'affichage EyeSight.

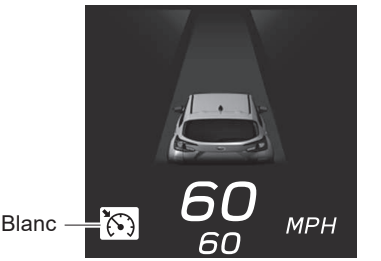

H00887

- Appuyez sur la touche (régulateur de vitesse).
  (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du vert au blanc tant que la vitesse sélectionnée du véhicule reste indiquée dans la zone d'affichage EyeSight.

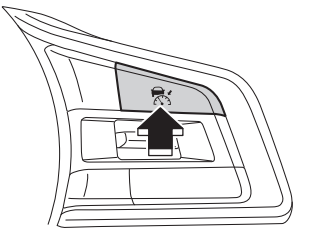

H00547

●Annulation automatique par le système

Dans les cas suivants, une notification émet un bip court et un bip long et la fonction de régulateur de vitesse est automatiquement annulée. (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du vert au blanc. De plus, le message d'annulation du régulateur de vitesse classique s'affiche sur l'écran.

Une fois les situations ci-dessous corrigées, recommencez la mise en service du régulateur de vitesse afin de réactiver cette fonction.

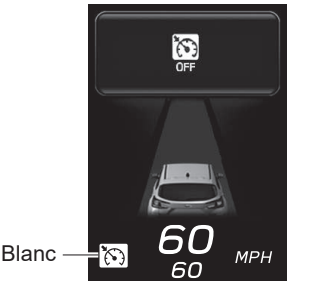

H00888

- Le levier sélecteur est placé sur une position autre que "D" ou "M" (modèles avec mode manuel).
  - Le régulateur de vitesse classique peut être réactivé après le retour du levier sélecteur sur la position "D" ou "M".
- La vitesse du véhicule descend à environ 25 km/h (16 mi/h) ou moins (en raison de l'inclinaison d'une pente en montée ou pour une autre raison).
- La vitesse du véhicule augmente à environ 160 km/h (100 mi/h) ou plus.
- Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la Fonction de contrôle de traction est activé(e).
- Une portière (autre que le hayon) est ouverte.
- La ceinture de sécurité du conducteur est détachée.
- Le frein de stationnement électronique est serré.
- Le système EyeSight est défaillant. EyeSight (Indicateur d'avertissement EyeSight : jaune) ⇒ Page 152
- Le volant est tourné de manière significative vers la droite ou vers la gauche.
- L'inclinaison de la route est prononcée.
- Le freinage secondaire avant collision est activé.
- La pédale d'accélérateur a été enfoncée en continu pendant une longue période.
- Le régime du moteur a augmenté à un régime élevé.

DANGER

N'utilisez pas le régulateur de vitesse classique sur des routes glissantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.

ATTENTION

Lorsque vous mettez le levier sélecteur sur la position "N", le régulateur de vitesse classique est automatiquement annulé. Ne placez pas le levier sur la position "N", sauf en cas d'urgence. Autrement, le frein moteur risque de ne pas fonctionner, ce qui pourrait provoquer un accident.

REMARQUE

- Lorsque le système EyeSight est défaillant, Eye Sight (indicateur d'avertissement EyeSight : jaune) apparaît dans l'affichage des instruments de bord. Dans ce cas, arrêtez-vous dans un endroit sûr, coupez le moteur et redémarrez-le. Si l'indicateur reste allumé après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse classique ne peut pas être utilisé. Cela ne gênera pas la conduite ordinaire. Toutefois, adressez-vous à un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.
  ⇒ Page 152
- Après une annulation automatique du régulateur de vitesse classique, le régulateur de vitesse peut être réactivé dès que la défaillance ayant provoqué l'annulation a été corrigée. Si le régulateur de vitesse demeure inutilisable après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight peut être défaillant. Cela ne gênera pas la conduite ordinaire. Toutefois, adressez-vous à un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.

■ Rétablissement de la vitesse sélectionnée précédemment du véhicule

La vitesse sélectionnée précédemment du véhicule est sauvegardée dans la mémoire. Pour rétablir cette vitesse sélectionnée, appuyez sur la touche “RES/+” du groupe RES/SET. (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du blanc au vert.
Vous pouvez rétablir la vitesse sélectionnée du véhicule lorsque la vitesse sélectionnée précédemment du véhicule a été sauvegardée et que la vitesse actuelle du véhicule est d’environ 30 km/h (20 mi/h) ou plus.

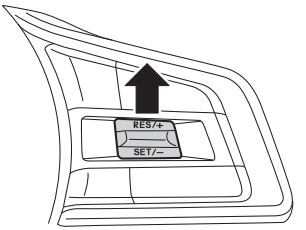

H00911

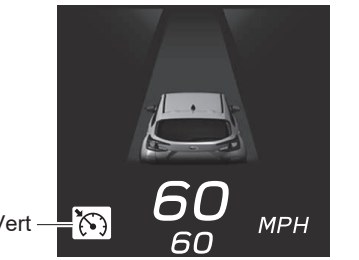

H00889

REMARQUE

- La vitesse du véhicule enregistrée en mémoire est effacée dans les cas suivants :
  - Le régulateur de vitesse est désactivé par une pression sur la touche (régulateur de vitesse).
  - Le mode de régulateur de vitesse classique a été changé au mode de régulateur de vitesse adaptatif.
- Le véhicule roule à la vitesse sélectionnée du véhicule de manière constante, soit entre 30 km/h (20 mi/h) et 145 km/h (90 mi/h).
- S’il n’y a pas de vitesse du véhicule enregistrée en mémoire (vitesse précédente du véhicule), la vitesse actuelle du véhicule est réglée lorsque la touche “RES/+” du groupe RES/SET est enfoncée.
  ⇒ Page 141

■ Désactivation du régulateur de vitesse classique

Lorsque le régulateur de vitesse classique n'est pas actif, appuyez sur la touche (régulateur de vitesse).
(indicateur de régulateur de vitesse classique) et l'indicateur de votre véhicule s'éteignent sur la zone d'affichage EyeSight.

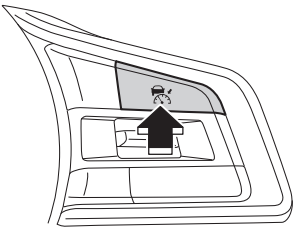

H00549

Liste des sons des alertes/notifications

Son d'alerte/de notification	État	Page de référence
1 seul bip continu	Système de freinage avant collision : Le freinage secondaire est actif.	⇒ Page 44
	L'aide à l'évitement d'urgence est active.	⇒ Page 49
1 bip court, puis 1 bip long	Le régulateur de vitesse adaptatif ou le régulateur de vitesse classique est annulé automatiquement.	⇒ Pages 88 et 146
	La fonction d'arrêt total est annulée et le frein de stationnement électronique est serré automatiquement.	⇒ Page 88
	La fonction de centrage sur la voie ou la fonction de prévention de sortie de voie est annulée automatiquement.	⇒ Pages 105 et 117
1 bip court puis 1 bip long (répété)	La fonction de centrage sur la voie est automatiquement annulée parce qu'aucune manœuvre du volant n'a été détectée pendant un long moment.	⇒ Page 105
Bips courts répétés	Système de freinage avant collision : Le freinage primaire est actif.	⇒ Page 44
	Système de freinage avant collision : L'alerte de distance de sécurité est active.	
	L'avertissement "Obstacle Detected (Obstacle détecté)" du régulateur de vitesse adaptatif est actif.	⇒ Page 92
	La gestion de l'accélérateur avant collision est active.	⇒ Page 119
2 bips courts	Le système ne détecte pas de manœuvre du volant par le conducteur pendant un certain temps lorsque la fonction de centrage sur la voie est en marche.	⇒ Page 106

Son d'alerte/de notification	État	Page de référence
3 bips courts	La fonction de centrage sur la voie est active et le véhicule semble susceptible de quitter la voie.	⇒ Page 107
	L'alerte de sortie de voie est active.	⇒ Page 127
	L'alerte de dérive sur la voie est active.	⇒ Page 132
1 bip court	L'un des événements suivants intervient alors que le régulateur de vitesse adaptatif est en service. - Détection d'un véhicule situé devant*. - Fin de détection d'un véhicule situé devant*.	⇒ Page 76
	Le mode du régulateur de vitesse (régulateur de vitesse adaptatif ⟷ régulateur de vitesse classique) est modifié.	⇒ Pages 140 et 142
	Le système EyeSight est défectueux.	⇒ Page 152
	Le système EyeSight est en arrêt momentané.	⇒ Page 154
5 bips intermittents, 1 bip court et 1 bip long	Activation automatique du frein de stationnement électronique après 10 minutes d'activité continue de la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse adaptatif.	⇒ Page 85
Bip à deux tonalités	L'alerte de démarrage du véhicule devant vous est active*.	⇒ Page 136

*: La notification signalant la détection ainsi que la fin de détection d'un véhicule devant (son de détection du véhicule devant vous) et l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peuvent être activées ou désactivées.
⇒ Page 157

Dysfonctionnement du système EyeSight et arrêt momentané

Les indicateurs du tableau de bord ainsi que l'affichage des instruments de bord informent le conducteur de tout dysfonctionnement détecté dans le système EyeSight. Observez les éléments affichés et réagissez en conséquence.

■ Dysfonctionnement (y compris les défauts de positionnement/d'angle de la caméra stéréo)

L'alerte émet un bip court et Eye Sight (indicateur d'avertissement EyeSight : jaune) clignote ou s'allume. Un message apparaît également sur l'affichage des instruments de bord.

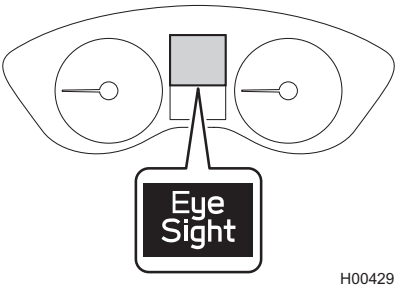

H00429

Écran affiché	Cause	Action
EyeSight Off Check Manual S03005	Dysfonctionnement du système EyeSight ou défaut de positionnement/d'angle de la caméra stéréo.	Contrôlez et réglez si nécessaire. Contactez un concessionnaire SUBARU.

ATTENTION

Si Eye Sight (indicateur d'avertissement EyeSight : jaune) et le témoin avertisseur d'anomalie moteur CHECK ENGINE/témoin indicateur de dysfonctionnement s'allument en même temps lors de la conduite, faites inspecter/réparer votre véhicule par un concessionnaire SUBARU dès que possible. Le système EyeSight ne peut pas être utilisé en cas d'anomalie du moteur, etc.

REMARQUE

- Si Eye Sight (indicateur d'avertissement EyeSight : jaune) s'allume ou clignote, arrêtez le véhicule dans un endroit sûr, éteignez le moteur puis redémarrez-le.
- Si Eye Sight (indicateur d'avertissement EyeSight : jaune) reste allumé ou continue de clignoter même après le redémarrage du moteur, le système EyeSight est défaillant. Toutes les fonctions EyeSight sont alors arrêtées. La conduite classique reste néanmoins possible. Contactez cependant un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.
- Si Eye Sight (indicateur d'avertissement EyeSight : jaune) s'allume ou clignote, le système de freinage automatique en marche arrière (RAB) ne fonctionnera pas (modèles équipés du système de freinage automatique en marche arrière (RAB)).

■ Arrêt momentané

L'alerte émet 1 bip court et (indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc) s'allume.

Un message apparaît également sur l'affichage des instruments de bord.

Une fois la cause corrigée, le mode d'arrêt momentané est annulé et le système EyeSight redémarre automatiquement.

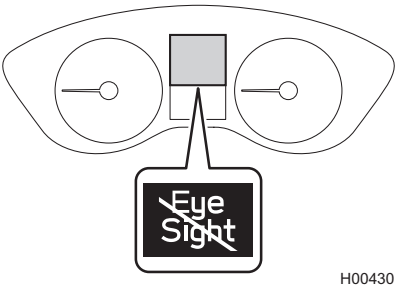

H00430

Écran affiché	Cause	Action
EyeSight Disabled No Camera View S02996	La caméra stéréo a du mal à détecter les objets situés devant. • Le pare-brise est sale ou embué. • Mauvaises conditions météorologiques • Forte luminosité venant de l'avant	• Si l'extérieur du pare-brise devant la caméra stéréo est sale ou embué, nettoyez-le. • Si l'intérieur du pare-brise devant la caméra stéréo est embué, EyeSight redémarrera lorsque votre véhicule aura roulé un certain temps, sous réserve que les conditions se soient améliorées. Par ailleurs, le dégivreur pourrait améliorer les conditions. ⇒ Consultez le Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails. • Par mauvais temps ou si la luminosité à l'avant est intense, EyeSight redémarrera lorsque les conditions se seront améliorées et que votre véhicule aura roulé un certain temps. • Si l'intérieur du pare-brise devant la caméra stéréo est sale ou si la zone autour des lentilles de la caméra est sale ou constamment embuée, contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le véhicule.

Écran affiché	Cause	Action
 S02997	Températures basses ou élevées	Le système redémarre une fois que la température est dans la plage de fonctionnement du système EyeSight. Si le système ne redémarre pas alors que la température intérieure du véhicule est dans la plage de fonctionnement, contactez un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.
 S02998	• Le système EyeSight est en train de démarrer. • Le système a établi que le véhicule est très incliné. • Le freinage secondaire avant collision est intervenu 3 fois depuis le démarrage du moteur. • Le moteur s'est arrêté (à moins qu'il ne soit automatiquement arrêté par le système de démarrage et d'arrêt automatique). • Le système de direction assistée électrique est en mode de prévention de surchauffe car le volant a été manœuvré alors que le véhicule est à l'arrêt ou roule extrêmement lentement.	Le système redémarre dès que la cause a été résolue. Le redémarrage du système peut alors prendre un certain temps. Si le système ne redémarre pas alors que les conditions se sont améliorées et qu'un certain temps s'est écoulé, contactez un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.

REMARQUE

- Lorsque (indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc) est allumé, aucune fonction EyeSight n'est utilisable, à l'exception du régulateur de vitesse classique.
- Si (indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc) est allumé, le système de freinage automatique en marche arrière (RAB) risque de ne pas fonctionner (modèles équipés du système de freinage automatique en marche arrière (RAB)).

Informations sur le logiciel Open Source

EyeSight contient un logiciel Open Source (OSS).
Les informations de licence et/ou le code source de cet OSS sont disponibles à l'adresse URL suivante :

https://oss.veoneer.com/subaru

Modification des réglages

■ Modèles à affichage 11,6 pouces (selon modèles)

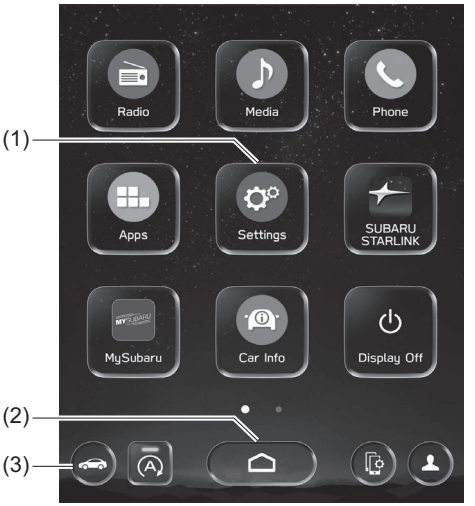

H00921

(1) Icône des réglages
(2) Icône ACCUEIL
(3) Icône des réglages du véhicule

Modifiez le réglage du système EyeSight de la façon suivante :
1. Appuyez sur (ACCUEIL).
2. → (Réglages)
3. → “Car (Véhicule)”
4. Sélectionnez le menu de votre choix.

Les réglages des options suivantes peuvent être modifiés manuellement pour répondre à vos exigences personnelles.

Élément		Réglage
EyeSight	Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)	Setting ON (Réglage activé)/ Setting OFF (Réglage désactivé)
	Forward Collision Warning (Alerte de coll. front.)	Far (Loin)/ Normal/ Near (Près)
	Lane Departure (Sortie de voie)	All Functions (Toutes les fonctions)/ Lane Departure Prevention Function Only (Fonction de prévention de sortie de voie seulement)/ Warning Buzzer Only (Signal sonore d'avertissement seulement)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
	Cruise Control Acceleration (Accélération du régulateur de vitesse)	Eco (Éco)/ Comfort (Confort)/ Standard/ Dynamic (Dynamique)
	Lead Vehicle Acquisition Sound (Son de détection de véhicule situé devant)	ON (ACTIVÉ)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
	Lead Vehicle Moving Monitor (Surveill. déplace. véhicule situé devant)	ON (ACTIVÉ)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
	Select Drive on Left/Drive on Right (Sélect. Conduites gauche/droite)	Right Lane (Voie de droite)/ Left Lane (Voie de gauche)
Warning Volume (Volume d'alerte)	—	Min (Min.)/ Mid (Moyen)/ Max (Max.)

Appuyez sur (icône des réglages du véhicule) pour afficher les options pouvant être modifiées pendant la conduite.

Modifiez le réglage du système EyeSight de la façon suivante :

1. Appuyez sur (icône des réglages du véhicule).
2. Sélectionnez le menu de votre choix.

Élément		Réglage
Vehicle Control (Contrôle du véhicule)	Cruise Control Acceleration (Accélération du régulateur de vitesse)	Eco (Éco)/ Comfort (Confort)/ Standard/ Dynamic (Dynamique)
Driving Assistance (Assist. à la cond.)	Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)	Setting ON (Réglage activé)/ Setting OFF (Réglage désactivé)
	Forward Collision Warning (Alerte de coll. front.)	Far (Loin)/ Normal/ Near (Près)
	Lane Departure (Sortie de voie)	All Functions (Toutes les fonctions)/ Lane Departure Prevention Function Only (Fonction de prévention de sortie de voie seulement)/ Warning Buzzer Only (Signal sonore d'avertissement seulement)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
More Settings (Plus de paramètres)	Warning Volume (Volume d'alerte)	Min (Min.)/ Mid (Moyen)/ Max (Max.)

■ Modèles à double affichage 7,0 pouces (selon modèles)

H00922

(1) Bouton ACCUEIL

Modifiez le réglage du système EyeSight de la façon suivante :
1. Appuyez sur (ACCUEIL).
2. Appuyez sur l'icône de votre choix.

Les réglages des options suivantes peuvent être modifiés manuellement pour répondre à vos exigences personnelles.

Élément				Réglage
Car Settings (Réglages du véhicule)	EyeSight	Pre-Collision Braking System (Système de freinage avant collision)	Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)	Setting ON (Réglage activé)/ Setting OFF (Réglage désactivé)
			Forward Collision Warning (Alerte de coll. front.)	Far (Loin)/ Normal/ Near (Près)
		Lane Departure (Sortie de voie)		All Functions (Toutes les fonctions)/ Lane Departure Prevention Function Only (Fonction de prévention de sortie de voie seulement)/ Warning Buzzer Only (Signal sonore d'avertissement seulement)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
		Cruise Control Acceleration (Accélération du régulateur de vitesse)		Eco (Éco)/ Comfort (Confort)/ Standard/ Dynamic (Dynamique)
		Lead Vehicle Acquisition Sound (Son de détection de véhicule situé devant)		ON (ACTIVÉ)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
		Lead Vehicle Moving Monitor (Surveill. déplace. véhicule situé devant)		ON (ACTIVÉ)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
		Select Drive on Left/Drive on Right (Sélect. Conduites gauche/droite)		Right Lane (Voie de droite)/ Left Lane (Voie de gauche)
	Warning Volume (Volume d'alerte)			Min (Min.)/ Mid (Moyen)/ Max (Max.)

Appuyez sur (Contrôle du véhicule), (Assistance à la conduite) ou (Plus de réglages) pour afficher les options pouvant être modifiées pendant la conduite.
Modifiez le réglage du système EyeSight de la façon suivante :

1. Appuyez sur (Contrôle du véhicule), (Assistance à la conduite) ou (Plus de réglages).
2. Sélectionnez le menu de votre choix.

Élément			Réglage
Vehicle Control (Contrôle du véhicule)	Cruise Control Acceleration (Accélération du régulateur de vitesse)		Eco (Éco)/ Comfort (Confort)/ Standard/ Dynamic (Dynamique)
Driving Assistance (Assist. à la cond.)	Pre-Collision Braking System (Système de freinage avant collision)	Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)	Setting ON (Réglage activé)/ Setting OFF (Réglage désactivé)
		Forward Collision Warning (Alerte de coll. front.)	Far (Loin)/ Normal/ Near (Près)
	Lane Departure (Sortie de voie)		All Functions (Toutes les fonctions)/ Lane Departure Prevention Function Only (Fonction de prévention de sortie de voie seulement)/ Warning Buzzer Only (Signal sonore d'avertissement seulement)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
More Settings (Plus de paramètres)	Warning Volume (Volume d'alerte)		Min (Min.)/ Mid (Moyen)/ Max (Max.)

■Options pouvant être réglées

●Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)

Le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision peuvent être activés (On) ou désactivés (Off).

●Forward Collision Warning (Alerte de coll. front.)

Le moment de l'activation de l'alerte de distance de sécurité peut être réglé.

- Far (Loin) : L'alerte de distance de sécurité s'active plus tôt qu'avec le réglage normal.
- Normal : Il s'agit du réglage standard de l'alerte de distance de sécurité.
- Near (Près) : L'alerte de distance de sécurité s'active plus tard qu'avec le réglage normal.

●Lane Departure (Sortie de voie)

La fonction de prévention de sortie de voie et/ou l'avertisseur sonore (alerte de sortie de voie et alerte de dérive sur la voie) peuvent être activés (On) ou désactivés (Off).

- All Functions (Toutes les fonctions) : active aussi bien la fonction de prévention de sortie de voie que l'avertisseur sonore.
- Lane Departure Prevention Function Only (Fonction de prévention de sortie de voie seulement) : active uniquement la fonction de prévention de sortie de voie.
- Warning Buzzer Only (Signal sonore d'avertissement seulement) : active uniquement l'avertisseur sonore.
- OFF (DÉSACTIVÉ) : désactive aussi bien la fonction de prévention de sortie de voie que l'avertisseur sonore.

●Cruise Control Acceleration (Accélération du régulateur de vitesse)

L'accélération du régulateur de vitesse adaptatif et du régulateur de vitesse classique peut être réglée sur l'un des quatre niveaux suivants.

- Eco (Éco) : mode qui met l'accent sur des mouvements en douceur et une économie en carburant optimale.
- Comfort (Confort) : mode qui met l'accent sur des mouvements en douceur.
- Standard : mode qui met l'accent sur des accélérations à réaction rapide.
- Dynamic (Dynamique) : mode utilisé lorsqu'une forte accélération est nécessaire.

●Lead Vehicle Acquisition Sound (Son de détection de véhicule situé devant)

Le réglage du son de détection du véhicule devant vous peut être activé (On) ou désactivé (Off).

●Lead Vehicle Moving Monitor (Surveill. déplace. véhicule situé devant)

La fonction d'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activée (On) ou désactivée (Off).

●Select Drive on Left/Drive on Right (Sélect. Conduites gauche/droite) (Personnalisation de la voie de conduite)

Il est possible de commuter entre une conduite sur le côté gauche de la route et une conduite sur le côté droit.

La fonction du régulateur de vitesse adaptatif (⇒ page 65) est adaptée à la direction de la voie de circulation paramétrée.

⚠ DANGER

Si le réglage de la personnalisation de la voie de conduite ne correspond pas au sens de la circulation, les performances complètes du système EyeSight peuvent ne pas être disponibles.

●Warning Volume (Volume d'alerte)

Le volume peut être réglé sur Max, Moyen, ou Min.

Liste des écrans de messages

Si une alerte ou un dysfonctionnement du système EyeSight est détecté(e), un message apparaît sur l'affichage des instruments de bord. Certains messages sont accompagnés d'une alerte/notification sonore.

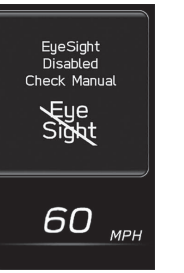

H00556

Si un message s'affiche, reportez-vous à la liste des messages et agissez en conséquence. Pendant que le symbole est allumé, vous pouvez appuyer sur la touche pour afficher à nouveau le message.

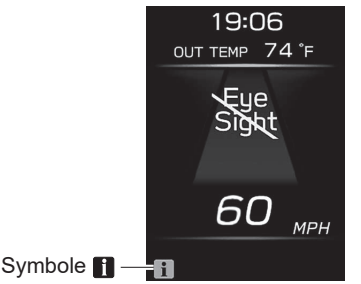

H00557

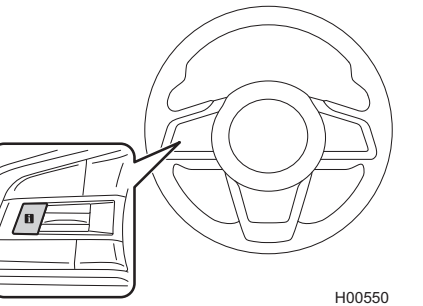

H00550

■Liste des écrans de messages (précautions et remarques)

Élément	Écran affiché	Symbole	Page de référence
Système de freinage avant collision	Obstacle Detected S02999	Aucun	⇒ Page 44
Aide à l'évitement d'urgence (selon modèles)		Aucun	⇒ Page 49
Avertissement "Obstacle Detected (Obstacle détecté)"		Aucun	⇒ Page 92
Gestion de l'accélérateur avant collision		Aucun	⇒ Page 119
Serrez le frein	Apply Brake To Hold Position S03000	Aucun	⇒ Page 47
Alerte de sortie de voie	Lane Departure S03002	Aucun	⇒ Page 127
Alerte de dérive sur la voie	Stay Alert S03003	Aucun	⇒ Page 132
Alerte de démarrage du véhicule devant vous	Vehicle Ahead Has Moved S03004	Aucun	⇒ Page 136
Les manœuvres du volant ne sont pas détectées par la fonction de centrage sur la voie ou la fonction de prévention de sortie de voie	Keep Hands On Steering Wheel S03314	Aucun	⇒ Pages 106 et 118

Élément	Écran affiché	Symbole	Page de référence
Le volant n’a pas été manœuvré pendant un long moment avec la fonction de centrage sur la voie active. (Le volant s’allume en rouge.) La fonction de centrage sur la voie est active et le véhicule est susceptible de quitter la voie. (Le volant s’allume en rouge.)	 S03315	Aucun	⇒ Pages 106 et 107
La fonction de centrage sur la voie est automatiquement annulée parce que le volant n’a pas été manœuvré pendant un long moment. (Le volant s’allume en rouge.) La fonction de centrage sur la voie est annulée car le véhicule est susceptible de quitter la voie lorsque la fonction de centrage sur la voie est active. (Le volant s’allume en rouge.)	 S03564	Aucun	⇒ Pages 105 et 107
Annulation automatique du régulateur de vitesse adaptatif/régulateur de vitesse classique (lorsque la pente de la route est très raide)	 S03722	Aucun	⇒ Pages 88 et 146

Élément	Écran affiché	Symbole	Page de référence
Fonctionnement du système de freinage avant collision	S03532	Aucun	⇒ Page 47
Annulation automatique du système EyeSight	203196	Aucun	⇒ Page 88
	S03391	Aucun	⇒ Page 105
	S03313	Aucun	⇒ Page 117
	203198	Aucun	⇒ Page 146

■ Liste des écrans de messages (dysfonctionnement, arrêt temporaire)

Élément	Écran affiché	Symbole	Page de référence
Dysfonctionnement du système EyeSight	EyeSight Off Check Manual S03005	Oui (jaune)	⇒ Page 152
Arrêt momentané du système EyeSight	EyeSight Disabled No Camera View S02996	Oui (blanc)	⇒ Page 154
	EyeSight Disabled Temp Range S02997	Oui (blanc)	
	EyeSight Disabled Check Manual S02998	Oui (blanc)	

Dépannage

Q	Le régulateur de vitesse adaptatif ne peut pas être activé.
A	Avez-vous pensé à appuyer sur la touche (régulateur de vitesse) ? Si vous n'avez pas appuyé sur la touche (régulateur de vitesse), (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) n'apparaîtra pas.
A	Le système EyeSight est-il en arrêt momentané ? Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané, (indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc) apparaît sur l'affichage des instruments de bord. Réactivez le régulateur de vitesse adaptatif une fois que l'origine de l'arrêt momentané a été corrigée.
A	READY (témoin READY) s'affiche-t-il ? Le régulateur de vitesse adaptatif ne peut pas être activé lorsque READY (témoin READY) n'est pas affiché. Réglez le régulateur de vitesse adaptatif lorsque READY (témoin READY) est affiché.

Q	READY (témoin READY) ne s'affiche pas.
A	Les conditions requises pour le réglage de la fonction sont-elles remplies ? Pour les conditions d'allumage de READY (témoin READY), reportez-vous aux pages suivantes. ⇒ Page 74 (Régulateur de vitesse adaptatif) ⇒ Page 140 (Régulateur de vitesse classique)

Q	Un véhicule (situé devant votre véhicule) n'est pas détecté, la détection est retardée ou la détection est vite perdue.
A	Le véhicule situé devant roule-t-il lentement ou très lentement par rapport au vôtre, ou est-il arrêté ? La détection des véhicules à l'arrêt comme celle de ceux roulant lentement ou très lentement par rapport au vôtre peut s'avérer difficile.
A	Le pare-brise est-il sale ou embué ? Si l'extérieur du pare-brise devant la caméra stéréo est sale, nettoyez-le. Si la zone autour des objectifs de la caméra est sale ou constamment embuée, contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le véhicule.
A	Le véhicule situé devant est-il éloigné ? La distance maximale de détection de la caméra stéréo est d'environ 130 m (426 pi). La détection est impossible si le véhicule est plus éloigné.
A	Le véhicule est-il dans un virage ? Lorsque la caméra stéréo est convenablement pointée, la plage de détection est limitée dans le plan horizontal.
A	La route comporte-t-elle de nombreuses montées et descentes (viaducs, etc.), ou est-elle inclinée ? La plage de détection est limitée en plan vertical.
A	Le véhicule situé devant a-t-il laissé place à un autre ? La détection peut être retardée si le véhicule situé devant a laissé place à un autre.
A	Le véhicule situé devant projette-t-il de l'eau, de la neige ou d'autres substances durant la conduite ? Les projections d'eau ou de neige peuvent rendre la détection du véhicule situé devant impossible.

Q	Le régulateur de vitesse adaptatif est activé alors qu'il n'y a aucun véhicule détecté devant.
A	Y a-t-il un véhicule sur la voie adjacente ? Selon les conditions de circulation, les véhicules des voies adjacentes peuvent être détectés aussi bien qu'un véhicule roulant juste devant.
A	Êtes-vous près d'un virage ou dans un virage ? Lorsque vous conduisez dans un virage, la commande de freinage peut être activée en réponse à la détection de glissières de sécurité, de l'angle du volant ou des infrastructures routières.

Q	L’alerte de démarrage du véhicule devant vous s’active, même si aucun véhicule ne roule devant.
A	En fonction des objets alentour, de la circulation et des conditions météorologiques, l’alerte de démarrage du véhicule devant vous peut intervenir en réaction à des objets autres qu’un véhicule apparaissant devant le vôtre.

Q	Le système EyeSight ne redémarre pas après un arrêt momentané.
A	Conduisez-vous sous la pluie avec des balais d’essuie-glace fonctionnant mal ou y a-t-il une trace sur le pare-brise ? Remplacez les balais d’essuie-glace par des neufs ou nettoyez la trace sur le pare-brise. Les conditions météorologiques sont-elles mauvaises (forte pluie, neige, brouillard ou poussière) ? Dans de tels cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané aussi longtemps que la visibilité reste réduite.
A	La luminosité à l’avant est-elle intense (lever ou coucher du soleil, etc.) ? Êtes-vous ébloui par les phares des véhicules roulant en sens inverse durant la nuit ? Dans de tels cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané.
A	Êtes-vous stationné dans un environnement extrêmement chaud ou froid ? Dans les deux cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané jusqu’à ce que la température augmente ou diminue jusqu’à une température à laquelle la caméra peut fonctionner.
A	L’intérieur ou l’extérieur du pare-brise devant la caméra stéréo est-il sale ou embué ? Dans ce cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané. • Si l’extérieur du pare-brise devant la caméra stéréo est sale ou embué, nettoyez-le. • Si l’intérieur du pare-brise devant la caméra stéréo est embué, EyeSight redémarrera lorsque votre véhicule aura roulé un certain temps, sous réserve que les conditions se soient améliorées. Par ailleurs, le dégivreur pourrait améliorer les conditions. ⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails. • Si l’intérieur du pare-brise devant la caméra stéréo est sale ou si la zone autour des lentilles de la caméra est sale ou constamment embuée, contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le véhicule.

Q	L’avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” intervient parfois plus tôt ou plus tard que ce qui pourrait sembler être un comportement normal.
A	L’avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” intervient lorsque le système détermine qu’un complément de freinage est nécessaire, à partir de paramètres tels que l’éloignement par rapport au véhicule situé devant et la différence de vitesse entre les deux véhicules. En conséquence, le moment d’apparition du message dépend de l’intensité du freinage vis-à-vis du véhicule situé devant ainsi que de la différence de vitesse par rapport à ce dernier.

Q	Lorsque le véhicule situé devant a quitté la route ou si la distance avec le véhicule situé devant a augmenté, l’accélération est parfois plus lente ou plus rapide.
A	Selon le moment où le système ne détecte plus de véhicule situé devant, le système EyeSight peut réagir plus lentement, différant ainsi le début de l’accélération et allongeant le temps de freinage par rapport à une conception habituelle de la conduite.
A	Quel niveau d’accélération avez-vous sélectionné pour le régulateur de vitesse* ? L’accélération peut varier car les caractéristiques du régulateur de vitesse varient selon le mode sélectionné. *: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

Q	Le régulateur de vitesse est automatiquement annulé.
A	Avez-vous effectué l’une des actions suivantes ? ⇒ Page 87 (Régulateur de vitesse adaptatif) ⇒ Page 145 (Régulateur de vitesse classique)
A	Le système EyeSight s’est-il temporairement arrêté pendant l’utilisation de la fonction de régulateur de vitesse adaptatif ?

Q	La touche [ ] (centrage sur la voie) a été enfoncée, mais la fonction de centrage sur la voie ne s’active pas.
A	Le régulateur de vitesse adaptatif est-il activé ? La fonction de centrage sur la voie s’active uniquement lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé.

Q	/ (indicateur de centrage sur la voie) ne s'allume pas même si la touche (centrage sur la voie) est enfoncée.
A	Le régulateur de vitesse adaptatif est-il désactivé ? / (indicateur de centrage sur la voie) ne s'allume pas lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est désactivé.

Q	La fonction de centrage sur la voie et la fonction de prévention de sortie de voie ont soudainement été annulées.
A	Avez-vous lâché le volant ? Avez-vous juste posé légèrement vos mains sur le volant en conduisant ? S'il ne détecte pas de manœuvre du volant par le conducteur, le système annulera temporairement la fonction de centrage sur la voie et la fonction de prévention de sortie de voie.
A	Avez-vous effectué un virage serré ? La fonction de centrage sur la voie et la fonction de prévention de sortie de voie ne fonctionnent pas lorsque vous effectuez un virage serré.
A	Avez-vous effectué l'une des actions suivantes ? ⇒ Page 105 (fonction de centrage sur la voie) ⇒ Page 117 (Fonction de prévention de sortie de voie)

Q	La fonction de centrage sur la voie et la fonction de prévention de sortie de voie ne fonctionnent pas même en cas de présence de marquages de voie.
A	La route est-elle trop étroite ou trop large ? Pour utiliser la fonction de centrage sur la voie et la fonction de prévention de sortie de voie, la largeur de la route doit être comprise entre environ 3 m (10 pi) et 4,5 m (15 pi).

Q	Un véhicule roule devant le vôtre et l'indicateur de véhicule devant vous est allumé, mais la fonction de centrage sur la voie ne s'active pas.
A	Le véhicule devant vous est-il trop étroit ? La fonction de centrage sur la voie ne s'active pas lorsque le véhicule devant vous est une moto, un véhicule très compact, ou tout autre véhicule étroit.
A	Y a-t-il une différence de vitesse entre le véhicule devant vous et le vôtre ? Ou bien est-ce que le véhicule devant vous ne se trouve-t-il pas directement devant le vôtre ? La fonction de centrage sur la voie peut ne pas s'activer dans certaines conditions comme lorsqu'il y a une différence de vitesse entre le véhicule devant vous et le vôtre (le véhicule devant vous s'éloigne), ou lorsque le véhicule devant vous déambule ou roule au bord de la voie.

Q	Lorsque la fonction de centrage sur la voie est active, l'écran d'interruption "Keep Hands On Steering Wheel (Gardez les mains sur le volant)" apparaît sur l'affichage des instruments de bord malgré la prise du volant.
A	Il se peut que le système ne détecte aucune manœuvre de braquage, même si vous tenez le volant. Actionnez le volant jusqu'à ce que l'écran d'interruption disparaisse. Si le système ne détecte toujours aucune manœuvre du volant, il se peut que la fonction de centrage sur la voie soit annulée.
A	Si le véhicule est susceptible de quitter la voie lorsque la fonction de centrage sur la voie est active, le message "Keep Hands On Steering Wheel (Gardez les mains sur le volant)" s'affichera. Si la fonction de centrage sur la voie est annulée dans cet état, "OFF" s'affichera. (⇒ page 107)

Q	La commande de freinage automatique est accompagnée d'un bruit.
A	Il s'agit du bruit de fonctionnement de la commande de freinage automatique : le système comprend certains composants mécaniques qui émettent parfois un bruit pendant le freinage automatique. Ce n'est pas un signe de dysfonctionnement.

Q	La commande de freinage intervient souvent lors de la conduite avec le régulateur de vitesse adaptatif en circulation dense.
A	Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, le système EyeSight effectue le contrôle en fonction des mouvements des véhicules ou objets situés devant. Par conséquent, les accélérations et ralentissements peuvent être plus fréquents pendant que le système s'ajuste aux véhicules ou objets détectés par le système de la caméra. S'il est difficile de maintenir une distance de sécurité constante dans certaines conditions (telles qu'une circulation dense, un mauvais temps ou une conduite urbaine, etc.), abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif.

Q	Lorsque la fonction d'arrêt total est en service, le frein de stationnement électronique intervient automatiquement.
A	Le frein de stationnement électronique intervient dans les cas suivants. • La fonction d'arrêt total (⇒ page 85) est active en continu depuis environ 10 minutes. • Les conditions d'annulation automatique (⇒ page 88) sont réunies.

Q	Le moteur est arrêté pendant l'activation de la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse adaptatif.
A	L'indicateur de démarrage et d'arrêt automatique (vert) s'allume t-il ? Cet arrêt du moteur se produit en conséquence du fonctionnement du système de démarrage et d'arrêt automatique. Ce n'est pas un signe de dysfonctionnement.

Q	Le système de démarrage et d'arrêt automatique n'arrête pas le moteur lorsque la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse adaptatif est activée.
A	Pour de plus amples informations relatives aux conditions de fonctionnement du système de démarrage et d'arrêt automatique, reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule.

Q	Le moteur ne redémarre pas après avoir été automatiquement arrêté lorsque la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse adaptatif est activée.
A	L'indicateur d'avertissement de démarrage et d'arrêt automatique s'allume-t-il ? Si l'indicateur d'avertissement s'allume, placez le levier sélecteur sur la position "P" et démarrez le moteur avec la pédale de frein enfoncée. Si l'indicateur d'avertissement ne s'éteint pas après le démarrage du moteur, contactez immédiatement un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système.

B1532BF-A
Publié en mars 2023
Imprimé 03/23
2024A

FSC
MIXTE
Papier
FSC® C102270

SUBARU

SUBARU CORPORATION
TOKYO, JAPON

フランス語